



UNE PLATEFORME POUR LES ACTEURS DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

## ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES RELATIVES A LA REDD+, AU MDP, AUX CPDN/AFAT ET AU MARCHÉ VOLONTAIRE DU CARBONE EN AFRIQUE ANGLOPHONE



DOCUMENT DE TRAVAIL DU FORUM FORESTIER AFRICAIN

© African Forest Forum 2017. All rights reserved. African Forest Forum. United Nations Avenue, Gigiri. P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya. Tel : +254 20 722 4203. Fax : +254 20 722 4001. Site web : [www.afforum.org](http://www.afforum.org)

Photo de couverture. A gauche : Souche d'arbre issue de récolte sélective dans une formation boisée de Miombo en Zambie. Permission : Forest Department of Zambia. Au milieu : Four à charbon de bois en milieu forestier humide : Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Permission : Martin NGANJE. A droite : *Newtonia hildebrandtii* - Lebombo Wattle, Sand Forest, St Lucia Park, KwaZulu Natal, Afrique du Sud via Wikimedia Commons/Brita Lomba.

Citation : Mulenga, F. 2017. État de la mise en œuvre des activités relatives à la REDD+, au MDP, aux l'CPDN/AFAT et au marché volontaire du carbone en Afrique Anglophone. Document de Travail du Forum Forestier Africain, Vol. 3(7), 137pp.

#### Avertissement

Les terminologies utilisées et les données présentées dans cette publication ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Forum Forestier Africain sur le statut juridique ou les autorités de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de leurs frontières ou les limites de leur système économique ou de leur niveau de développement. Des extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit dûment citée. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Forum Forestier Africain.

Traduit de l'Anglais par : New Alliance Publishers.

# État de la mise en œuvre des activités relatives à la REDD+, au MDP, aux CPDN/AFAT et au marché volontaire du carbone en Afrique Anglophone

Mulenga, F.

# Table des matières

Liste des figures.....	v
Liste des tableaux.....	vi
Liste des annexes.....	vii
Sigles et abréviations.....	viii
Remerciements.....	x
Résumé analytique.....	xi
CHAPITRE 1 Introduction.....	1
Contexte et justification.....	1
Justification.....	2
Objectif général.....	2
Objectifs spécifiques.....	2
Méthodologie pour la collecte et l'analyse de données.....	4
Chapitre 2 Résultats et discussion.....	6
Aperçu du MDP, de la REDD+, des CPDN et de l'AFAT en Afrique.....	6
Evolution des mécanismes d'atténuation des forêts en Afrique.....	7
Évolution des activités du marché du carbone forestier en Afrique.....	11
Mesures d'atténuation adaptées au contexte national (MAAN).....	18
Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN).....	20
CHAPITRE 3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relatives à la REDD+ et autres initiatives connexes à l'AFAT en Afrique.....	22
Phase de préparation.....	22
Phases de mise en œuvre et d'investissement.....	22
Paiement basé sur les résultats.....	24
Conditions et déterminants pour la mise en œuvre des approches REDD+ et autres activités de l'AFat.....	25
Défis pour le développement et la mise en œuvre de la REDD+.....	32
Comment rendre la REDD+ durable en Afrique.....	47

CHAPITRE 4 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités du mécanisme de développement propre (MDP) basés sur les forêts, des marchés de carbone volontaires et d'autres initiatives relatives à l'AFAT .....	50
Processus MDP basés sur les forêts en Afrique .....	50
Défis relatifs au développement et à la mise en œuvre de projets MDP basés sur la forêt et l'introduction de volontariat dans le contexte du marché conforme de carbone .....	53
Impacts des mécanismes de partage des bénéfices sur la mise en œuvre des projets MDP basés sur la forêt et REDD+ .....	56
Dispositions juridiques, politiques, institutionnelles et de gouvernance .....	61
Marchés volontaires du carbone .....	64
Impacts des mécanismes de partage des bénéfices sur la mise en œuvre des projets forestiers REDD+ et MDP .....	65
Implications politiques sur le MDP, la REDD+, l'AFAT, les CPDN et la voie à suivre .....	69
CHAPITRE 5 CPDN/AFAT : Tendances, options et perspectives pour l'Afrique.....	72
Composantes AFAT dans les CPDN .....	72
Contributions d'adaptation dans les CPDN .....	77
Contributions d'atténuation dans les CPDN .....	79
Finance .....	80
Implications de l'AFAT et des CPDN pour l'Afrique .....	82
CHAPTER 6 Conclusions et recommandations.....	85
Conclusions .....	85
Recommandations .....	87
Références .....	90
Annexes .....	102

# Liste des figures

Figure 1 : Tendances des projets BR-MDP en Afrique .....	8
Figure 2 : Projets de MDP en cours en Afrique .....	9
Figure 3 : Projets MDP mondiaux.....	10
Figure 4 : Projets MDP mondiaux en 2016.....	10
Figure 5 : Les CER des grands projets BR-MDP.....	12
Figure 6 : Projets BR-MDP rejetés par les entités opérationnelles désignées et le Conseil exécutif du MDP. ....	13
Figure 7 : Projets MDP dans les pays Africain.....	14
Figure 8 : MAAN soumises chaque mois (Monde) .....	19
Figure 9 : MAAN soumises par l'Afrique depuis 2012.....	20
Figure 10 : Financement de la REDD+ et des initiatives connexes dans les pays échantillonnés en Afrique .....	28
Figure 11 : Impacts du mécanisme de partage des bénéfices sur la mise en œuvre du BR-MDP et REDD+ .....	57
Figure 12 : Impacts des mécanismes de partage des bénéfices sur les projets BR-MDP et REDD+ .....	65
Figure 13 : L'AFAT dans les CPDN .....	73
Figure 14 : Analyse de l'AFAT dans les CPDN Africains.....	73
Figure 15 : Actions de financement de la gestion agricole et forestière dans les pays échantillonnés.....	81

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Projets MDP dans les pays Africains échantillonnés .....	15
Tableau 2 : Résumé de l'analyse FFOM des facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+ dans les pays Africains échantillonnés .....	34
Tableau 3 : Projets Africains MDP de boisement / reboisement.....	51
Tableau 4 : Liste des projets MDP de boisement et reboisement.....	52
Tableau 5 : Projets dont la validation a été abrogée.....	52
Tableau 6 : Répartition des avantages dans le mécanisme proposé de partage des avantages REDD+ de l'Éthiopie .....	59
Tableau 7 : Commerce de l'Afrique sur les marchés volontaires du carbone .....	65
Tableau 8 : Perspectives de l'AFAT dans les CPDN Africaines.....	74

## Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des personnes contactées durant la collecte des données sur le terrain	102
Annexe 2 : Analyse FFOM pour la REDD+ en Tanzanie, en Éthiopie, au Ghana, en Zambie et au Kenya .....	105
Annexe 3 : Mécanismes de partage des bénéfices REDD+ dans les pays échantillonnés	129
Annexe 4 : Etat du BR-MDP sur le marché volontaire du carbone .....	133
Annexe 5 : Pays Africains partenaires de l'UN-REDD .....	137

## Sigles et abréviations

AFAT	Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres
AND	Autorité Nationale Désignée
BR-MDP	Projets de boisement/reboisement liés au MDP
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CIFOR	Centre de Recherche Forestière Internationale
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CPDN	Contributions Prévues Déterminées au niveau National
CRB	Community Resource Board
DD	Déforestation et Dégradation
EOD	Entité Opérationnelle Désignée
FPCF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
GART	General Agriculture Research Trust
GES	Gaz à Effet de Serre
GPF	Gestion Participative des Forêts
ICRAF	Centre International pour la Recherche en Agroforesterie / World Agroforestry Centre
IDLO	Institute for International Development Law Organization
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
KEFRI	Kenya Forestry Research Institute
LQEOR	Limitation des Emissions Quantifiées et Objectifs de Réduction
MAAN	Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National
MDP	Mécanisme de Développement Propre

MOC	Mécanisme de Mise en Œuvre Conjointe
MNV	Mesure, Notification et Vérification
NCCSC	National Climate Change Steering Committee
NMM	Nouveaux Mécanismes de Marché
NRE	Niveaux des Emissions de Référence
NERF	Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Politiques et Mesures Nationales
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PBR	Paiement Basé sur les Résultats
PFNL	Produits Forestiers Non-Ligneux
PK	Protocole de Kyoto
PLI	Initiative de Subsistance Pastorale
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RVE	Réductions Volontaires des Emissions
URCE-t	Unités de Réduction certifiée des Emissions temporaires
VCS	Verified Carbon Standard
ZARI	Zambia Agriculture Research Institute
ZAWA	Zambia's Wildlife Authority
ZIFL-P	Zambia Integrated Forest Landscape–Programme

# Remerciements

L'élaboration de ce rapport a énormément bénéficié des contributions précieuses de nombreuses personnes, institutions et experts sur les initiatives relatives à la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), au Mécanisme de Développement Propre (MDP), aux Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) dans le secteur Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres (AFAT) (CPDN/AFAT) et au marché de carbone volontaire en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, en Tanzanie et aux CPDN/AFAT en Zambie. Les apports du personnel du Secrétariat du Forum Forestier Africain, à savoir le Professeur Godwin Kowero, Dr Doris Mutta et du Dr Jummai Yila qui a conçu la méthodologie de l'étude sont reconnus. Nous sommes très reconnaissants au personnel administratif et financier, à savoir Barbara Owuor et Caroline Kajuju, pour avoir facilité la mise à disposition à temps des fonds pour le travail de terrain et la collecte des données. Les efforts et contributions fournis par les personnes suivantes au cours de la phase de collecte des données sur le terrain ont été appréciés : Kenya : Mme Fatuma Mohamed Hussein (ancienne personne ressource de la CCNUCC) ; M. Joseph Mwakima ; M. Mcharo Wilfred ; Mme Constance Wali Mademu de Wildlife Works Company ; et le Dr Anne Nyatichi Omambia (coordonnatrice nationale de l'ADN, NEMA) ; Ethiopie : M. Arrigawal Bisret, Prof. Woldemalek Beweket et Dr. Admasu Tsegaye ; Zambie : M. Makumba Ignitious Nsangwa, M. Bwalya Chendauka, M. Deuteronomy Kasaro, M. Shula Kambikambi, M. Emmanuel Chidumayo, M. Misael Kokwe et M. Moombe Kaala Bweembelo ; Tanzanie : M. Salim Mgoo, Dr Geophrey Kajiru, Ladislauzi Kyaruzi et Freddy Manyika ; Ghana : M. Israel Solomon, M. Agyeis Kwame, M. Daniel Nsowah et M. James Robinson. Nous remercions spécialement Dr. Fobissie Kalame et M. Ekaba Bisong pour leurs contributions dans la planification et la mise en œuvre de cette étude.

L'aide de toutes les autres personnes qui ont rendu cette étude possible fut appréciée. Cependant, nous assumons l'entière responsabilité de toutes les erreurs contenues dans ce rapport et par la même occasion déclarons que les compliments adressés à ce rapport doivent être collectivement partagés entre les contributeurs à ce travail.

# Résumé analytique

L'introduction de la REDD+, du BR-MDP, des CPDN/AFAT et des initiatives relatives au marché volontaire de carbone en tant que mécanismes axés sur le marché vise à réduire les émissions mondiales de carbone, renforcer la résilience environnementale et stimuler la croissance économique et le développement. Ces mécanismes sont attrayants pour les économies, la gestion durable de l'environnement et l'amélioration des moyens de subsistance des pays Africains. La mise en œuvre de ces mécanismes axés sur le marché s'est traduite par une plus grande disponibilité de financement, de transfert de technologies et d'incitations au renforcement des capacités qui sous-tendent la réduction des émissions de GES et le renforcement de la résilience des écosystèmes. Il en résulte une stabilité des écosystèmes assurant le développement durable avec pour corolaire l'amélioration des moyens de subsistance des populations.

## *Problématique et justification*

Bien que les pays Africains soient dotés d'une riche biodiversité forestière qui sous-tend leur participation aux mécanismes basés sur le marché, les avantages escomptés n'ont pas souvent été atteints. Au contraire, les pays Africains continuent de souffrir des taux élevés de déforestation et de dégradation avec les impacts environnementaux négatifs qui en découlent. L'insuffisance des capacités (techniques, financières et technologiques) des technocrates Africains a aggravé les contraintes d'adoption, de développement et de la réussite de la mise en œuvre des mécanismes. En définitive, l'Afrique manque d'énergie pour transformer les mécanismes qu'elle met en œuvre afin de maximiser son potentiel. Cette étude sur la REDD+, le BR-MDP, les CPDN /AFAT et autres initiatives liées au marché du carbone volontaire a été conduite dans cinq pays anglophones d'Afrique pour identifier les conditions et les déterminants de l'adoption, des progrès réalisés et des défis rencontrés. L'objectif global de l'étude était de contribuer au corpus de savoir nécessaire pour la gestion durable et l'utilisation des ressources naturelles et l'amélioration des moyens de subsistance des populations en Afrique. De façon spécifique, l'étude visait à : (i) générer des informations qui pourraient améliorer les connaissances des acteurs Africains sur la vulnérabilité aux changements climatiques et ses applications aux mesures d'adaptation appropriées à l'AFAT ; (ii) utiliser les informations générées pour soutenir/renforcer les bonnes politiques et mesures d'adaptation et d'atténuation associées à l'amélioration de la résilience des systèmes sociaux et écologiques et (iii) appliquer les informations dans la conception, la formulation et la mise en œuvre de projets qui amélioreraient l'accès à des marchés volontaires et conformes afin de renforcer le partage équitable des avantages découlant du commerce du carbone.

## ***Méthodologie pour la collecte des données***

La collecte des données a été faite en deux phases à savoir la recherche documentaire et l'enquête de terrain. Méthode (i) : la recherche documentaire a consisté à collecter des données secondaires sur la REDD+, le MDP et les initiatives liées au marché volontaire du carbone à partir des sources internet. La collecte des données a porté sur des documents publiés par l'Organisation des Nations Unies, des Organisations Non-Gouvernementales (ONG), des sources gouvernementales et des publications scientifiques sur les sites Web officiels des Nations Unies et du registre de Normes Volontaires sur le Carbone. Méthode (ii) : la collecte des données primaires a été effectuée à travers des visites de terrain au Kenya, en Tanzanie, en Éthiopie, en Zambie et au Ghana. Au total, 32 experts ont été identifiés dans les pays visités, parmi lesquels 24 ont été personnellement interviewés. En outre, un questionnaire électronique a été distribué à vingt-six (26) des trente-deux experts nationaux, sollicitant des réponses détaillées aux questions sur ces mécanismes et leurs mécanismes de partage des avantages. Dans un cas exceptionnel, une communauté locale engagée dans la mise en œuvre de la REDD+ a été visitée et interviewée au Kenya sur le site de Kasigau Wildlife Works. En raison de la barrière linguistique pour les CPDN, les données de la partie CPDN/AFAT de cette étude ont été collectées dans 34 sur 52 pays Africains. Six (6) catégories AFAT ont été inscrites dans les CPDN soumises. Chaque catégorie AFAT mentionnée dans les CPDN a été codifiée par pays comme boisement/reboisement (B/R), gestion agricole (AM), gestion forestière (FM), bioénergie (BE), la conservation de la restauration des zones humides (WRC) et la déforestation et la dégradation évitées (DD). Ces codes AFAT ont été entrés dans des feuilles de décompte par pays et classés selon cinq régions (Afrique du Nord, Afrique du Sud, Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est).

## ***Analyse des données***

L'analyse de contenu qualitatif a été appliquée aux données secondaires sur la REDD+, les BR-MDP, les CPDN/AFAT et les initiatives Carbone volontaire tandis que les données tabulées ont été soumises à l'analyse univariée du package RC-STATA. Le RC-STATA a produit des statistiques et des graphiques descriptifs quantitatifs. Les données provenant des entrevues, des discussions de groupe et du questionnaire ont été codées, tabulées et analysées soumise à une analyse qualitative du contenu. D'une part, une comparaison des résultats a été faite pour assurer la cohérence des énoncés et des chiffres. D'autre part, les résultats ont été comparés aux documents publiés.

## ***Limites de l'étude***

Cette étude a été limitée à la conduite d'entrevues dans les capitales, ce qui a empêché le chercheur d'atteindre les sites d'intervention des projets situés dans des zones éloignées. Il était difficile d'obtenir des points de vue des acteurs à la base en raison d'un

échantillonnage limité. Seuls cinq (5) experts ont répondu au questionnaire électronique. Cela a fortement limité son utilisation dans la collecte de données pour évaluer l'efficacité et l'efficacité, la légitimité et l'équité des Mécanismes de Partage des Bénéfices (MPB) dans les pays échantillonnés. L'étude a utilisé des entretiens téléphoniques et l'utilisation de données secondaires comme alternative au questionnaire. Les commentaires sur le MPB sont basés sur les deux méthodes alternatives.

### ***Présentation du rapport***

Le rapport est organisé selon une structure harmonisée de 137 pages. Les principales caractéristiques du rapport sont les graphiques et les tableaux des résultats de l'étude accompagnés d'énoncés narratifs.

### ***Principaux résultats***

#### **Projets BR-MDP en Afrique**

Il y avait 23 projets de boisement et reboisement (BR) liés au MDP (BR-MDP) en Afrique, dont 15 étaient enregistrés et échangeaient dans le MDP sur les marchés volontaires du carbone. Les projets de boisement étaient au nombre de 3, dont un au Congo RD, un au Sénégal et un en Ouganda. Ceux de reboisement étaient au nombre de 17, dont cinq (5) au Kenya, six (6) en Ouganda, un (1) au Niger, un (1) au Mozambique, deux (2) en Tanzanie et deux (2) en Éthiopie. Les bas prix pour les crédits BR-MDP ont réduit le développement et la mise en œuvre des projets BR-MDP dans les pays Africains.

#### **Mécanisme REDD+ en Afrique**

Dix-huit (18) des 19 pays Africains participant au mécanisme REDD+ ont achevé leur phase de préparation et se préparaient à entrer dans la phase d'investissement. Cependant, l'adoption de la REDD+ parmi les 19 pays partenaires de l'ONU-REDD+ était variée. Les principales conditions et les déterminants de l'adoption de la REDD+ sont : (i) le renforcement des capacités ; (ii) le transfert de technologie ; (iii) le financement ; (iv) les paiements basés sur les résultats/performances ; (v) les garanties ; (vi) les avantages non liés au carbone et (vii) la base de connaissances. En termes de commerce, les crédits REDD+ ont été préférés sur les marchés volontaires du carbone, caractérisés par une forte demande des clients due à la protection de l'environnement qui y est intégrée. L'attrait de la communauté, sous la forme d'un partage des bénéfices, a également contribué à la forte demande de crédits REDD+. Les projets REDD+ ne se sont pas positionnés sur les marchés de la conformité en raison des négociations en cours dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Pour les pays échantillonnés, la mise en œuvre des projets REDD+ a connu plus de progrès au Ghana, en Tanzanie et au Kenya. La REDD+ a augmenté rapidement dans les pays Africains et a dépassé les projets BR-MDP, très peu représentés sur le continent.

## **AFAT et CPDN en Afrique**

Pour tous les 34 pays Africains examinés, la gestion agricole est considérée comme très importante. Toutes les CPDN ont référencé la gestion agricole (100%). Cependant, la partie adaptation de l'AFAT a été référencée au-dessus de 80% dans les CPDN avec l'Afrique de l'Ouest à 100%. La gestion agricole a été référencée par toutes les régions Africaines car elle contribue à l'amélioration des moyens de subsistance des populations. Les catégories AFAT ont été référencées avec des variations dans les cinq régions, tandis que l'importance de la composante adaptation de la gestion agricole et la restauration des zones humides a été reconnue à travers le continent. Concernant la partie atténuation de l'AFAT, le boisement/reboisement, la déforestation et la dégradation évitées et la bioénergie ont reçu une forte attention tandis que l'atténuation et l'adaptation ont été chacune à 56% pour la gestion forestière.

## **Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN)**

Il y avait 103 MAAN soumises à la CCNUCC par les pays Africains, certaines étant intégrées dans les CPDN. Les MAAN soumises et financées ont commencé à avoir un impact positif sur la construction d'infrastructures au Kenya et dans les systèmes de transport en Ethiopie.

## **Défis majeurs**

Les projets BR-MDP seront moins attrayants tant que les prix des crédits basés sur les forêts sont bas et que les projets BR-MDP n'attirent pas de paiements initiaux aux promoteurs de projets. Les principales sociétés commerciales d'émission de carbone continuent de rejeter les unités de réduction certifiée des émissions temporaires (URCE-T) provenant de projets de carbone forestier.

*REDD+* : les négociations en cours au sein de la CCNUCC ont engendré la non-réalisation des politiques et des modalités qui rendraient la REDD+ applicable dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Bien que les garanties REDD+ aient été convenues, il n'y a aucun moyen de contraindre les pays participants à la REDD+ à adhérer aux principes qu'ils défendent.

*Non-respect des garanties REDD+* : les développeurs de projets REDD+ ont souvent abrogé les dispositions de sauvegarde concernant le partage équitable des avantages. La plupart des développeurs ne sont pas transparents dans le partage d'informations sur les revenus issus des crédits carbone REDD+. Ils ont construit des bâtiments de mauvaise qualité pour les communautés et se sont moins souciés de l'égalité des sexes et de l'équité. Ils se sont concentrés sur l'efficacité et l'effectivité du mécanisme de partage des bénéfices plutôt que sur l'équité. Aussi, a-t-il été noté que de nombreux pays Africains n'ont pas pu

remplir les conditions et les déterminants de l'adoption de la REDD+ en raison de l'incertitude entourant les négociations non conclues.

*Mise en œuvre des CPDN* : toutes les 46 CPDN soumises par les pays Africains ont mis l'accent sur le désir de recevoir un soutien conditionnel sur le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités pour réduire les émissions de carbone grâce à des contributions d'adaptation ; ce qui est un défi majeur vu que le soutien souhaité est volontaire et donc peu fiable.

# CHAPITRE 1 Introduction

Les forêts fournissent des services qui réduisent la vulnérabilité et accroissent la résilience environnementale aux effets du changement climatique. Au-delà de la fourniture de services environnementaux, les forêts fournissent des produits intangibles importants pour les moyens de subsistance et les économies des pays Africains. Cependant, la demande de produits agricoles pour répondre aux besoins alimentaires croissants des populations Africaines continue de compromettre la gestion des forêts et d'exacerber les problèmes liés à leurs capacités à fournir les services environnementaux. La conversion des forêts à la production agricole et à d'autres utilisations des terres a continué de générer d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES) qui ont une incidence négative sur le climat. L'Agriculture, la Foresterie et les Autres Utilisations des Terres (AFAT) en Afrique sont responsables de près de 24% de toutes les émissions anthropiques de GES. Les activités de l'AFAT continuent d'émettre 10-12 GtCO<sub>2</sub>e par an, dont la moitié provient de la déforestation et de la dégradation des forêts et l'autre moitié provient d'activités agricoles, y compris la fermentation dans la panse. Par conséquent, les populations croissantes et les régimes alimentaires changeants ; les progrès technologiques qui ont rendu les terres auparavant improductives productives impliquent qu'il y aurait une poursuite de l'extension des zones agricoles et de l'augmentation des émissions connexes. Cette situation conduirait à des niveaux d'émissions de GES sans précédents. Il est impératif de s'attaquer aux changements et variations climatiques afin de renforcer la résilience des écosystèmes. Il urge également de prendre des mesures d'atténuation des changements climatiques pour réduire les émissions de GES. Ces mesures stratégiques requièrent des connaissances et des compétences ainsi que de la technologie, du financement et des capacités en ressources humaines et des systèmes. Cette étude vise à apporter des connaissances qui, appliquées à des mesures stratégiques mises en évidence, pourraient potentiellement atténuer les impacts négatifs du changement climatique.

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Cette étude a été réalisée dans cinq (5) pays anglophones d'Afrique : Kenya, Tanzanie, Ethiopie, Ghana et Zambie ; parallèlement à une autre étude menée dans cinq (5) pays francophones : RD Congo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar et Cameroun. Les critères de sélection des pays comprennent (i) un pays ayant été sélectionné pour piloter ONU-REDD+ et (ii) l'existence de forêts riches et diversifiées. L'étude a examiné les cas de réussites et d'échecs de la mise en œuvre du MDP, de la REDD+, de l'AFAT et d'autres mécanismes axés sur le marché dans certains pays Africains. De plus, les conditions nécessaires pour rendre ces mécanismes durables en Afrique dans le but de s'assurer que les mécanismes contribuent au développement socio-économique et à la résilience écologique ont été évaluées.

## JUSTIFICATION

A ce jour, les principales préoccupations sont liées au fait que la mise en œuvre des mécanismes basés sur le marché n'a pas contribué de manière significative au développement durable de l'Afrique. Pour la première fois, les informations collectées au cours des dix années de mise en œuvre du MDP, de la REDD+, de l'AFAT et d'autres mécanismes axés sur le marché seront examinées, évaluées et synthétisées pour donner une vue globale des succès et des échecs de la mise en œuvre des mécanismes de marché. En définitive, cette étude enrichira la base de connaissances pour les pays Africains et offrira aux décideurs la possibilité de prendre des décisions éclairées concernant leur participation à ces mécanismes. La nécessité de conduire cette étude se justifie par les connaissances qui en découleront et dont l'appropriation par les décideurs permettra de sélectionner des options du MDP, de la REDD+, de l'AFAT et d'autres mécanismes de marché qui contribueront au développement social, économique et écologique.

## OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de cette étude est de fournir des informations sur le statut du MDP, de l'AFAT, de la REDD+ et d'autres mécanismes liés au marché en Afrique, qui contribueront à la construction d'un corpus de connaissances pouvant être utilisé pour planifier la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, débouchant sur l'amélioration des moyens de subsistance des populations et créant une résilience environnementale pour l'Afrique.

## OBJECTIFS SPECIFIQUES

L'étude vise spécifiquement à :

- (i) générer des informations susceptibles d'améliorer la compréhension des acteurs Africains sur la vulnérabilité aux changements climatiques et sur l'importance de la vulnérabilité pour la conception de mesures d'adaptation dans le contexte de l'AFAT ;
- (ii) fournir des informations pour soutenir/renforcer les processus décisionnels concernant les politiques et mesures d'adaptation et d'atténuation dans le cadre du MDP et d'autres mécanismes basés sur le marché ; et
- (iii) fournir des informations aux décideurs politiques pour plaider en faveur de projets REDD+ qui amélioreront l'accès à des marchés du carbone volontaires et conformes, afin d'accélérer l'accès au partage équitable des bénéfices issus du commerce du carbone pour les pays Africains.

## Tâches

Pour atteindre les objectifs spécifiques, neuf (9) tâches ont été identifiées et exécutées :

- (i) analyse et documentation des progrès réalisés par les pays Africains dans la mise en œuvre des processus REDD+ dans différents types de forêts et évaluation des conditions et des déterminants de l'adoption du mécanisme REDD+ et des stratégies qui pourraient rendre la REDD+ durable en Afrique ;
- (ii) évaluation des défis externes et internes ainsi que les opportunités et des points forts pour le développement et la mise en œuvre de la REDD+ ;
- (iii) analyse et documentation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de BR-MDP, identification et évaluation des différents mécanismes de partage des avantages et des suggestions sur comment ces derniers pourraient être améliorés pour faire bénéficier les communautés des avantages et assurer la gestion durable des forêts et la résilience environnementale ;
- (iv) analyse des moyens par lesquels différents cadres politiques, juridique et institutionnel peuvent avoir un impact sur les mécanismes partages de bénéfices (MPB) et examen de ses facteurs requis pour améliorer l'enregistrement des crédits carbone ; et identification des marchés du carbone volontaire dans lesquels les pays Africains peuvent vendre leurs crédits de carbone ;
- (v) évaluation de l'avenir du BR-MDP et examen de comment les pays Africains peuvent améliorer l'adoption des projets de carbone basés sur les forêts ;
- (vi) examen des défis techniques/méthodologiques émergents et évaluation des conditions escomptées requises pour une mise en œuvre réussie des activités AFAT / CPDN ;
- (vii) évaluation des défis liés au développement et à la mise en œuvre des projets MDP basés sur les forêts, ainsi que l'introduction du volontariat dans le contexte de marchés du carbone conformes ; et examen de l'impact des mécanismes de partage des bénéfices sur la mise en œuvre des projets REDD+ et MDP basés sur les forêts ;
- (viii) évaluation et analyse des impacts des mesures juridiques, politiques et institutionnelles sur la mise en œuvre des activités REDD+ et MDP basés sur les forêts ainsi que sur les marchés du carbone volontaires/conformes et le commerce, y compris les mécanismes de partage des bénéfices ; et
- (ix) proposition de recommandations clés et appropriées en relation avec les tâches décrites.

# METHODOLOGIE POUR LA COLLECTE ET L'ANALYSE DE DONNEES

## Collecte des données

Les données ont été collectées en deux phases. Premièrement, des données secondaires sur les initiatives REDD+, MDP, CPDN / AFAT et sur le carbone volontaire ont été collectées des sources internet. La recherche documentaire s'est focalisée sur des documents publiés par les Nations Unies, des Organisations Non-Gouvernementales (ONG), des publications gouvernementales et scientifiques. Deuxièmement, des visites de terrain ont été effectuées au Kenya, en Tanzanie, en Éthiopie, en Zambie et au Ghana pour recueillir des données primaires. Au total, 32 experts nationaux ont été identifiés et interviewés selon les neuf tâches décrites ci-dessus. Afin de s'assurer de la bonne qualité des données collectées lors des entretiens et de combler les lacunes dans les documents publiés, un questionnaire électronique a été distribué à 26 des 32 experts de pays sollicitant des réponses approfondies. À titre exceptionnel, une communauté locale travaillant sur la REDD+ a participé à un groupe de discussion à Maungu, au Kenya. Les données sur les l' CPDN/AFAT ont été collectées pour 34 pays Africains qui avaient soumis leur CPDN en anglais. Chaque CPDN soumis a été codé en utilisant six catégories de l'AFAT mettant en évidence les contributions d'adaptation/atténuation, à savoir, (i) le boisement/ reboisement (B/R) ; (ii) la gestion agricole (AM) ; (iii) la gestion forestière (FM), (iv) la bioénergie (BE) ; (v) la conservation de la restauration des zones humides (WRC), et (vi) déforestation et dégradation évitées (DD). Le nombre de fois qu'un pays a mentionné une mesure AFAT dans les CPDN a été inscrite sur la feuille Excel comme « nombre de fois référencé dans les CPDN ». De même, les moyens mis en œuvre par les pays pour mettre en œuvre les mesures AFAT référencées dans les CPDN ont été enregistrés.

## Analyse des données

Les données ont été analysées en utilisant les approches suivantes.

- (i) Pour chaque pays, les données collectées sur REDD+ ont été regroupées en forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM), et entrées dans des feuilles Excel. Les différents facteurs des tableaux FFOM ont été soumis à des statistiques descriptives dans lesquelles les conditions identifiées et les déterminants de l'utilisation de la REDD+ ont été catégorisés, leur fréquence déterminée avant le regroupement final des résultats sous sept (7) thématiques. Les sept thématiques ont été classées par ordre de priorité décroissant. Ces facteurs thématiques ont été discutés de manière synthétique tout en tenant compte des pays échantillonnés pour fournir des détails succincts sur les cas évidents de bonnes pratiques et pour montrer les différences.

- (ii) Les données collectées sur les MDP ont également été soumises à une analyse de qualité et de contenu, à travers l'examen des dossiers MDP du UNEP / TDU et d'autres données du registre volontaire des normes de carbone, en plus des dossiers du conseil exécutif du MDP.
  
- (iii) Les données quantitatives des CPDN/AFAT ont été codées et soumises à des analyses univariées et multivariées. Les logiciels R et STATA ont été utilisés pour générer des résultats pertinents pour la production du rapport.

## Chapitre 2 Résultats et discussion

### APERÇU DU MDP, DE LA REDD+, DES CPDN ET DE L'AFAT EN AFRIQUE

Bien que confrontés à de nombreux défis, les pays Africains ont réalisé des progrès notables dans la mise en œuvre des mécanismes basés sur les forêts. L'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du BR-MDP a montré que les pays Africains avaient 15 projets BR-MDP enregistrés, l'Ouganda et le Kenya étant en tête en ce qui concerne le nombre de projets. Les défis restent les faibles prix des crédits BR-MDP et le manque d'investissement des entités des pays de l'Annexe I dans les projets BR-MDP Africains, alors que les projets REDD+ ont rapidement pris une place centrale sur le continent comme étant des projets favoris pour l'atténuation des GES. À la fin de l'année 2016, 19 pays Africains étaient engagés dans des projets REDD+ sur 64 pays dans le monde dans le cadre des accords ONU-REDD+ ou le Partenariat pour le carbone forestier, dont beaucoup négociaient sur les marchés volontaires du carbone. Le mécanisme REDD+ est étroitement lié aux CPDN et aux MAAN, dans le cadre desquels il devrait contribuer substantiellement à d'importantes réductions des émissions de GES, et aux contributions d'atténuation des CPDN. Tous les pays participants à la REDD+ ont achevé leur phase de préparation à la REDD+ et sont dans la phase préparatoire de la mise en œuvre et de l'investissement. Le Kenya, la Tanzanie, la Zambie et le Congo font partie des pays qui ont reçu des paiements provenant de la vente de crédits REDD+. Les MAAN ont également été soumises continuellement pour examen et soutien des Nations Unies dans le cadre du Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD). Des 52 pays Africains, 46 avaient présenté leurs CPDN. Il a été constaté que parmi les 34 CPDN examinées dans cette étude, 100% ont mentionné l'adaptation de l'agriculture comme la partie la plus importante des contributions de la gestion de l'agriculture. Cette observation a été attribuée à l'importance des politiques et mesures agricoles qui ont conduit à la réduction de la pauvreté grâce à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, au commerce et à l'emploi. Les pays Africains n'ont pas beaucoup insisté sur la partie atténuation de la gestion de l'agriculture mais l'accent a été plus mis sur le volet adaptation (Chendauka, 2016, Kambikambi, 2016, Kajiru, 2016). En termes de politiques, des législations et des réformes institutionnelles, l'étude a révélé des différences entre les pays Africains. Des pays comme la Zambie, le Kenya et la Tanzanie ont fait d'énormes progrès pour réformer leur initiative de subsistance pastorale (PLI), tandis que l'Éthiopie et le Ghana, bien qu'étant d'ardents exécutants de la REDD+, ont des lois archaïques qui entravent la mise en œuvre de la REDD+. Aucun des pays Africains mettant en œuvre la REDD+ n'a développé de mécanismes de partage des bénéfices qui soient équitables, efficaces, efficients et légitimes. Ceci aurait un impact négatif sur la durabilité de la REDD+

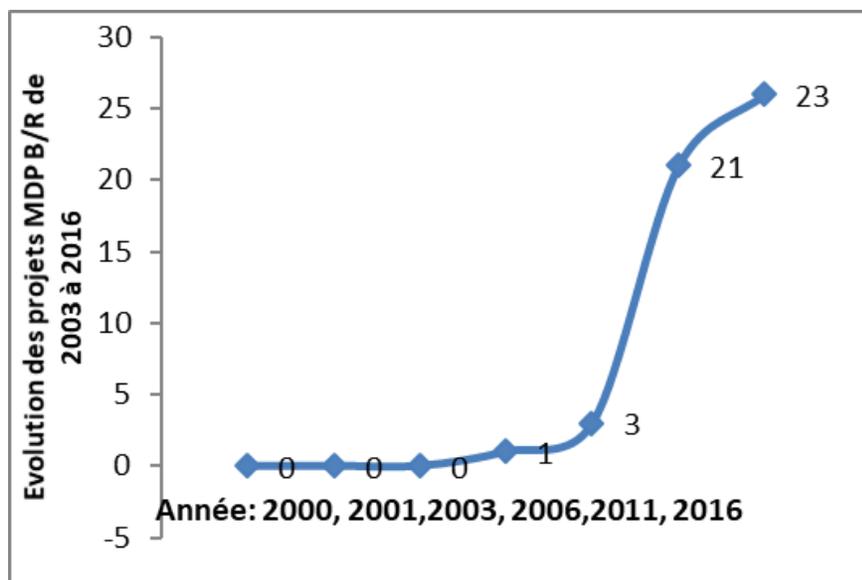
en Afrique, car elle déclencherait des actions réversibles contre les gains réalisés dans la gestion durable de forêts (GDF). Le transfert complet de technologie, le renforcement des capacités et le financement des CPDN conduiraient les pays Africains à mettre en œuvre les CPDN et à satisfaire leurs contributions d'adaptation et d'atténuation pour assurer la stabilité des conditions climatiques.

L'Afrique est encore sous-représentée dans le BR-MDP, la REDD+ et le MDP et le commerce traditionnel. Son portefeuille de projets BR-MDP représentait environ 2% du total mondial (Fenhann, 2016). L'Afrique a besoin de développer ses systèmes d'échange d'émissions internes pour initier et augmenter le commerce des réductions volontaires des émissions (RVE) entre les Etats membres au lieu de trop se fier aux entités du secteur public et privé de l'Annexe I pour acheter ses crédits de carbone. Pendant ce temps, l'Afrique devrait continuer à renforcer sa capacité technique requise pour formuler des projets basés sur la forêt et augmenter les contributions financières nécessaires pour gérer les projets axés sur ces mécanismes.

L'Afrique devrait également se concentrer sur les projets BR-MDP et sur la REDD+, les CPDN, l'AFAT, ainsi que sur des initiatives volontaires liées au carbone, jusqu'à ce que les prix des projets MDP basés sur la forêt s'améliorent. Les pays Africains devraient commencer à considérer de manière critique les propositions du chapitre 6 de l'Accord de Paris, qui stipule que la REDD+ pourrait être opérée dans la CCNUCC et l'Accord de Paris sous un nouveau mécanisme de marché et des modalités incluant son cadre d'approches diverses (Framework of Various Approaches, FVA). Il est urgent de réviser la législation subsidiaire, les principales lois sectorielles et les constitutions afin de fournir un soutien juridique clair aux mécanismes fondés sur les forêts et d'en tirer des avantages. Pour assurer l'irréversibilité de la REDD+ dans la gestion durable des forêts, le partage des avantages devrait être efficace, efficient et équitable. Cela devrait être basé sur une large consultation pour légitimer les mécanismes de partage des avantages. Dans tous ces mécanismes, l'inclusion et l'égalité entre le genre doivent être considérées comme une règle plutôt que comme une exception. Dès le début, les CPDN n'avaient pas intégré le genre. Ils étaient donc tout à fait tacites sur les questions de genre, et n'offraient aucune garantie sur ce que devraient être les rôles des hommes, des femmes et des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des CPDN.

## EVOLUTION DES MECANISMES D'ATTENUATION DES FORETS EN AFRIQUE

De 2003 à 2016, les projets BR-MDP en Afrique sont passés d'un (1) à 23 (Figure 1), tandis que d'autres projets MDP sont passés de quelques-uns à 244 au cours de la même période (Figure 2).



**Figure 1 : Tendances des projets BR-MDP en Afrique**  
Source : Construit à partir des données de Fenhann (2016)

Initialement, les projets BR-MDP se sont développés lentement en raison des nombreux défis auxquels les pays Africains ont été confrontés et dont les plus importants sont : (i) le manque de directives pour la formulation de projets BR-MDP ; (ii) le manque d'experts pour formuler des projets BR-MDP ; (iii) le manque de données et d'informations pour construire des cartes de couverture terrestre pour le critère d'éligibilité des terres ; (iv) l'exclusion de la déforestation évitée a empêché les communautés tributaires de la forêt de participer aux projets BR-MDP, et (v) les faibles prix du carbone ont freiné l'investissement dans les projets BR-MDP (Mayo et Sessa, 2012, CCM-EB, 2015). Cependant, la croissance rapide d'autres projets MDP a été particulièrement notée dans les régions Asie et Pacifique au cours de la même période. Les projets MDP sont passés de 22 à 6 967, pendant qu'en Amérique latine, ils sont passés de 21 à 1 101 de 2000 à 2016. L'Afrique a dépassé le Moyen-Orient, l'Europe et l'Asie centrale en nombre de projets MDP (Figure 3 et 4). La croissance des projets MDP en Afrique a été attribuée à : (i) des efforts antérieurs de renforcement des capacités qui ont eu un impact sur le développement du projet ; (ii) des experts locaux qui ont commencé à identifier activement et à développer des projets BR-MDP ; (iii) l'Union européenne, qui a commencé à financer davantage de BR-MDP dans les pays en voie de développement, loin des projets en Chine, en Inde et au Brésil (Gonzalez, 2013, FAO, 2013). La Chine et l'Inde représentent plus de 85% des projets MDP dans la région Asie et Pacifique tandis que l'Amérique latine avait 1101 projets MDP (Figure 5). La région de l'Asie et du Pacifique comptait 1045 projets MDP. Le succès de la Chine et de l'Inde dans le développement des projets MDP est lié à la compétence des experts techniques qui préparent les Notes d'idées de projet (Project Idea Notes) et les Documents Descriptifs de Projet (Project Design Documents). En outre, la Chine et l'Inde figurent parmi les principaux pollueurs nets dans le monde, ce qui rend leurs projets MDP attrayants pour

les pays de l'Annexe I. La croissance des projets MDP en Chine a également été attribuée en partie au développement d'un système interne d'échange de quotas d'émission.



Figure 2 : Projets de MDP en cours en Afrique  
Source : Fenhann (2016)

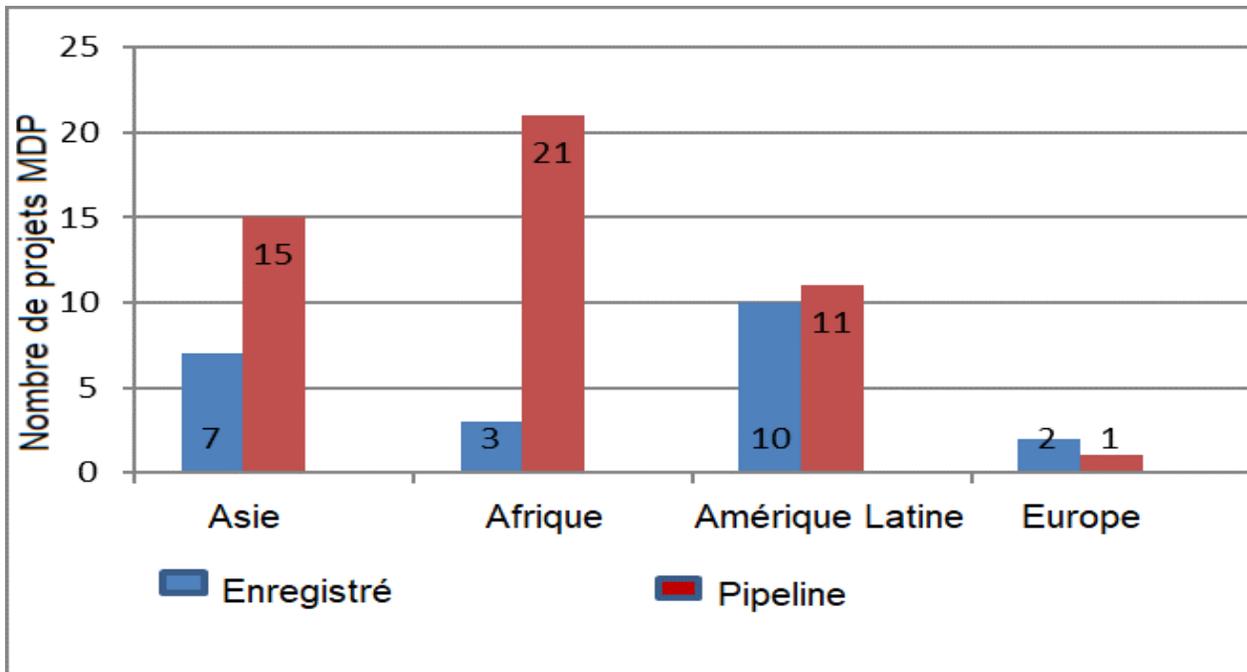


Figure 3 : Projets MDP mondiaux

Source : Élaboré à partir des données de Fenhann (2011)

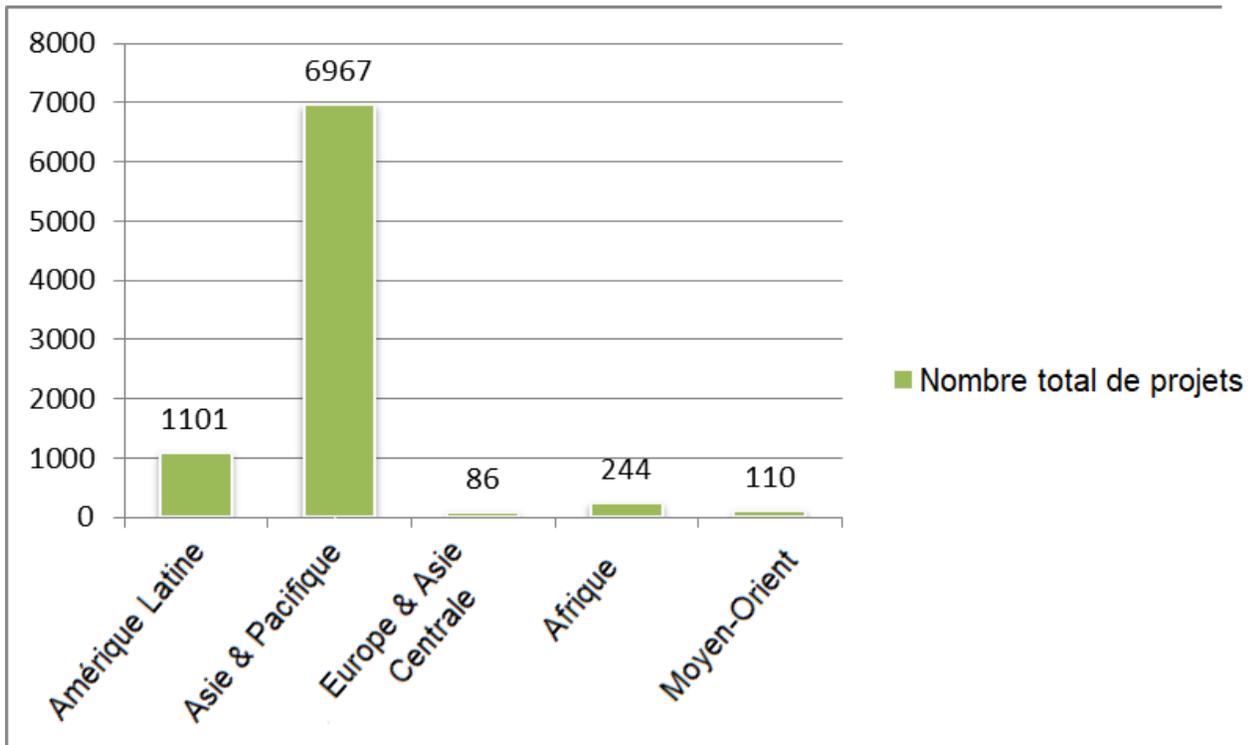


Figure 4 : Projets MDP mondiaux en 2016

Source : Élaboré à partir des données de Fenhann (2016)

## **a) Mécanisme REDD+**

La REDD+ est entrée dans les mécanismes mondiaux d'atténuation des forêts en 2005 (UNFCCC, 2006) et a progressé plus rapidement que le BR-MDP. En 2009, vingt et un (21) pays ont piloté la REDD+ et ce nombre a atteint 60 en 2014 (ITTO, 2015) ; le nombre de pays participant à la REDD+ devrait augmenter après la COP21 (IISD, 2015).

## **b) Mesures d'atténuation appropriées au niveau national**

Les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) occupent de plus en plus une place importante dans les projets d'atténuation Africains. Cent trois (103) MAAN ont été soumises entre 2012 et 2015. Le dernier mécanisme d'atténuation et d'adaptation basé sur le marché, les CPDN sont devenues officielles seulement en 2015 et déjà plus de 192 pays ont soumis leurs CPDN à la CCNUCC avant la COP 21. L'Afrique avait 52 CPDN (Fobissie et Nkem, 2015). C'est le mécanisme qui a connu la croissance la plus rapide car c'était le premier mécanisme à combiner des mesures d'atténuation et d'adaptation convenues par toutes les Parties dans les pays développés et en voie de développement (UNFCCC, 2015).

# ÉVOLUTION DES ACTIVITES DU MARCHE DU CARBONE FORESTIER EN AFRIQUE

Cinq mécanismes d'atténuation basés sur les forêts sont utilisés pour illustrer l'évolution des activités du marché du carbone forestier en Afrique, à savoir : (i) Mécanisme de développement propre de boisement / reboisement (BR-MDP) ; (ii) Réduction des émissions dues à la déforestation et de la dégradation des forêts<sup>1</sup> (REDD+) ; (iii) les Nouveaux Mécanismes de Marché (NMM) ; (iv) les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN), et (v) les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN).

## **Les projets BR-MDP et le marché de conformité**

Le premier projet Africain BR-MDP était le projet de reboisement Humbo<sup>2</sup> qui a débuté en 2006 et a été enregistré par le comité de MDP en 2009. Le projet a atteint le niveau de validation maximal (Gold Standard Validation) sous le Climate Community and Biodiversity Standards en 2011. Après son enregistrement en 2012, il a vendu des crédits certifiés pour la réduction des émissions. Ce projet de 30 ans est prévu séquestrer environ 880 295 tonnes de CO<sub>2</sub>, avec un revenu total de 3 961 328 dollars, à un coût estimé à 4,5 dollars EU

---

<sup>1</sup> REDD+ qui inclut d'autres activités dont l'augmentation des stocks de carbone, gestion durable des forêts et la conservation des forêts.

<sup>2</sup> Le projet de reboisement Humbo est mis en œuvre en Éthiopie.

par tonne (Bekele et al., 2015). En 2016, il y avait 23 projets BR-MDP en Afrique parmi lesquels 15 étaient enregistrés. Tous les projets BR-MDP enregistrés ne commercialisent pas leurs crédits dans les marchés conformes de carbone. Parmi les pays étudiés, les crédits BR-MDP du Kenya et de l'Ouganda sont entrés dans les marchés MDP pendant que les plus grands commerces de réduction d'émission certifiée (REC) dans les MDP sont alimentés par quelques importants projets en Asie, Amérique latine et la Chine (Prag et Briner, 2012) (Figure 5).

Cinq pays d'Amérique du Sud et d'Asie, à savoir le Brésil, l'Argentine, la Colombie, l'Inde et la Chine ont les huit plus importants projets BR-MDP qui fournissent les plus grandes quantités de REC aux marchés du carbone (UNEP/DTU, 2016). L'Inde et la Chine dominent les projets mondiaux de boisement/reboisement qui fournissent environ 86% de REC au marché de la conformité (UNEP/DTU 2016). Sur ce marché, la Chine et l'Inde sont suivis par l'Argentine, le Brésil et la Colombie. Les projets de boisement/reboisement-MDP des pays Africains n'ont pas été rapportés sur le site web du UNEP/TDU (2016). Sur plus de 15 projets Africains de boisement et de reboisement, aucun n'a commercialisé de quantité significative de REC sur le marché de conformité pour mériter une place parmi les projets à grande échelle. Les REC Africaines étaient absentes du marché de la conformité en raison de la dominance de quelques projets de grande envergure sur ce marché (CDM-EB, 2015). Le rejet élevé des projets forestiers soumis par les pays Africains entre 2004 et 2015 a également réduit le potentiel des projets BR-MDP à petite échelle à contribuer à des crédits sur les marchés de conformité. Quatre-vingt-neuf pour cent (89%) des projets Africains BR-MDP ont été rejetés par l'Entité Opérationnelle Désignée (EOD) alors que (11%) ont été rejetés par le Conseil exécutif du MDP (Figure 6).

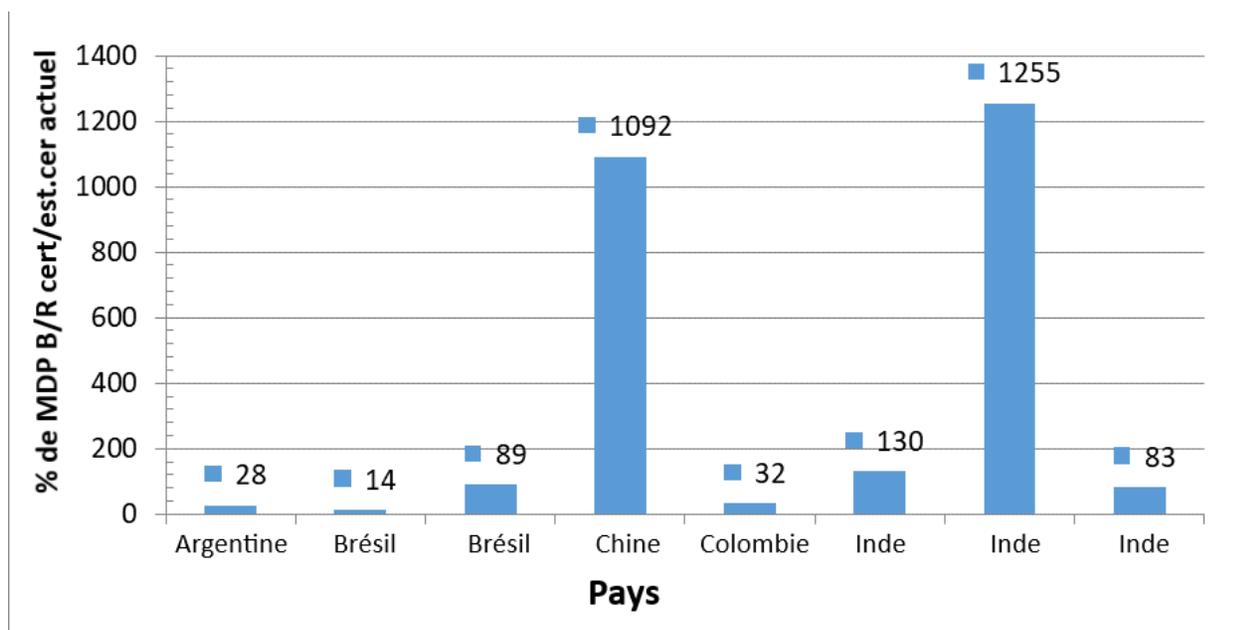
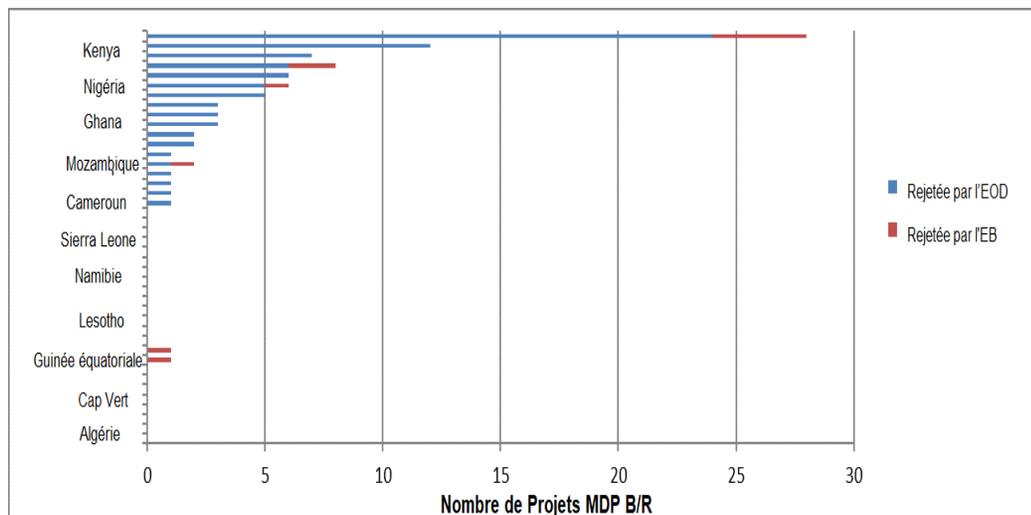


Figure 5 : Les CER des grands projets BR-MDP

Source : Élaboré à partir des données de (UNEP / DTU, 2016)



**Figure 6 : Projets BR-MDP rejetés par les entités opérationnelles désignées et le Conseil exécutif du MDP.**

Source : Élaboré à partir des données de UNEP/DTU, 2016.

Les projets BR-MDP rejetés ne répondaient pas aux normes en vigueur au niveau des organismes examinateurs ce qui a mis fin au processus de validation. Au cours de la même période, l'Afrique a présenté 235 projets MDP, dont 13 étaient des projets BR-MDP (Figure 7).

Les projets MDP en Afrique se répartissent comme suit : Afrique du Sud (71), Égypte (22), Ouganda (19), Maroc (18), Kenya (24) et Nigéria (12), Sénégal (8) et le Rwanda (7). Parmi les pays échantillonnés, le Kenya a mené cinq projets de reboisement et (19) autres projets MDP (Figure 8). Le reste des pays échantillonnés comptait moins de cinq projets MDP. Cependant, lors des discussions, les experts ont indiqué que le Kenya avait (40) projets MDP (Nyatichi, 2016), le site web du UNEP/TDU en a montré 24 tandis que les autres (16) projets ont été enregistrés dans le registre du marché volontaire du carbone. Une forte inégalité a été constatée dans la distribution des projets MDP entre les pays échantillonnés (Tableau 1). Le Kenya avait 24 projets répartis entre les sous-secteurs du MDP tandis que les autres pays avaient un maximum de 3 à 4 projets avec une faible distribution dans les sous-secteurs. Aucun des autres pays n'avait de projet de boisement.

Des projets MDP sur les foyers efficaces et les décharges ont également été lancés dans les pays sélectionnés : (i) le projet MDP d'Ashave pour la gestion des déchets ; (ii) la gestion des forêts et la production de café haut de gamme ; et (iii) le projet de reboisement de la communauté de Sodo. Ces projets étaient enregistrés au registre volontaire du carbone (Bekele et al., 2015). Le projet de reboisement de la communauté de Sodo a été enregistré sous la norme Gold et a été validé par la Gold Standard Foundation, Carbon Fix Standard et Climate Community Biodiversity Standards. Il avait un total estimé de 189 027 tonnes CO<sub>2</sub> de RECs sur une période de plus de 35 ans.

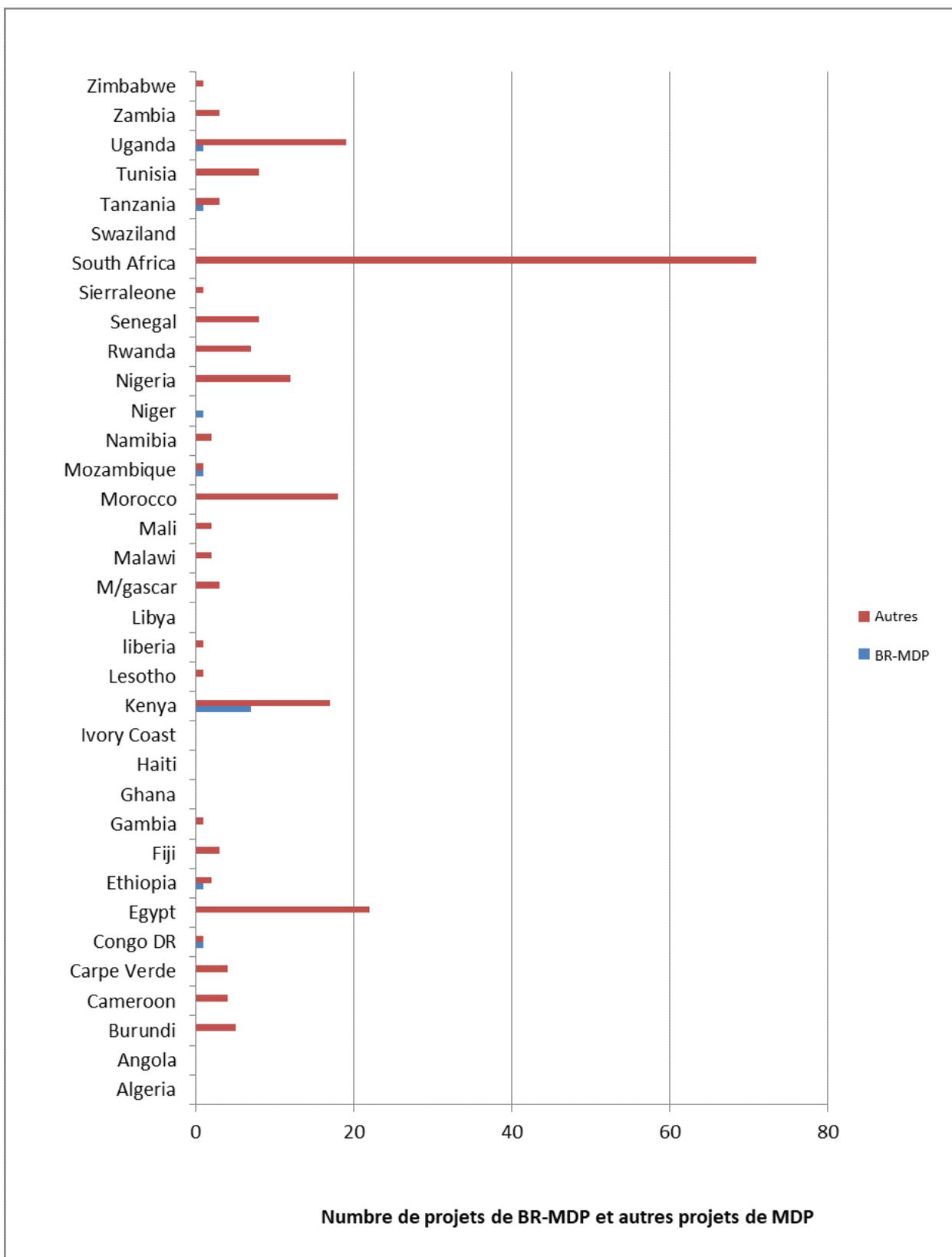


Figure 7 : Projets MDP dans les pays Africain

Source : Élaboré à partir des données du UNEP/TDU (2016)

**Tableau 1 : Projets MDP dans les pays Africains échantillonnés**

Projet	Ethiopie	Ghana	Kenya	Tanzanie	Zambie	Total
EE-Ménages	0	0	0	0	1	1
Biomasse	0	0	1	1	0	2
Ciment	0	0	1	0	0	1
EE-Industrie	0	0	1	0	0	1
EE-Alimentation	0	1	0	0	0	1
Combustible fossile	0	1	0	0	0	1
Géothermique	0	0	5	0	0	5
Hydro	0	0	2	1	2	5
Décharge	1	0	0	1	0	2
Capture de méthane	1	1	1	0	0	3
Reboisement	1	0	5	1	0	7
Solaire	0	0	3	0	0	3
Marée	0	0	0	0	0	0
Transport	0	0	2	0	0	2
Éolien	0	0	3	0	0	3
Nombre total de projet	3	3	24	4	3	37

Source : Élaboré à partir des données Fenhann (2016)

## Marchés volontaires REDD+

Les projets REDD+ mis en œuvre en Afrique et ailleurs ont ciblé les marchés volontaires du carbone (Fenhann, 2016). L'ossature, les modalités et les lignes directrices dans le Verified Carbon Standard (VCS) sont disponibles et les marchés volontaires du carbone échangent des crédits issus des projets REDD+ à travers le monde. Comme les directives REDD+ sont en cours d'élaboration dans la CCNUCC, les crédits REDD+ sont très demandés sur les marchés volontaires et ont dépassé les crédits carbone des projets BR-MDP (OIBT, 2015). Sur soixante-quatre (64) partenaires ONU-REDD+, dix-neuf (19)<sup>3</sup> sont en Afrique parmi lesquels le Kenya et l'Ouganda ont échangé des crédits REDD+ (<http://www.UN-REDD.net/index> ; Guigon et al., 2009). Le Kenya occupe une place plus importante aux niveaux continental et mondial sur les marchés volontaires comparé aux autres pays échantillonnés. Des pays comme la Zambie n'avaient qu'un seul projet REDD+ qui n'a jamais vendu son carbone sur le marché volontaire (<http://biocarbonpartners.com>).

## Nouveau Mécanisme de Marché (NMM)

Les principes de base des NMM sont énoncés au paragraphe 79 de la décision 2 / CP.17 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC, 2012a). Ces conditions visent à se conformer aux normes qui produisent des résultats d'atténuation réels, permanents, additionnels et vérifiés et qui évitent de comptabiliser deux fois les efforts et d'obtenir une diminution et / ou un évitement net des émissions de GES (Michaelowa, 2012). Les pays Africains, qui n'obtiennent pas de bons résultats sur le marché de la conformité, devraient bénéficier de la demande et de l'offre de crédits de carbone forestier provenant des nouveaux mécanismes de marché. Les nouveaux mécanismes de marché promettent de surmonter les défis du MDP, qui n'ont pas stimulé la demande et l'offre de crédits basés sur la forêt. Deux facteurs clés de la demande d'unités de GES ont été identifiés : (i) le niveau d'ambition des objectifs d'atténuation dans les pays développés ; et (ii) les règles qui devraient être convenues concernant le report des unités de GES de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (PK). En outre, les restrictions nationales qualitatives dans l'EU-ETS, l'un des plus grands marchés de crédits carbone, ont également affecté la demande de crédits carbone (Prag et Briner, 2012). Les pays Africains considèrent avec grand intérêt les nouveaux mécanismes de marché comme étant un marché du crédit carbone avec des restrictions minimales.

Les nouveaux mécanismes de marché visent à augmenter la demande de carbone forestier par rapport au mécanisme de développement propre (MDP). IETA (2014) a identifié

---

<sup>3</sup> Bénin, Cameroun, République Centre-Africaine, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Ethiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Nigéria, République du Congo, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie Zimbabwe et Madagascar.

plusieurs opportunités offertes par le nouveau mécanisme de marché dans le commerce du carbone : (i) comme étant un marché alternatif autorisant tous les crédits carbone des Parties, un nouveau mécanisme de marché devait stimuler la demande mondiale de crédits de carbone, en particulier ceux en provenance des pays Africains. En autorisant tous les crédits carbone, il supprimerait les restrictions imposées au carbone forestier par le système Européen d'échange de quotas d'émission et la Chicago Climate Exchange (CCX) et ouvrirait ainsi des marchés aux pays en voie de développement et aux pays les moins avancés pour échanger leur carbone ; (ii) grâce à la simplicité de la comptabilité et des rapports sur les crédits accordés par les parties, le nouveau mécanisme de marché devrait accélérer le développement économique et l'intégrité environnementale ; (iii) il devait également permettre aux parties de contribuer à la réduction des émissions de GES sans distorsions causées par la concurrence entre les parties ; (iv) le cadre opérationnel proposé par le nouveau mécanisme du marché, le Cadre des approches diverses (Framework for Various Approaches) était vaste et comprend des réductions des émissions de GES provenant des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), ainsi que des contributions déterminées au niveau national dans le nouveau mécanisme des marchés.

Cependant, les nouveaux mécanismes de marché ont également été confrontés à un certain nombre de problèmes : (i) les problèmes des resquilleurs qui considèrent que l'absence de contrôle des fuites réduirait l'assurance que les réductions d'émissions par les efforts de certains émetteurs ne seraient pas invalidées par d'autres augmentant leurs émissions au-dessus du niveau de base ; (ii) le contrefactuel insaisissable : établir des bases de référence et déterminer le caractère additionnel impliquent des intérêts divergents. Les décideurs qui soutiennent l'introduction du NMM poursuivent différents objectifs, par exemple, la réduction des coûts de transaction dans l'établissement des bases constitue une faiblesse majeure du NMM, en raison de son potentiel à réduire la crédibilité des crédits, ce qui était possible en l'absence d'un contrôle de CCNUCC sur le réglage de base ; (iii) la concurrence acharnée ; au cours de la première période d'engagement, il y avait eu une forte concurrence entre les différents mécanismes de Kyoto, qui ont pris des connotations politiques. Les gouvernements des pays en transition ont essayé de vendre des unités d'émissions excédentaires de leurs budgets d'émissions de Kyoto à des prix inférieurs au prix des crédits du MDP et du mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC). L'introduction du NMM renforcerait encore cette concurrence, à moins que les acheteurs ne limitent leur acquisition à un type de crédit spécifique. Le SEQE-UE avait exclu les réductions d'émission temporaires et les réductions d'émission à long-terme des projets BR-MDP. Il y avait un réel besoin de stimuler le niveau d'ambition des objectifs d'atténuation dans les pays développés afin d'augmenter la demande de projets de compensation de crédits de carbone dans les pays en développement. Bien que confrontés à des défis, les nouveaux mécanismes du marché offriraient des options pour le financement de projets de carbone forestier, en particulier dans les pays Africains. De plus, les NMM conduiraient potentiellement au développement de systèmes d'échange de droits d'émission ou amélioreraient l'accès aux marchés existants, ce qui, dans le passé,

restreignait certaines réductions d'émission certifiées des projets MDP (Prag et Briner, 2012).

## MESURES D'ATTENUATION ADAPTEES AU CONTEXTE NATIONAL (MAAN)

Les MAAN ont été promues dans le cadre de la CCNUCC pour favoriser l'émergence des économies à faibles émissions de carbone (UNDAF, 2012). Les MAAN font partie des mesures d'atténuation volontaires et ont été conçues pour améliorer les réductions d'émissions de GES dans les pays en développement en se basant sur les politiques nationales de développement existantes (UNDAF, 2012). Les MAAN sont également liées aux CPDN de diverses façons ; par exemple : (i) les MAAN sont des actions susceptibles de faciliter la mise en œuvre des CPDN (ii) les MAAN pourraient servir de point de départ pour les pays pour définir leurs CPDN (iii) les MAAN pourraient être présentées comme contributions (iv) les pays ayant déjà soumis des objectifs comme les MAAN pourraient les convertir en CPDN (Roser et Tilburg, 2014). Les MAAN ont été introduites dans le dialogue sur les politiques de l'ONU à travers le Plan d'action de Bali (BAP) (UNFCCC, 2007). À la Conférence de Cancun, les activités volontaires des MAAN ont été convenues et les pays industrialisés se sont engagés à les soutenir par le biais du financement, du transfert de technologie ou du renforcement des capacités. Les MAAN ont évolué pour inclure des actions unilatérales, éligibles pour être appuyées, que les pays en développement ont entrepris pour mettre en place des voies de développement à faible émission de carbone et résilientes face aux effets du changement climatique.

103 MAAN ont été soumises de 2012 à 2015 dans le monde (Figure 8). Au cours de la même période, l'Afrique a présenté un total de 35 MAAN, l'Afrique de l'Est ayant présenté le plus grand nombre de MAAN, suivie par l'Afrique australe, et l'Afrique de l'Ouest dans cet ordre. L'Afrique du Nord n'avait soumis qu'une (1) MAAN au Soudan (Figure 9). Les principaux pays Africains participant aux MAAN sont : l'Ouganda (9), le Rwanda (7), le Ghana (6), l'Éthiopie (5), le Kenya (4) et le Zimbabwe (4). Le Mali, la Gambie et la Sierra Leone ont soumis le moins de MAAN alors que la Zambie et la Tanzanie n'ont pas soumis leur MAAN (Fenhann, 2016). Sur les 35 MAAN, 17 ont mentionné l'agriculture, les forêts et les énergies renouvelables comme principales contributions à l'atténuation. Il a également été constaté que, parmi les pays, le Mexique, le Pakistan et la Jordanie ont soumis le plus grand nombre de MAAN, respectivement 10, 8 et 6 (UNEP/DTU, 2016). En raison des implications plus larges des projets MAAN en matière d'atténuation des GES et de co-bénéfices de leurs contributions à l'adaptation, les pays ont continué à soumettre les projets chaque mois pour examen et soutien (Fenhann, 2016, Cameron et al., 2015).

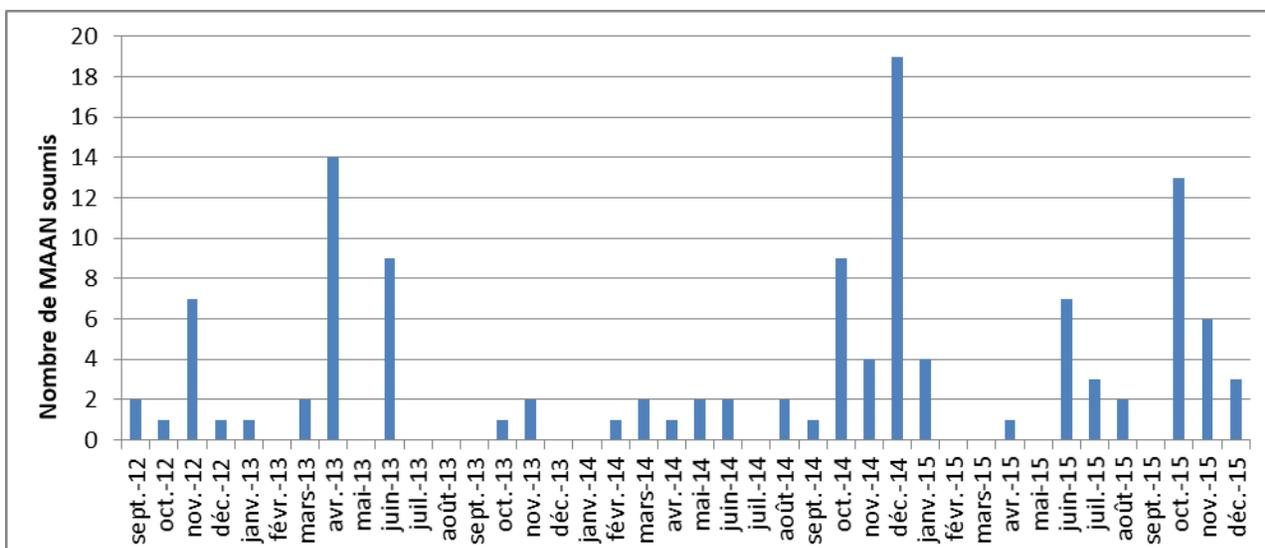


Figure 8 : MAAN soumises chaque mois (Monde)

Source : Fenhann (2016)

L'Afrique a soumis un certain nombre de MAAN depuis 2012 (Figure 9). Évidemment, l'Afrique de l'Est a eu plus de MAAN par rapport aux autres régions, simplement parce qu'elles ont développé la capacité de préparer et de suivre leurs demandes non seulement des MAAN mais aussi d'autres projets MDP. L'Afrique Australe comptait six MAAN et quatre de ces MAAN étaient au Zimbabwe. La Tanzanie et la Zambie s'étaient concentrées sur les projets MDP et REDD+ et n'avaient pas réussi à soumettre leurs MAAN alors que l'Afrique de l'Ouest avait cinq MAAN. L'Afrique du Nord n'a présenté qu'une proposition MAAN pour examen. Il n'y a pas de raison particulière qui explique le faible nombre de MAAN soumises à travers le monde. Il est spéculé que les MAAN ne disposent pas de mécanismes de financement dédiés, ce qui dissuadent les pays en développement à y consacrer de l'énergie pour leur préparation et soumission. Par exemple, Khachatryan et al. (2014) soulignent que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques se sont engagés à fournir 100 milliards de dollars par an aux pays en développement d'ici 2020. Cependant, on n'estime que les efforts d'atténuation dans les pays en développement atteindront 300 milliards de dollars par an d'ici 2020. Compte tenu du financement public potentiellement insuffisant, le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans le financement climatique mondial. Ce document aborde divers aspects du financement MAAN, y compris les défis et opportunités auxquels les pays en développement peuvent faire face pour obtenir des financements suffisants et durables, des études de cas de succès de partenariats avec des bailleurs de fonds privés et des recommandations aux promoteurs MAAN et à leurs partenaires internationaux pour attirer de l'investissement privés aux MAAN.

Les pays développés ne sont toujours pas parvenus à financer pleinement les MAAN alors que le secteur privé également retient son financement en raison de manque de bénéfices

de certains investissements dans les MAAN, qui ont ralenti sa participation au financement de ces dernières.

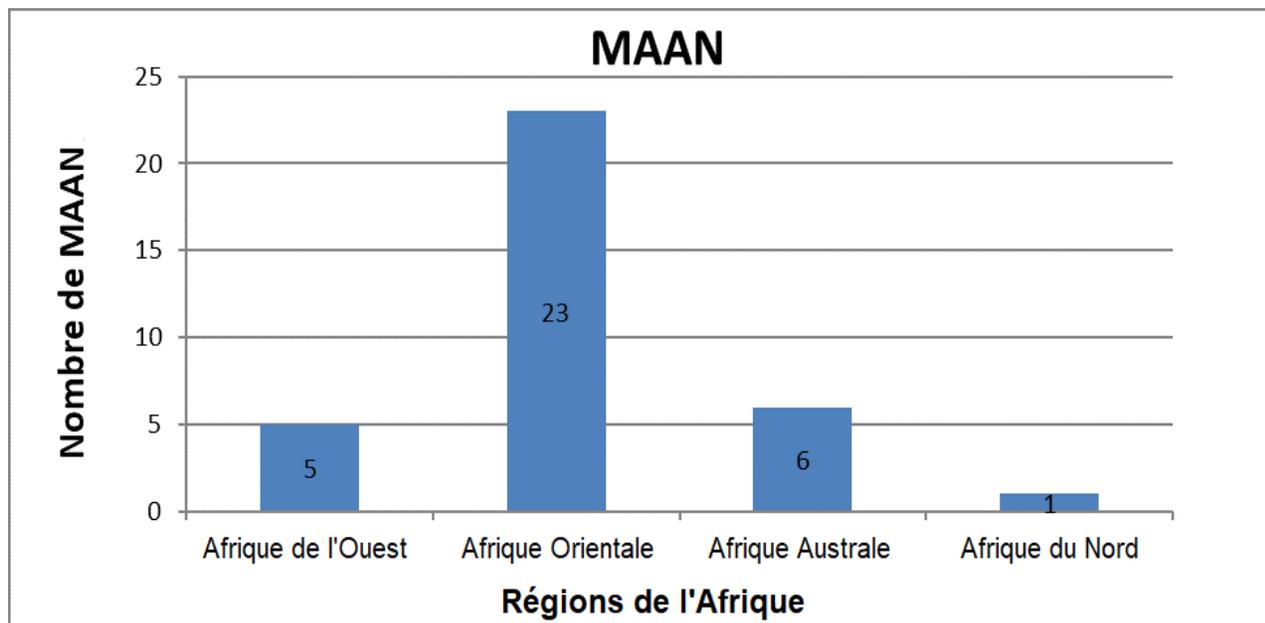


Figure 9 : MAAN soumises par l'Afrique depuis 2012

Source : Réalisé avec les données de Fenhann (2016)

## CONTRIBUTIONS PREVUES DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL (CPDN)

Les CPDN sont des politiques et des mesures que les pays se sont préparés à entreprendre pour réduire les émissions de GES, et ils avaient été invités à les publier avant la COP21 de 2015 (encyclopédie libre de Wikipédia)<sup>4</sup>. Les CPDN ont été communiquées par les Parties en réponse à l'invitation faite par la Conférence des Parties (COP) dans les décisions 1 / CP.19 et 1 / CP.20. Elles couvrent à la fois les mesures d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique et ont été déterminés sans préjudice de la nature juridique des contributions<sup>5</sup> (CUA, 2014). Les CPDN représentent un compromis entre les « limitations des émissions quantifiées et les objectifs de réduction » (LQEUR) et les « mesures d'atténuation appropriées au niveau national » (MAAN) que le protocole de Kyoto utilise pour décrire les différentes obligations juridiques des pays développés et des pays en développement. En vertu de l'Accord de Paris, les CPDN deviendraient la première Contribution Déterminée au niveau National (CDN) lorsqu'un pays ratifierait l'accord, à moins qu'il décide de soumettre en même temps une nouvelle CDN. C'est dans ce contexte

<sup>4</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/Intended\\_Nationally\\_Determined\\_Contributions](https://en.wikipedia.org/wiki/Intended_Nationally_Determined_Contributions)

<sup>5</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/Intended\\_Nationally\\_Determined\\_Contributions](https://en.wikipedia.org/wiki/Intended_Nationally_Determined_Contributions)

que la majorité des pays Africains ont soumis leurs CPDN. Par exemple, l'Éthiopie, le Kenya, le Ghana, la Tanzanie et la Zambie figuraient parmi les Parties ayant soumis leur CPDN avant le début de la COP 21 à Paris (Gaviño, 2016 dans UNEP / TDU, 2016). Cela a été démontré puisque 182 pays avaient ratifié l'Accord de Paris, qui est entré en vigueur juste avant la COP22 de Marrakech qui s'est tenue en 2016 (UNEP / TDU, 2017). La ratification de l'Accord de Paris a conduit les CDN à devenir la première cible de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre de la CCNUCC, s'appliquant aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. Les CDN seraient comptabilisées dans le cadre de la CCNUCC chaque cinq ans (UNFCCC, 2015).

# CHAPITRE 3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relatives à la REDD+ et autres initiatives connexes à l'AFAT en Afrique

## PHASE DE PREPARATION

La préparation à la REDD+ comporte trois phases : (i) le développement d'une stratégie REDD+ ; (ii) la construction de plateformes nationales pour renforcer le dialogue et (iii) le renforcement de la collaboration institutionnelle et des activités de démonstration soutenues par des contributions volontaires qui seraient immédiatement disponibles, comme celles administrées par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) de la Banque mondiale, l'ONU-REDD et d'autres arrangements bilatéraux (UN-REDD+, 2012). Les pays de l'étude ont tous mené avec succès des activités liées à la phase 1 de la REDD+ et se trouvent à différents niveaux préparatoires pour entrer dans la phase d'investissement. Certains pays Africains sont passés aux phases II et III des processus REDD+, qui sont discutées dans les sections appropriées ci-dessous.

## PHASES DE MISE EN ŒUVRE ET D'INVESTISSEMENT

La phase d'investissement de la REDD+ constitue la phase de mise en œuvre du programme ONU-REDD+. Dans cette phase, des politiques et mesures nationales (PAM) et des stratégies nationales de renforcement des capacités, de développement et de transfert des technologies, et des activités de démonstration axées sur les résultats, sont appuyées par un instrument financier à vocation internationale (UN-REDD, 2010). Les pays Africains sont en train de mettre en place des politiques et des mesures pour préparer la phase d'investissement de leur mécanisme REDD+. Par exemple, le Nigéria a utilisé des cartes pour explorer le potentiel de la REDD+ pour obtenir des avantages supplémentaires. Une première analyse cartographique à l'échelle nationale a fourni un aperçu sur la relation entre les stocks de carbone et les zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité, ainsi que des pressions potentielles sur ces ressources importantes. Des analyses spatiales plus détaillées étaient menées sur le potentiel de REDD+ dans l'Etat de Cross River, où de nombreuses activités de REDD+ étaient lancées dans des forêts à forte séquestration en carbone, des forêts naturelles ou des zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques. En RD Congo, des options REDD+ similaires pour tester plusieurs avantages forestiers ont été mises en œuvre. Ceux-ci comprennent des services

écosystémiques non liés au carbone tirés des forêts comme la conservation de l'eau et du sol. Les pays Africains appliquent également des scénarios analytiques complexes pour déterminer les meilleures options REDD+ afin d'obtenir les multiples avantages des forêts. Les PAM comprennent des programmes tel que l'exploitation forestière à faible impact, la réforme du régime foncier, l'application des lois forestières et les réformes institutionnelles pour redéfinir les informations existantes, les incitations et les pouvoirs nécessaires pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la REDD+ (Angelsen, 2008 ; Angelsen et al., 2012). Ainsi, les pays Africains entreprennent de vastes réformes politiques, juridiques et institutionnelles (PLI) pour poser les fondements de la REDD+, qui est une plate-forme pour catalyser un changement transformationnel plus large pour la gouvernance à plusieurs niveaux (Angelsen et al., 2012). Bien que le rythme des investissements REDD+ soit lent, initialement au niveau mondial, quatre pays (Cameroun, Guyana, Cambodge et Honduras) sur plus de 100 avaient été sélectionnés pour démarrer la phase d'investissement de l'ONU-REDD+, dont l'Afrique n'avait que le Cameroun présélectionné pour le soutien dans la phase d'investissement (Blaser et Gardi, 2015). Mais la liste s'est élargie à la RD Congo et au Ghana qui ont été sélectionnés pour le soutien du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (GoK, 2015).

Parmi les pays échantillonnés, le Kenya mettait en œuvre des activités REDD+ dans les Parcs nationaux, Tsavo East et Tsavo West, ayant de riches forêts montagnardes et côtières et vallées arbustives (Korchinsky et al., 2010). Les chevauchements des projets REDD+ étaient particulièrement évidents à Kasigau, dans le Tsavo West au Kenya, où le pays a investi dans la production écologique de charbon de bois et dans la commercialisation du projet REDD+. Le projet visait à tester l'efficacité, l'efficacités et l'équité du mécanisme de partage des bénéfices (Korchinsky et al., 2010). Le Kenya a également mis en œuvre des projets REDD+ dans les forêts montagnardes pour améliorer la fourniture de plusieurs services et produits environnementaux (UNEP, 2012). Le Kenya avait établi des activités REDD+ dans les collines Taita pour protéger les forêts contre la production illégale et indiscreète de charbon (ibid.). Les agriculteurs locaux étaient motivés à conserver les forêts à travers des partenariats publics-privés. Le gouvernement kenyan et Wildlife Works ont orienté des agriculteurs vers la production de bois-énergie, la production de plants de pépinière, la distribution et la plantation. La plantation d'arbres dans des zones appauvries constitue une action de restauration des stocks de carbone principalement promue par la REDD+. La plantation d'arbres a également eu tendance à accroître le couvert forestier, ce qui a amélioré la croissance et le développement des forêts. En Zambie, les formations boisées sèches de Miombo dans la province orientale et dans les zones de montagnes ainsi que les forêts des vallées du bas-Zambèze ont été utilisées par le fonds BioCarbon pour mettre en œuvre des projets REDD+. Sur ces sites, la faune était protégée dans les habitats forestiers. Avant le lancement de l'initiative REDD+, la forêt et la faune sauvage avaient été gravement menacées, respectivement par le braconnage et la production illégale de charbon de bois (UN-REDD, 2015).

En Afrique de l'Ouest, le Ghana abrite des savanes boisées sèches au Nord et de riches forêts tropicales au Sud qui comprennent des forêts de mangroves dispersées. Ces ressources forestières sont des sites appropriés pour les projets REDD+. Le Ghana a mis en œuvre 11 projets REDD+ dont 39 activités REDD+ en utilisant ses différents écosystèmes forestiers. Il y avait des options de projets REDD+ uniques où des brise-vents dans les plantations de cacao ont été sélectionnées pour des projets REDD+ visant à protéger des zones forestières autrefois détruites dans le sillage des plantations de cacao à grande échelle (Nsawah, 2016). Les forêts de Tanzanie couvrent 90% du pays avec de vastes étendues de forêts montagnardes, qui caractérisent les montagnes de Eastern Arc Mountains et de Usambara (Maliondo, 1997). Tsavo East et Tsavo West sont des écosystèmes importants dans lesquels les activités REDD+ ont été mises en œuvre. Les forêts d'acacia et les savanes boisées semi-arides à Shinyanga, avec les forêts montagnardes de Morogoro et les régions plus sèches de Dodoma fournissent à la Tanzanie des sites appropriés pour la REDD+ (URT, 1998). L'Éthiopie a des forêts montagnardes autour des montagnes de Bale à Oromia, des terres boisées aux environs des régions de Sodo et Abote dans lesquelles des activités de REDD+ étaient mises en œuvre (Moges et al., 2010). En promouvant la mise en œuvre de la REDD+, les pays Africains ciblent principalement les marchés volontaires du carbone, qui acceptent déjà les crédits REDD+ (ITTO, 2015). Certains pays espèrent commercialiser les crédits REDD+ dans le cadre du mécanisme de développement propre (MDP) suite à l'Accord de Paris, en mettant à disposition des modalités de travail appropriées pour adapter la REDD+. Motivé par les perspectives d'achèvement du cycle complet des processus REDD+, le Kenya et la Tanzanie ont dû entreprendre des activités de transition REDD+ de la phase I à la phase III, tandis que d'autres pays comme la Zambie et le Ghana commencent à échanger leurs crédits REDD+ sur les marchés volontaires du carbone (NU-REDD, 2012).

## PAIEMENT BASE SUR LES RESULTATS

La République Démocratique du Congo (RDC), le Kenya et la Tanzanie ont déjà mis en place des passerelles vers la phase de paiement basée sur les résultats (phase d'investissement), même si cette phase n'est pas encore complètement développée. Ces pays reçoivent déjà des paiements pour des crédits REDD+ via le marché volontaire (UN-REDD, 2012, Moul, 2016). Le projet REDD+ du Zambèze, en Zambie, a également vendu ses premiers crédits carbonés à Microsoft sous le Verified Carbon Standard (<http://www.carbonneutral.com/>). Cela montre qu'en l'absence d'un MDP pour la REDD+, les pays ont recours aux marchés volontaires du carbone comme alternative. Il en découle également que les processus REDD+ sont mis en place par les pays concomitamment à la mise en œuvre des différentes options et que certains pays bénéficient déjà des avantages financiers grâce à des partenariats avec le secteur privé. Dans cette phase du programme ONU-REDD+, la mesure des émissions des forêts liées aux actions anthropiques par sources et les absorptions par puits sont en cours. Les stocks de carbone forestier et les changements des stocks de carbone forestier et des aires résultant de la mise en œuvre

des activités REDD+ aussi bien que du suivi et du rapportage des mouvements des émissions (fuites) au niveau national sont réalisables à ce stade (Blaser et Gardi, 2015). Au cours de cette phase, les pays ont démontré la performance de la REDD+ grâce à la réduction volontaire d'émission de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) et ceux-ci ont bénéficié des avantages financiers tout en ayant de multiples autres avantages relatifs à la conservation des forêts (UN-REDD, 2010). En général pour de nombreux pays Africains, beaucoup d'efforts restent à faire afin qu'ils bénéficient pleinement des avantages de la mise en œuvre de la REDD+ dans leurs forêts.

## CONDITIONS ET DETERMINANTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES APPROCHES REDD+ ET AUTRES ACTIVITES DE L'AFAT

Les éléments suivants ont été identifiés comme des conditions et des déterminants majeurs qui influencent la mise en œuvre de la REDD+ et d'autres activités de l'AFAT.

### **Renforcement des capacités**

Le renforcement des capacités fait partie du soutien requis dans la mise en œuvre de la REDD+ et d'autres activités de l'AFAT. Les pays Africains cherchent à renforcer leurs capacités pour parvenir à l'atténuation et à l'adaptation des effets des changements climatiques. Les activités de l'AFAT sont complexes en ce qui concerne la comptabilisation des émissions de GES. En ce qui concerne la détermination des émissions de carbone, l'AFAT est le plus complexe des trois mécanismes. Cette complexité a été aggravée par le manque de données sur les stocks de carbone des sols, des cultures et des élevages. Le manque de bases de données nationales sur les modes de culture et les émissions, les engrais utilisés et les contributions aux émissions de carbone ont été davantage compliqués par l'absence de données sur les émissions de fermentations ruminales provenant des types de bétail. La capacité de collecter et d'analyser les données a posé des problèmes dans le développement et la mise en œuvre des initiatives AFAT. Ces défis ont compromis la qualité des projets AFAT. Les défis fondamentaux concernant les manques de données ont souvent affecté la planification des projets dans les pays en développement (Mayo et Sessa, 2012). Ces auteurs ont noté qu'en raison du manque de données nationales, la catégorie « Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres » (AFAT) du GIEC présentait un défi unique pour les compilateurs d'inventaires, en particulier ceux des pays en développement. Afin de mettre en œuvre les activités de l'AFAT, le renforcement des capacités est essentiel et inévitable. La capacité technique était principalement requise pour la collecte, l'analyse et l'application des données dans la planification des projets AFAT des pays étudiés (op. cit.). La mise en œuvre de la REDD+ a été facilitée par le renforcement des capacités. Les aspects des connaissances et des compétences ont été rapidement absorbés et le mécanisme a connu une croissance remarquable par rapport aux autres initiatives de l'AFAT. En outre, les pays Africains ont

achevé la phase I de la préparation à la REDD+ et, avec un soutien financier, certains pays sont passés à d'autres phases REDD+ où ils testent diverses options du mécanisme.

## Transfert de technologie

La technologie est acquise par le biais de la recherche et du développement (R&D), ce qui représente une entreprise coûteuse pour les pays en développement. En vertu de l'Accord de Paris, les pays développés se sont engagés à transférer les technologies pour permettre aux pays en développement de mettre en œuvre les CDN. Une partie de la technologie à transférer comprenait : les technologies de l'information et de la communication (TIC) ; Les systèmes d'information géographique/de télédétection (GIS/TD) et les logiciels/matériels informatiques utilisés pour collecter les données avec plus de précision et pour planifier et déterminer les réserves de carbone AFAT en Afrique. Au niveau opérationnel ; les compétences des agriculteurs pour mettre en œuvre des activités agricoles intelligentes face au climat telles que la permaculture, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, les pratiques culturales de semis direct sont essentielles à la préparation des terres, ce qui réduit les émissions de GES et contribue à accroître la productivité (Kokwe, 2016). La R&D nécessite des données techniques et des informations sur les technologies de développement et de mise en œuvre des projets AFAT. La R&D fait face à de nombreux défis qui réduisent la capacité des pays Africains à faire de la recherche de fond (Ishengoma et al., 2010 ; Ishengoma et al., 2011). Au milieu de ces défis, le Kenya, le Ghana, la Tanzanie, l'Éthiopie et la Zambie se sont engagés dans différents types de recherche. Le Kenya entreprend activement des recherches à travers différentes institutions et agences telles que : Kenya Forestry Research Institute (KEFRI), Centre International de Recherche en Agroforesterie (ICRAF) et d'autres universités nationales ainsi que d'autres organisations environnementales, qui sont des centres de connaissances fournissant des informations sur les initiatives AFAT. L'Institut Zambien de Recherche Agricole (Zambian Agricultural Research Institute ZARI), le GART (General Agriculture Research Trust) et le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) mènent également des activités de recherche pertinentes pour l'AFAT, tandis que la Division de la recherche forestière du Département des forêts reste inactive. De même, l'Institut de Recherche Agricole du Ghana, le Environmental Protection Agency ; la TAFORI en Tanzanie et les instituts de recherche agricole éthiopiens effectuent différents types de travaux de recherche. De plus, les universités, les écoles polytechniques et les collèges de ces pays participent également à la recherche à des fins académiques. Dans l'ensemble, des informations et des données de divers qualités et types ont été fournies aux parties prenantes dans les pays respectifs. Pour la REDD+, beaucoup d'efforts ont été déployés pour transférer les technologies requises dans la mise en œuvre des activités REDD+ en Afrique. La REDD+ a été fortement et rapidement soutenu par des équipements et des outils modernes encore fonctionnels. Même dans le cadre d'études visant à déterminer les réserves de carbones requis pour l'établissement des niveaux référence des émissions forestières (NREF) et les niveaux de référence des émissions (NRE), la REDD+ a reçu et équipé des laboratoires de

science du sol dans les pays Africains pour leur permettre de fournir des facilités de mise en œuvre pour les activités de préparation à la REDD+. Les stratégies nationales REDD+ ont été préparées en raison des efforts constants qui ont été déployés pour former et éduquer le personnel impliqué dans leur mise en œuvre.

## Financement de la REDD+

Le financement est un facteur majeur d'adoption de la REDD+ dans les pays Africains. Il influence tous les autres processus nécessitant un investissement (Silva-Chávez et al., 2015). En fait, le financement REDD+ est si crucial qu'il détermine dans quelle mesure le recours à la REDD+ et les activités subséquentes peuvent être mises en œuvre (Kasaro, 2016). Le financement public est le type de financement le plus approprié pour l'adoption de la REDD+. Ce financement a un caractère à but non lucratif avec un potentiel de soutien à la REDD+ lorsque les crédits carbone atteignent des prix bas (UN-REDD+, 2013). Dans le cas d'un financement basé sur le marché, les promoteurs de projets abandonneraient les projets REDD+ si les prix du carbone baissaient (op. cit.). Ainsi, la disponibilité des financements publics est-elle donc une condition favorable à l'adoption de la REDD+ dans les pays Africains. Pour les pays échantillonnés, le financement des processus REDD+ provient de différentes sources et les fonds sont utilisés de façon unique. Des pays comme le Ghana et la Tanzanie ont été financés pour la REDD+ jusqu'à respectivement 134 millions et 90 millions de dollars US (Figure 10). Ces fonds ont été consacrés au développement des institutions, systèmes et stratégies REDD+ qui ont influencé directement l'adoption du mécanisme REDD+ ([reddesk.org/countries / Ghana](http://redddesk.org/countries/Ghana) ; [reddesk.org/countries/Tanzania](http://reddesk.org/countries/Tanzania)). L'influence perceptible du financement des projets pilotes REDD+ dans les pays échantillonnés se présente comme suit : neuf projets pour la Tanzanie, 11 projets REDD+ avec 39 initiatives REDD+ pour le Ghana ([redddesk.org/countries/](http://redddesk.org/countries/), Sills et al., 2014, NORAD, 2009). Le Kenya et l'Éthiopie ont reçu chacun 14 millions de dollars US utilisés pour développer chacun quatre projets REDD+. La Zambie, qui avait été financée à hauteur de 4,49 millions de dollars US, a enregistré la plus faible adoption de la REDD+. Cela indique que le financement est un facteur irréfutable qui influence l'adoption du mécanisme REDD+. Au-delà du financement, d'autres facteurs sont également essentiels pour l'adoption de la REDD+ ; ceux-ci sont discutés dans les chapitres suivants.

## Paiements basés sur les résultats / performances

Le système de paiement basé sur les résultats (PBR) est fondé sur l'atteinte de résultats spécifiques par un pays, convenu avec un pays bienfaiteur. Ce système est préalablement conditionné à la mesure, à la notification et à la vérification (MNV) des résultats avant que les paiements puissent être effectués. Par conséquent, les paiements basés sur les résultats ont amplifié les conditions d'adoption de la REDD+ et ont simultanément servi de mesure de contrôle de la qualité (CQ). Le contrôle qualité est réussi lorsque les

bénéficiaires respectent les normes des produits livrables. En Afrique, le Libéria, la Zambie et l'Éthiopie ont été sélectionnés pour expérimenter cette politique et mesure (Silva-Chávez et al., 2015). Le Liberia avait reçu 150 millions de dollars US de la Norvège pour, entre autres, soutenir un système de paiement basé sur les résultats REDD+. Le Libéria était tenu de mettre en place des systèmes de promotion de réduction des émissions de GES avant d'utiliser une approche sectorielle large qui touche à l'AFAT. En outre, le Libéria devait veiller à ce que les programmes de réduction des émissions de GES intègrent l'amélioration des moyens de subsistance des communautés riveraines des forêts. La REDD+ était l'un des domaines de soutien du système de paiement basé sur les résultats du Liberia. Une fois la mise en œuvre du projet du secteur forestier du Libéria réussie, il était prévu de déclencher une opération de paiement du carbone axée sur les résultats qui financerait les réductions d'émissions vérifiées et le carbone séquestré dans les paysages cibles.

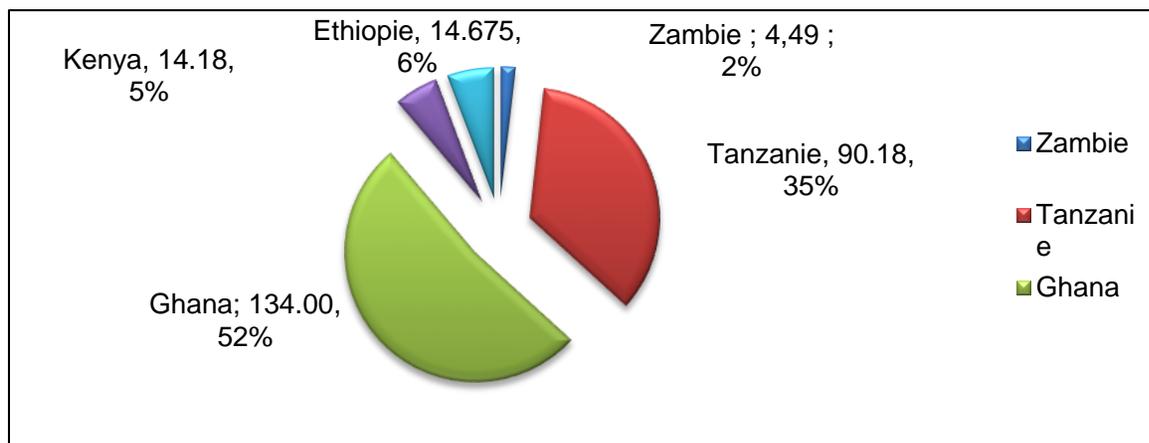


Figure 10 : Financement de la REDD+ et des initiatives connexes dans les pays échantillonnés en Afrique

Source : Réalisé à partir des données de [theredddesk.org/countries](http://theredddesk.org/countries) consultées le 5 mai 2016 et Tenkir (2015)

Dans une approche similaire, le Fonds BioCarbon a promis 68 millions de dollars US à l'Éthiopie et 35 millions de dollars US à la Zambie. Dans le cadre de ce mode de financement REDD+, la Norvège a accordé un soutien financier basé sur la performance pour le développement et la mise en œuvre de la stratégie REDD+ de l'Éthiopie qui a identifié un ensemble de produits livrables pour trois phases (Phase préparatoire, 2013-14 ; Phase de transformation, 2015–16 and Paiement pour les émissions vérifiées, 2017-20). Ces objectifs doivent être remplis comme conditions préalables à tout soutien financier de la Norvège. Le soutien financier de la première phase était basé sur les réalisations des résultats intermédiaires (Bekele et al., 2015). Ces fonds étaient destinés à aider les deux pays selon les mêmes principes que ceux utilisés pour développer les paysages forestiers du Liberia. La Zambie vient tout juste de recevoir le Fonds BioCarbon pour la préparation

du Zambia Integrated Forest Landscape –Programme (ZIFL-P) en vue du lancement des projets de paysage forestier intégré dans la province orientale (Masinja, 2017). L'avant-projet de document de vision de la Zambie (ZIFL-P) comporte trois composantes importantes : (i) réduire la déforestation et la dégradation des forêts ; (ii) recevoir des paiements basés sur les résultats atteints dans la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts ; et (iii) éviter la déforestation et la dégradation des forêts en améliorant les moyens de subsistance des communautés locales. Les fonds BioCarbon sont un financement catalytique basé sur des incitations qui ciblent la gestion durable du paysage forestier. Le paiement basé sur les résultats intrinsèquement intègre la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, la gestion durable des forêts, améliore et reconstitue les stocks de carbone dans les paysages forestiers. Ces actions adhèrent directement aux principes REDD+. En substance, les paiements axés sur les résultats encouragent l'adoption de la REDD+ puisque ces paiements identifient les paysages forestiers qui doivent être restaurés, dans lesquels la déforestation et dégradation (DD) devaient être évitées. Au Libéria, les paiements axés sur les résultats ont également porté sur l'amélioration des moyens de subsistance et la production agricole afin de lutter contre la mauvaise réputation de l'agriculture en tant que moteur de la DD. Aborder si tôt ces composantes montrent aux agriculteurs que la REDD+ n'est pas un système d'appropriation des terres agricoles, mais qu'elle soutiendrait leur agriculture et leurs terres agricoles. À cet égard, les paiements basés sur les résultats favorisent l'adoption de la REDD+.

## Garanties/sauvegardes

Les garanties de REDD+ ont été incluses dans les Accords de Cancun pour s'assurer que les actions de REDD+ n'ont pas d'impacts sociaux ou environnementaux négatifs (Matakala et al., 2015). De nombreux pays Africains avaient suspecté les sauvegardes REDD+ comme étant un stratagème d'accaparement des terres. Des pays comme la Zambie et le Zimbabwe avaient refusé d'accepter la REDD+ en raison de la crainte de perdre des terres au profit des spéculateurs (MTENR, 2007 ; Cotula et al., 2009 dans Mbow et al., 2012). L'acceptation tardive par le Zimbabwe du partenariat ONU-REDD provenait en partie de ces craintes (UN-REDD, 2013). Les garanties de REDD+ étaient fondées sur des principes de gouvernance démocratique qui garantiraient l'équité, la transparence et la justice dans les projets REDD+. De plus, les sauvegardes conduiraient à des actions irréversibles dans la gestion durable des forêts (GDF). Une fois comprises, les sauvegardes ont été intégrées dans les stratégies nationales REDD+ des pays Africains, et ont donc influencé l'adoption de la REDD+. Les pays échantillonnés ont connu différents niveaux d'influence des sauvegardes REDD+. En Tanzanie, les femmes jouent un rôle plus actif dans la REDD+ en fonction des types de ressources forestières qu'elles extraient par rapport aux hommes. Par exemple, Kweka et al. (2014 in Sills et al., 2014) ont rapporté que les ménages de Lindi et Kilosa collectent une gamme de produits forestiers. Alors que les femmes collectent principalement du bois de feu et des produits forestiers non ligneux (PFNL), les hommes récoltent des perches et du bois, fabriquent du charbon de bois et pratiquent la chasse.

Tandis qu'à Zanzibar, les femmes ont eu accès à la terre pendant une période de 40 ans afin de se conformer aux garanties REDD+, ce qui a accru l'adoption de la REDD+ (Sills et al., 2014). Cet acte basé sur le genre a attiré les femmes à accepter le projet REDD+, sans lequel l'adoption de la REDD+ allait en pâtir. En Éthiopie, toutes les terres appartiennent à l'État (EPAE, 2011), ce qui contrebalance les sauvegardes de la REDD+. Le gouvernement éthiopien a été contraint de délivrer des certificats de propriété foncière à plus d'un million de personnes pour posséder des terres afin d'adhérer aux garanties de la REDD+. Bien que ces événements isolés n'aient pas permis à plus de 100 millions d'Éthiopiens de jouir des droits de propriété foncière, dans les zones où les terres avaient été aliénées et données aux communautés locales, les garanties ont renforcé l'adoption de la REDD+. Par exemple, les habitants des régions (i) d'Oromia, de Bale Mountains et (ii) Hawassa en ont bénéficié (Bekele et al., 2015). Le Kenya a légalement soutenu les sauvegardes REDD+. Mais les régimes fonciers continuent de marginaliser les femmes, ce qui implique qu'en pratique, les femmes sont exclues de la participation à la REDD+ et ce, contre les dispositions constitutionnelles. L'égalité du genre est garantie par la Constitution, mais dans la pratique et contre-indication, la préservation des droits des femmes et leur statut dans la gestion et l'appropriation des terres restent inefficaces (Al Jazeera, 2016 ; Kiguatha et al., 2014). Au Kenya, certaines mesures de sauvegarde de la REDD+ n'ont pas significativement influencé l'adoption du mécanisme et il en est résulté quatre projets REDD+ pour le pays (ibid.). La Zambie respecte les sauvegardes de la REDD+ dans ses lois. Cependant, les lois appropriées sont arrivées trop tard pour pouvoir impacter significativement sur l'adoption des projets REDD+. Au Ghana, les sauvegardes de la REDD+ ne sont pas respectées par les dispositions constitutionnelles, mais l'adoption de la REDD+ est significativement plus élevée que dans les autres pays échantillonnés et en Afrique en général. Les sauvegardes ont conduit à l'adoption de la REDD+ parce qu'elles reposent sur un changement de paradigme du cadre juridique et institutionnel pluraliste et rigide du Ghana qui lutte pour réaliser l'égalité du genre, le partage équitable des avantages entre autres obstacles au système de gouvernance démocratique. La REDD+ a été acceptée par les experts ghanéens parce qu'elle a des caractéristiques inhérentes pour modifier les règles du jeu dans la gestion du secteur forestier (Angelsen et al., 2008). La Tanzanie avait correctement prévu la mise en œuvre des garanties dans ses lois. Seules des législations subsidiaires étaient nécessaires pour s'assurer que les sauvegardes soient respectées par les gouvernements au niveau de la gouvernance locale. Autrement, la Tanzanie est bien positionnée pour l'adoption de la REDD+ grâce à la préparation juridique pour gérer les sauvegardes avec peu d'obstacles (Mbwambo, 2015).

## **Avantages non liés au carbone**

Les avantages non liés au carbone ont amélioré l'adoption de la REDD+ dans les forêts à faible valeur carbone des vastes savanes et zones boisées de Miombo en Zambie, des régions semi-arides de Shinyanga en Tanzanie ainsi que des zones autour des parcs nationaux Tsavo du Kenya et des terres boisées des savanes du Ghana. Ces zones

possédant de grandes étendues de forêts à faible valeur en carbone comprennent les forêts coralliennes de Zanzibar qui n'ont pas le potentiel de générer suffisamment de revenus à partir des crédits REDD+ pour répondre aux besoins des communautés et aux coûts de gestion du projet. Ainsi, les Zanzibaris ont accepté la REDD+ afin de continuer de bénéficier des avantages non liés au carbone tels que le bois de chauffage, le charbon de bois, les fruits et les médicaments. En Tanzanie continentale, l'adoption de la REDD+ à Shinyanga, une région de savane sèche semi-aride, a été influencée par un système d'élevage traditionnel connu sous le nom de Ngitilis, qui assure la fourniture de fourrage pour le bétail qui souffre de la pression pastorale due à l'augmentation de la taille cheptel et des populations humaines (Sills et al., 2014). Avant l'intégration de la REDD+ dans le système Ngitilis, le surpâturage avait atteint des proportions ingérables et contribuait à la déforestation et à la dégradation (DD). L'accès au fourrage, au bois de feu et à d'autres produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le système Ngitilis que les projets REDD+ ont restaurés, a été le principal moteur de l'adoption de la REDD+ à Shinyanga. Au Kenya, les ranchs communautaires REDD+ de Kasigau se sont principalement concentrés sur l'accès aux bénéfices non carbone. Cette région possède des forêts à faible valeur en carbone qui fournissent du charbon de bois, du bois de chauffage, des petits rongeurs, des champignons et de nourriture pour la faune. La région de Kasigau est un corridor migratoire pour la faune sauvage entre les zones de gestion du gibier de Tsavo East et Tsavo West.

L'adoption de la REDD+ a été influencée par la perception que ce système assurerait la fourniture continue de bénéfices non liés au carbone qui étaient importants pour les moyens de subsistance et les économies des populations locales. Auparavant, la production illégale de charbon de bois au sein des communautés locales avait provoqué une déforestation et une dégradation des forêts dans la région (UN-REDD+, 2013). Les bénéfices non liés aux carbones dans le cadre du projet REDD+ de Kasigau sont entre autres : (i) la production de cultures de rente ; (ii) la production et la commercialisation du charbon écologique ; (iii) l'octroi de bourses d'études et de formation ; et (iv) l'emploi dans des installations touristiques communautaires (Korchinsky et al., 2010). Les Ghanéens ont des différentes raisons pour l'adoption de la REDD+. La forte dépendance des Ghanéens à l'égard des forêts pour l'approvisionnement en viande de brousse, escargots, champignons et autres produits forestiers non ligneux est l'une des raisons pour lesquelles l'adoption de REDD+ dans le pays a été renforcée. Le Ghana consomme beaucoup de PFNL, ce qui a soutenu les moyens de subsistance et l'économie des populations locales. La nécessité de gérer durablement les PFNL dans les forêts REDD+ a été l'une des principales raisons de l'adoption des projets REDD+ (Nsawah, 2016). Certains y ont vu une possibilité d'obtenir des prix premium pour le cacao cultivé dans des plantations gérées de manière durable intégrant les espèces d'arbres indigènes comme brise-vent pour le cacao dans le cadre de projets REDD+ (Nsawah, 2016).

## Base de connaissances

Les connaissances, les compétences, l'éducation et l'information sont du capital humain qui constituent d'importants déterminants de la capacité d'adaptation des communautés dépendantes des forêts (Chia et al., 2016). La pertinence de la base de connaissances pour l'adoption des projets REDD+ réside dans la facilité de compréhension et d'articulation des questions de développement. Comme indiqué précédemment, des niveaux d'éducation élevés à Zanzibar ont été le principal moteur de l'adoption de la REDD+ par rapport à la Tanzanie continentale (Sills et al., 2014). Cette observation est confirmée au niveau des pays échantillonnés. Ainsi, le Ghana, le Kenya, la Tanzanie, l'Éthiopie et la Zambie, ont dans cet ordre le niveau d'éducation par habitant le plus élevé au plus bas qui est reflété à travers les rapports, les plans et les connaissances approfondies sur la REDD+ générés par ces pays (Ishengoma et al., 2010). Il y a moins de professionnels forestiers en Zambie qu'au Zimbabwe, au Kenya et en Tanzanie, et la qualité de l'éducation en Zambie est parmi les plus basses d'Afrique australe (Ishengoma et al., 2010 ; ZHDR, 2011). Il ne fait aucun doute que ces études se reflètent dans la faible participation du pays à la REDD+. Bien que la connaissance ne soit pas le seul facteur qui influence l'adoption de REDD+ dans les pays Africains, elle constitue le fondement pour d'autres facteurs (Shames et al., 2017). Dans les pays Africains étudiés, la mesure, la notification et la vérification REDD+ (MNV), l'élaboration de niveaux d'émissions de référence (REL), la sélection des "définitions forestières" appropriées sont quelques-unes des zones grises dont la clarification requiert le recours aux consultants pour des connaissances et compétences (UN-REDD, 2013). Là où les connaissances abondent, l'adoption de REDD+ est significativement plus élevée et ces régions continuent à dominer.

## DEFIS POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+

Il existe une multitude de facteurs qui affectent la mise en œuvre de la REDD+ dans différents types de forêts Africaines. Ces facteurs ont été regroupés en sept domaines thématiques, à savoir : i) cadre juridique/politique/institutionnel ; ii) financement ; iii) administration ; iv) capacité ; v) environnement et écologie ; vi) transversales ; et vii) contexte national/local. Chacun de ces facteurs/domaines thématiques est expliqué ci-dessous.

### Cadres juridique, politique et institutionnel

Les pays Africains, en tant que Parties à la CCNUCC, à son Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris, devaient réformer leurs lois, politiques et institutions pour se conformer aux accords approuvés. Cette exigence obligeait les parties à entreprendre les réformes juridiques/politiques et institutionnelles nécessaires. Certains des pays de l'échantillon à

l'instar de la Zambie, le Kenya et la Tanzanie ont entrepris de rigoureuses réformes dans ces différents domaines tandis que d'autres tel que le Ghana et l'Éthiopie ont simplement rafistolé leurs lois et réformé leurs institutions (CRC, 2015 ; Gichu et Chapman, 2014). Des réformes complètes des institutions politiques et juridiques sont nécessaires dans ces pays pour créer le cadre pour la bonne mise en œuvre de la REDD+. Le Ghana et l'Éthiopie n'ont pas modifié leurs anciennes constitutions nationales, qui sont incompatibles avec la mise en œuvre de REDD+, alors que tous les pays échantillonnés ont des législations principales et subsidiaires incapables de définir des droits clairs relatifs au carbone forestier, au remboursement, et la taxation de REDD+ (Hedges, 2010 ; Bekele et al., 2015 ; Agyeis, 2016), ces lacunes des institutions politiques et juridiques ont entravé la bonne mise en œuvre des projets REDD+ (Kasaro, 2016 ; PNUF, 2012 ; Mgoo, 2016). En plus des défis des réformes des institutions politiques et juridiques, les tendances antagonistes parmi les institutions des parties prenantes ont finalement réduit l'élan pour la mise en œuvre de REDD+ dans les pays Africains (NORAD, 2010 ; Kokwe, 2016 ; Shula, 2016). Au Ghana, les concessionnaires de bois ont formé un groupe puissant avec des pouvoirs de quasi-veto pour usurper les décisions sur les projets REDD+ (Yinka, 2011). De même, les chefferies locales (Stool and Skin) sont encore plus puissantes sur la gestion des forêts et des terres (op.cit). L'autorité traditionnelle a souvent travaillé à des fins contradictoires avec les sauvegardes REDD+, en particulier sur l'égalité du genre, la propriété du carbone et la réversibilité des actions de la REDD+. Certains de ces arrangements institutionnels ont, dans une large mesure, limité la mise en œuvre de la REDD+. Les politiques nationales ont soit aidé, soit entravé la mise en œuvre de la REDD+. Par exemple, les politiques agricoles en Tanzanie, en Zambie, au Ghana, en Éthiopie et au Kenya ont souvent été préférées à la foresterie (Mayaki et Tumusiime, 2015). Pour des pays comme la Zambie, les politiques minières sont hautement priorisées comparées à d'autres politiques, ce qui a rendu les forêts vulnérables à l'exploitation suite à la découverte de gisements minéraux dans les réserves forestières. Cet état de chose a conduit à la perte de la biodiversité forestière et aux perspectives de mise en œuvre de REDD+ (Nkhata, 2011). Les pressions extrêmes sur les terres agricoles ont eu une très forte influence sur la mise en œuvre de REDD+ en Afrique, en particulier en ce qui concerne l'importance accordée à la sécurité alimentaire et les efforts résolus pour réduire la pauvreté par la production agricole. Ces politiques agricoles apparemment positives sont des facteurs de pression qui ont fait de l'agriculture le principal moteur de la déforestation et de la dégradation des forêts (Robinson, 2016). Appliquées aveuglément, les politiques agricoles constituent une menace pour la mise en œuvre de REDD+ parce qu'elles s'y opposent.

## Financement

A travers l'analyse FFOM, le financement s'est révélé être le facteur le plus limitant la mise en œuvre de REDD+. Il est apparu (135 fois) dans les tableaux FFOM, ce qui en fait la deuxième priorité (Tableau 2).

**Tableau 2 : Résumé de l'analyse FFOM des facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+ dans les pays Africains échantillonnés**

Thème	Nombre d'apparition dans les tableaux du FFOM	Liste P	Commentaires
Foresterie/ environnementale/ écologique	348	1	Dénominateur/Plus important et cible pour REDD+, atténuation et adaptation/résilience. La présence de la forêt est le fondement de la mise en œuvre du mécanisme REDD+. 5 pays ont été sélectionnés entre autres pour cette étude sur la base de la richesse des ressources forestières.
Financement	135	2	Facteur le plus limitatif qui peut débloquer d'autres facteurs
Renforcement des capacités	99	3	Très important en termes de démarrage, de fonctionnement, de durabilité de REDD+.
Juridique / Législation/ Constitution/ Politique	54	4	Améliore ou limite la mise en œuvre de REDD+ (Architecture)
Compétence technique/ connaissance	38	5	Renforce ou limite les options de conception REDD+ et leur mise en œuvre ultérieure.
Questions transversales	32	6	Genre, pauvreté, création de richesses
Administration/ DNA/ Point Focal UNFCCC/	28	7	La présence de structures administratives apporte efficacité/efficacités - modalités de mise en œuvre.
Contexte national/ local	18	8	État de préparation/préparation pour répondre aux exigences internationales du CC (genre et REDD+, propriété foncière, propriété du carbone), etc.

En raison de contraintes budgétaires internes, les pays Africains ont eu besoin d'un soutien financier pour mettre en œuvre le mécanisme REDD+ ([http://redd.ffpri.affrc.go.jp/events/seminars/2016/20160128\\_en.html](http://redd.ffpri.affrc.go.jp/events/seminars/2016/20160128_en.html)). Le financement des donateurs constituait la composante la plus importante des budgets REDD+ (Figure 9). Les financements externes provenant de sources bilatérales, multilatérales et du secteur privé ont principalement soutenu la formulation de niveaux d'émissions de référence pour les forêts (FREL), de systèmes de mesure, de notification et de vérification (MNV), de systèmes d'information REDD+ (SIS), et de stratégies nationales REDD+ ou de propositions de préparation REDD+ (R-PP). La collecte et le traitement des données, l'achat d'outils et de matériel ainsi que la location de services de consultants ont également bénéficié de l'appui de la composante budgétaire des donateurs (FAO, 2009 ; GoF, 2009 ; PNUD, 2009). Les pays Africains ont fourni un appui budgétaire REDD+ pour couvrir : (i) les salaires du personnel affecté aux projets REDD+ ; (ii) les indemnités du personnel pour la collecte de données sur le terrain ; et (iii) la contribution en nature sur les locaux à usage de bureaux et les coûts administratifs (NRS, 2014 ; URT, 2010 ; RG, 2014). Le problème avec les fonds de contrepartie fournis par les budgets nationaux pour la mise en œuvre de la REDD+ est sa non-continuité en l'absence de financement soutenu par les bailleurs de fonds (FD, 2015). Il est clairement apparu parmi les pays à l'étude que les niveaux de financement représentent un facteur majeur pour la mise en œuvre de la REDD+. L'Éthiopie et le Kenya ont reçu à peu près les mêmes montants de financement (environ 14,0 millions de dollars US) pour financer leurs propositions de préparation à la REDD+ (R-PP) (Figure 9). Certaines des activités de R-PP de l'Éthiopie ont été soutenues par un financement bilatéral du DFID-UK, qui a fourni 5 millions de Livres Sterling, dont 3,2 millions de Livres Sterling devaient être acheminés par l'intermédiaire de la Banque mondiale/Fonds bio-carbone pour financer la préparation à la REDD+ et 1,5 million de Livres Sterling était destiné au programme pilote Oromia REDD+ (De Aquino et Griffin, 2014). Les principales sources de financement de l'Éthiopie étaient le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, les fonds fiduciaires multi donateurs gérés par l'ONU-REDD+ et le financement bilatéral de la Facilité française et nordique pour le climat ainsi que le DFID britannique. Un montant de 1,175 million de dollars US provenait du soutien budgétaire interne pour les allocations du personnel et les paiements en nature. Le Kenya et l'Éthiopie ont tous deux mis en œuvre quatre projets REDD+, tandis que le Ghana et la Tanzanie, qui ont reçu respectivement 14,4 millions de dollars US et 90 millions de dollars US de sources multiples, ont mis en œuvre respectivement 11 et 12 projets REDD+. Le Ghana a reçu à peu près le même montant de financement que le Kenya et l'Éthiopie, mais a mis en œuvre presque autant de projets que la Tanzanie qui a six fois plus d'argent pour les activités REDD+. Le Ghana a utilisé des fonds dans les 39 initiatives REDD+ pour mettre en œuvre les onze projets REDD+ (Agyeis, 2016 ; NORAD, 2012) tandis que les 4,49 millions de dollars US de la Zambie étaient insuffisants pour mettre en œuvre un seul projet REDD+ infranational (UN-REDD, 2009). Une mauvaise coordination, probablement dû aux intérêts

divergents des donateurs et des organismes gouvernementaux, a conduit à l'échec de l'exploitation avec succès des synergies et ciblage entre les projets.

## Administration

L'administration désigne l'organisation, la planification, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des activités d'une organisation (Hornby et al., 2014). La mise en œuvre de la REDD+ a été grandement affectée par les fonctions administratives ineptes que l'on trouve dans certains pays Africains. Au départ, les administrateurs avaient mal compris les principes de la REDD+ ; ils étaient suspicieux et antagonistes quant à son introduction (Mbow et al., 2014). Beaucoup considéraient la REDD+ comme un stratagème des organisations multinationales pour s'emparer de terres dans les pays en développement. Cet état d'esprit a sérieusement entravé l'adoption initiale de la REDD+ et a affecté sa mise en œuvre. Pour des pays comme le **Zimbabwe**, qui étaient encore aux prises avec des problèmes d'aliénation des terres coloniales, l'introduction de la REDD+ était une énigme et une forte force d'opposition aux plans du gouvernement (Mugabe, 1999). D'autre part, la Zambie était dans les limbes ; elle n'avait aucun système pour domestiquer et intégrer pleinement le mécanisme REDD+ dans ses structures administratives.

En Tanzanie, les projets REDD+ ont connu un démarrage lent en raison de la méfiance des donateurs à l'égard des structures administratives gouvernementales pour faciliter la mise en œuvre des processus REDD+ (URT, 2010). L'administration a été un facteur important dans la mise en œuvre de REDD+ parce que ce mécanisme visait à réformer les politiques, les lois et les législations dans les pays bénéficiaires (Angelsen et al., 2009). La plupart des pays Africains étaient résistants aux changements transformant proposés dans les sauvegardes du mécanisme REDD+. Il a fallu des administrateurs impartiaux pour réformer les politiques/lois et les institutions afin de s'adapter à la REDD+ (Gichu et Chapman, 2014).

L'Éthiopie a créé un département forestier ayant pour mandats la gestion des forêts. C'est une force qui a amélioré la mise en œuvre de la REDD+ (Moges et al., 2010). La création du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF) a renforcé le département de foresterie et augmenté la capacité de l'Éthiopie à exécuter des fonctions d'administration forestière dont dépend la REDD+. En dépit de la nouvelle structure institutionnelle, les capacités administratives de l'Éthiopie étaient encore insuffisantes pour assurer une gestion durable de son immense patrimoine foncier et forestier. L'Éthiopie manquait de structures bureaucratiques pour gérer les biens fonciers et forestiers ; il s'agissait d'une faiblesse interne qui nécessitait une réparation urgente. L'arrangement administratif des forêts et des terres du Kenya était statutairement unique, le gouvernement national et des comtés étant responsables de la gestion des forêts et des terres (Gichu et Chapman, 2014). Le Kenya n'avait pas de régime foncier traditionnel/coutumier qui existe dans des pays comme le Ghana et la Zambie. Sans l'hégémonie traditionnelle, le Kenya est efficace dans la manière

dont il administre les actifs forestiers et fonciers parce qu'il n'est pas encombré d'obstacles traditionnels. Le Kenya aurait dû réduire les coûts de transaction dans la mise en œuvre de la REDD+ associés aux barrières traditionnelles à la terre et aux forêts. Toutefois, il connaît de très graves conflits liés à l'administration foncière ainsi que des violences foncières sporadiques et fatales. Il est absolument essentiel que les options REDD+ plaident pour une propriété foncière et forestière et alloue des droits de carbone aux individus dans les communautés identifiées. Les structures Kényanes d'administration forestières et foncières ont permis par exemple aux propriétaires fonciers des ranchs communautaires de Kasigau de conclure des accords avec Wildlife Works pour la mise en œuvre de la REDD+. Les options REDD+ pour le Kenya devraient être plus innovantes et inclusives afin que la mise en œuvre de REDD+ favorise les systèmes réguliers d'administration foncière et forestière. Ainsi, l'administration forestière et foncière kenyane a constamment révisé les lois, réformé les institutions et les politiques qui soutiennent la mise en œuvre de la REDD+.

En Tanzanie, l'administration forestière est essentielle à la mise en œuvre de la REDD+, mais elle a eu des difficultés à mettre en œuvre les programmes REDD+. Sa réticence initiale à donner des orientations sur le cadre de développement du programme ONU-REDD+ a entraîné des retards dans le lancement des activités de préparation et d'effet rapide de la REDD+ (NORAD, 2010). Au milieu du bras de fer entre le gouvernement et les donateurs, les organisations de la société civile ont progressé dans la mise en œuvre des activités REDD+, quoique sans la pleine participation du gouvernement. En outre, un consortium composé de trois structures administratives de l'Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de la REDD+ (PNUD, FAO et PNUE) a occasionné la consommation des fonds des donateurs.

Au Ghana, les institutions qui ont été mises en place pour assurer la mise en œuvre de la REDD+ sont : (i) la Commission des forêts ; (ii) l'Agence de protection de l'environnement (EPA), (iii) le Ministère de l'environnement, de la science et de la technologie (MEST), (iv) les chefferies locales (Stools and Skin), et (v) les assemblées villageoises (Agbosu et al., 2007 in [www.reddesk / Ghana](http://www.reddesk.org/Ghana)). Bien que ces institutions existent depuis l'époque coloniale, leur autorité sur la gestion des terres et des forêts avait été lentement usurpée par le gouvernement. FERN (2006) avait déploré que « le principal moteur de la déforestation était l'industrie du bois, qui pouvait suborner les processus politiques nationaux pour protéger ses profits et violer systématiquement les règlements de permis en toute impunité ». Les défis institutionnels et administratifs du Ghana ont miné les objectifs et les politiques de développement, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et des mines, où les intérêts de développement étaient en désaccord avec l'intérêt de la foresterie sur la REDD+ (Mbow et al., 2012).

## Capacité

Le principal tollé des pays Africains est le manque de capacité à initier et à soutenir les opérations de leurs stratégies, programmes et plans en raison d'une capacité technique et financière inadéquate (de Aquino et al., 2014). L'Éthiopie a souffert de diverses formes d'inadéquation d capacités, ce qui a considérablement réduit ses efforts pour atteindre les aspirations nationales de développement (CREG, 2011 ; Arrigawal, 2016). L'Éthiopie a manqué de volonté politique pour réformer son cadre institutionnel, politiques et juridiques et construire un capital social pour diriger les plans de développement de la nation. Le pays a manqué également de capacités pour administrer ses vastes ressources foncières et forestières, et n'a pu mettre en œuvre que quatre projets REDD+. L'Éthiopie a des structures de gouvernance ambiguës et cela a rendu difficile la mise en œuvre des processus REDD+ (Walter, 2015) dans la région<sup>6</sup>. Les institutions éthiopiennes ont des mandats qui entraînent en conflit avec les processus décisionnels et des compétences qui sont en contradiction avec les principales politiques mises en œuvre par les mêmes institutions. La capacité du Kenya à mettre en œuvre la REDD+ et d'autres projets MDP est basée sur le pool des ONG de développement et des acteurs du secteur privé hautement compétents. La participation des ONG/secteur privé à la REDD+ a été relativement élevée au Kenya. Les ressources techniques, financières et technologiques communes ont sont à l'origine de la grande capacité du Kenya à mettre en œuvre la REDD+. Par exemple, Wildlife Works et Green Belt Movement sont deux solides organisations de la société civile qui ont encouragé les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au Kenya (Mwakima, 2016). Parmi les institutions gouvernementales, il y a eu aussi des fonctionnaires techniquement compétents qui avaient des compétences et des connaissances pour planifier et mettre en œuvre des projets REDD+ (Nyatichi, 2016). La participation de la communauté locale aux projets REDD+ a permis de renforcer le profil de patrimoine et d'intérêt dans les zones où des projets REDD+ ont été mis en œuvre, consolidant ainsi le bien-fondé de la mise en œuvre de la REDD+. La capacité du Kenya à développer des options REDD+ qui ont catalysé le partage des bénéfices liés au carbone et ceux non liés au carbone a accru l'importance des projets REDD+ dans la sécurité alimentaire, le soutien à l'éducation et la conservation de l'environnement. Les preuves de la mise en œuvre des projets REDD+ ont été clairement mises en évidence dans les écoles communautaires, la production agricole, les pépinières forestières et la production et la vente d'éco-charbon sur les sites de projets REDD+ Maungu -Kasigau (Nyatichi, 2016).

L'approche du Ghana pour la mise en œuvre des projets REDD+ se repose sur son pool de professionnel de personnel hautement qualifié et expérimenté, des ONG qui ont des technocrates et des instituts de recherche travaillant ensemble pour fournir des données et

---

<sup>6</sup> Cette étude a été conduite dans la région pilote de Benishangul --- Gumuz, Asossa en Ethiopie par un spécialiste d'évaluation de la gouvernance pour le compte du PNUD.

des informations pour la conception, la formulation et le développement des projets (Agyeis, 2016). L'immense capacité du Ghana caractérisée par des ressources humaines techniques, technologiques, de systèmes et de dotations, a favorisé la constitution d'un riche pool de ressources humaines ayant conditionné et déterminé l'adoption et la mise en œuvre de la REDD+ (ibid.). La disponibilité des institutions de recherche active, des ONG, des ministères et des départements gouvernementaux qui coordonnent les activités de REDD+, favorise les arrangements administratifs qui renforcent la mise en œuvre de la REDD+. Le Ghana est également doté d'une riche base de ressources forestières ; cette infrastructure biophysique composée de forêts de mangroves, forêts denses et de savanes, a été suffisamment robuste pour soutenir la mise en œuvre de la REDD+ ([www.climatedatahubgh.com](http://www.climatedatahubgh.com)). La préparation minutieuse des projets REDD+, l'attention portée aux détails, aux faits et aux chiffres soutenus par la science et récits, ont attiré des financements bilatéral et multilatéral du plan d'investissement REDD+ du Ghana. Sans doute, la capacité technique a joué un rôle central dans la mise en œuvre de la REDD+ au Ghana (Sills et al., 2012), laquelle a été aussi notée à Zanzibar où le niveau élevé d'éducation des populations a conduit à une adoption plus rapide de la REDD+ que la Tanzanie continentale. Le Ghana avait préparé 10 projets REDD+ en plus de 12 initiatives connexes, démontrant ainsi sa capacité nationale à mener à bien une planification complexe. Cette caractéristique reconnue des Ghanéens a été le résultat des investissements dans le secteur de l'éducation et de la formation que le Ghana avait réalisé. La Tanzanie a également exposé une base de ressources humaines hautement qualifiées et formées qui possédaient les compétences et les connaissances requises pour planifier et mettre en œuvre des projets REDD+. À l'instar du Ghana et du Kenya, la Tanzanie possède une infrastructure de recherche active qui a produit des données et des informations, qui ont soutenu la planification des projets REDD+. Des insuffisances compétences spécifiques dans de nouveaux domaines de développement tels que la REDD+ subsistent encore et un renforcement des capacités s'avère nécessaire (Edwards et al., 2012). Par exemple, les aspects liés au développement et à la mise en œuvre des systèmes de mesure, de notification et de vérification de la REDD+, à la détermination des niveaux d'émission de référence des forêts et à l'établissement de niveaux d'émission de référence nécessitent le recrutement des experts indépendants. La capacité technique a été inadéquate lorsqu'il s'agissait d'entreprendre un travail complexe dans la mise en œuvre de la REDD+.

L'inadéquation des capacités au niveau de la Zambie était pire que dans les autres pays échantillonnés. Par exemple, le professionnel formé le plus qualifié du Département des forêts a eu un diplôme de Master (Ishengoma et al., 2010). Les autres pays se sont vantés d'avoir de nombreux professionnels du rang de Docteur dans leurs départements forestiers (op.cit.). Les disparités dans les qualifications académiques et professionnelles ont désavantagé la Zambie en termes de capacité intellectuelle à entreprendre des travaux analytiques complexes requis dans l'adoption et la mise en œuvre de la REDD+. L'infrastructure de recherche forestière de la Zambie est vétuste, et manque de direction

pour le développement de la recherche et est cruellement en sous-effectif pour apporter une contribution significative à la mise en œuvre de la REDD+. Pour sortir de cette situation désastreuse, la Zambie a dû s'appuyer davantage sur des établissements d'enseignement et d'apprentissage supérieurs, qui avaient également des difficultés pour comprendre le mécanisme REDD+, et fournir des contributions aux processus de REDD+. La Zambie n'a eu qu'un seul projet REDD+ enregistré auprès du VCS, qui a vendu des crédits carbone REDD+ à Microsoft en 2015 (<http://biocarbonpartners.com/lower-zambezi-redd-project-sells-redd-offsets-to-microsoft-supporting-africa>).

## **Facteurs environnementaux / écologiques**

Selon les rapports, l'Éthiopie a une couverture forestière de 10 à 30% (FAO, 2010). Le pays a une des forêts denses et claires avec des bambous classés comme faisant partie des forêts (Moges et al., 2010). Le plus grand stock de carbone du pays se trouve dans les forêts (45,7%) et les zones arbustives (34,4%). Cependant, ces forêts disparaissent rapidement suite à une conversion imprudente à travers différents facteurs liés à leur déforestation et dégradation (DD). La DD avait été liée à l'atténuation du changement climatique dans les aspirations de développement nationales. L'Éthiopie a donc placé les forêts parmi ses quatre piliers de voie de développement à faible émission de carbone (Tenkir, 2015). L'Éthiopie a clairement indiqué qu'elle utiliserait les forêts, en particulier la REDD+, pour réduire de 85% ses émissions de GES. Ce fait place les forêts dans le programme de développement de l'Éthiopie et vise explicitement la REDD+ pour soutenir la vision du développement du pays. Il convient de souligner que les facteurs environnementaux sont un facteur important dans la mise en œuvre de la REDD+ en Éthiopie.

Le Ghana est confronté à des problèmes écologiques dans ses zones où la température augmente tandis que l'intensité et les tendances des précipitations sont à la baisse et sont devenues erratiques. L'économie nationale s'est mise en état d'alerte de souffrir des impacts du changement climatique car elle est dépendante des secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, l'énergie et la foresterie, entre autres. Les forêts de mangroves situées le long de la côte font partie de la riche dotation des forêts tropicales du Ghana, ainsi que de la savane dans le nord. La variabilité du climat et les impacts négatifs environnementaux ont conduit à la mise en œuvre de projets REDD+, pour réduire les émissions de GES et améliorer la résilience des écosystèmes forestiers.

Selon le programme d'action national d'adaptation (PANA) de la Tanzanie (NAPA, 2007), la base économique du pays a été dépendante de l'utilisation de ressources naturelles telles que le poisson, le bois, la biomasse végétale, l'agriculture pluviale et la biomasse pour l'énergie domestique. Les preuves des effets du changement climatique ont incité le gouvernement à intervenir à travers les efforts d'atténuation qui sont dans le mécanisme REDD+. Par conséquent, les effets du changement climatique sur l'environnement ont été

des facteurs importants dans la mise en œuvre de la REDD+ en Tanzanie. Les forêts montagnardes autour du Kilimandjaro, Usambara et Uluguru ont été menacées de DD et de disparition de la biodiversité, tandis que les mangroves, les forêts riveraines et l'écosystème marin font face à une pression accrue de surexploitation. Ces forêts et autres ressources naturelles ont incité la Tanzanie à mettre en œuvre des projets REDD+ afin de restaurer et d'améliorer les fonctions de la forêt.

La Zambie a eu une base de ressources forestières très riche qui couvre 60% de la superficie totale du pays. La forêt est composée d'espèces d'arbres Miombo ainsi que d'une variété d'autres espèces qui ont donné beaucoup d'options pour la mise en œuvre de la REDD+ dans le pays. Les mesures d'adaptation ont identifié sept secteurs économiques clés (agriculture, eau, foresterie, énergie, faune, infrastructure et santé) qui comprend trois objectifs/programmes ayant de fortes synergies avec l'atténuation. Ces objectifs/programmes sont : l'adaptation des systèmes productifs stratégiques (agriculture, forêts, faune et eau) ; adaptation des systèmes d'infrastructure et de santé stratégiques ; renforcement des capacités, recherche, transfert de technologie et financement. La REDD+ est bien adapté au secteur forestier, bien qu'elle ait des synergies avec l'agriculture, la faune et l'eau. Le Fonds de partenariat BioCarbon a pris le Lower Zambezi Animal Sanctuary pour mettre en œuvre le seul projet REDD+ de la Zambie et a investi plus de 400 millions de dollars dans les projets REDD+ de le Eastern province orientale qui couvriraient une partie de la province de Muchinga (Kasaro, 2016).

## Les difficultés transversales

En Éthiopie, le genre est un facteur important qui est peu abordé dans la mise en œuvre de la REDD+, tandis qu'en Tanzanie, en Zambie, au Kenya et au Ghana, des efforts considérables sont déployés pour inclure les femmes, les hommes et les groupes vulnérables dans les activités REDD+. Pour comprendre comment les questions de genre ont été ignorées dans les processus REDD+ en Éthiopie, un certain nombre de documents REDD+ ont été échantillonnés (Tekir, 2015 ; Watson et al., 2013 ; R-PP, 2011). À l'exception d'une seule déclaration dans le rapport final R-PP (FDRE, 2011), le terme genre n'était même pas mentionné dans les autres documents, ce qui prouve que la mise en œuvre de la REDD+ dans ce pays n'est qu'une simple rhétorique. Le genre dans la mise en œuvre de la REDD+ n'avait pas bénéficié de l'importance que les experts éthiopiens lui accordaient. Comparé au Kenya et à la Zambie, l'Éthiopie était loin d'intégrer le genre en tant que facteur majeur dans ses processus REDD+. Les autres pays ont inclus le genre dans leurs constitutions pour s'assurer que les femmes reçoivent un traitement équitable en toutes circonstances. Bien que le genre ne soit pas un mot courant dans les processus REDD+ éthiopiens, les quatre autres pays étudiés l'ont considéré comme une question critique dans leurs documents REDD+. La société Éthiopienne est fortement traditionnelle, la plupart des rôles des femmes étant limités aux tâches ménagères. Même en ce qui concerne les droits de propriété, la plupart des femmes éthiopiennes ne possèdent pas

directement des terres, des maisons ou des entreprises, des choses qui semblent être réservées aux hommes (Eshete, 2016 ; Woldemalek, 2016 ; Arrigawal, 2016). L'Éthiopie devait inclure plus profondément le genre dans ses processus de mise en œuvre de REDD+. L'Éthiopie a une bonne opportunité de changer les points de vue traditionnels du pays concernant les femmes ; en particulier dans la mise en œuvre de REDD+. Cela pourrait réduire le clientélisme politique et le fanatisme religieux, de sorte que ceux-ci n'empêchent pas la participation des hommes et des femmes à la mise en œuvre de la REDD+. Pour le moment, les femmes ont pris en charge des rôles silencieux dans la gestion du secteur forestier et sont susceptibles d'assumer des rôles similaires dans la mise en œuvre de la REDD+ si rien n'est fait pour changer le statu quo. Les enseignements tirés du projet pilote REDD+ de l'Eco-Region Bale Mountain devraient être généralisés à d'autres zones où la mise en œuvre de la REDD+ pourrait faire partie des options de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Les questions transversales au Ghana concernent les régimes fonciers et les droits fonciers et la façon dont ceux-ci affectent l'administration foncière. Les projets REDD+ sont focalisés sur la terre ; pour ce faire, ils ont directement touché aux régimes fonciers statutaires et coutumiers (FERN, 2006). Le système de chefferie locale (Stool and Skin) a plus de pouvoir sur la terre que l'autorité statutaire, et ces positions traditionnelles de leadership sont réservées aux hommes et donc clairement biaisée vers la domination masculine. Le problème de l'hégémonie sur la terre par la chefferie locale (Stool and Skin) n'est pas dans le régime foncier en tant que tel, mais c'est la corruption entre les chefs traditionnels et les fonctionnaires du gouvernement qui a mené à l'accaparement des terres par les l'élite. Des preuves existent sur la dépossession des vieillards et des femmes de leurs terres ; les accusant de sorcellerie et ayant dans certains cas conduit au meurtre (FERN, 2006). Les affrontements ethniques entre opérateurs illégaux de scies à chaîne sont une forme d'actes violents discriminatoires qui caractérisent les gens en fonction du genre et de leur vulnérabilité (FERN, 2006). En d'autres termes, la gouvernance forestière laisse beaucoup à désirer, même si les tensions latentes sur l'utilisation des terres, la gestion et l'utilisation des ressources naturelles sont aussi des aspects importants à prendre en compte dans la mise en œuvre de la REDD+ au Ghana. Bien qu'il soit important de mettre en œuvre la REDD+ qui respecte et garantit l'égalité du genre, il est plus impératif de considérer de façon élargie d'autres systèmes, tels que les relations fonctionnelles entre REDD+, l'agriculture, l'énergie et les fibres dans les moyens de subsistance des différents genres. Considérant les incertitudes des revenus de REDD+, il est pratiquement impossible de promouvoir la REDD+ dans une communauté genrée sans tenir compte de la sécurité alimentaire.

Le genre était une question transversale dans les stratégies de développement au Kenya. La constitution nationale a reconnu le genre et a souligné que les femmes devraient posséder des terres et d'autres biens (Kiguatha et al., 2014). Néanmoins, les problèmes fonciers instables au Kenya souvent empêchent les femmes de prendre le devant dans la

possession de terres et de biens (Al Jazeera, 2016). Dans la mise en œuvre de la REDD+, le critère d'égalité des sexes est une mesure de la manière dont les garanties sont respectées. Les garanties de genre ne se limitent pas à l'identification des dispositions masculines et féminines, mais traitent également des groupes vulnérables tels que les handicapés physiques, les enfants et les personnes âgées. Des politiques inclusives en matière de genre ont été préconisées et formulées pour répondre aux groupes marginalisés ou ségrégués dans les projets REDD+ du Kenya. Des politiques inclusives spécifiques au genre ont renforcé la mise en œuvre de la REDD+ parce qu'elles attiraient l'attention sur les réalités de la vie des communautés dépendantes des forêts. Le Kenya est toujours confronté à des défis concernant le genre au plus haut niveau législatif. En 2016, le Parlement kenyan n'a pas pu adopter un projet de loi sur l'égalité du genre (Al Jazeera, 2016). Néanmoins, le Kenya avance dans ses progrès vers l'intégration du genre dans la mise en œuvre de la REDD+ ([reddesk.org/countries/Kenya](http://reddesk.org/countries/Kenya)). Les actions visant à promouvoir le genre sont des facteurs positifs pour l'appui à la mise en œuvre de la REDD+.

La Tanzanie, le quatrième plus grand pays en Afrique, a une superficie de 88 millions d'hectares avec une population de 51 045 882 (CIA, 2016). Les inégalités entre les genres et la pauvreté dans les milieux ruraux et urbains sont des problèmes transversaux au programme de développement national de la Tanzanie (Kyessi, 2010). Quatre-vingt (80%) de la population tanzanienne dépendent de l'agriculture, principale motrice de la déforestation et de la dégradation des forêts 80 (Karumbidza et Menne, 2011). La Tanzanie est également une société genrée, dans laquelle les hommes ont des avantages excessifs sur des biens tels que la terre et d'autres actifs. D'autres auteurs ont observé des différences liées au genre et à la propriété foncière en Tanzanie où la plupart des terres appartenaient à des hommes (UNICEF, 2007, Rossi et Lambrou, 2008).

Le partage des bénéfices est à l'origine des stratégies de réduction de la pauvreté en Zambie. La pauvreté est une question transversale qui touche tous les secteurs de la société zambienne. La Zambie avait un niveau de pauvreté moyen de 70% (CSO, 2010), qui est souvent décrit comme une bombe à retardement susceptible de déstabiliser les acquis sociaux, économiques et environnementaux du pays (GRZ, 2015). Bien que le mécanisme de partage des bénéfices de la REDD+ ait été motivant, les Zambiens ne considèrent pas que cela ferait une différence par rapport à l'échec observé dans le partage des avantages de la "Zambia Wildlife Authority" (Mupemo, 2016). La Zambie avait élaboré et utilisé des mécanismes de partage des recettes contrôlés de manière centralisée à partir des ressources naturelles qui avaient lamentablement échoué à produire des bénéfices (PFAP, 2012 ; ZAWA, 2015). La Zambia's Wildlife Authority (ZAWA) a été habilitée par la loi à collecter des recettes et à les partager dans des limites proportionnelles avec les comités communautaires des ressources (Community Resource Board CRB). La Zambie a montré un échec palpable à partager les bénéfices de manière équitable, efficace et efficiente. Elle a violé la responsabilité de verser des revenus aux parties prenantes et échoué à fournir les

avantages prévus aux communautés locales. La performance lamentable du modèle de partage des avantages de ZAWA présentait un réel défi sur le mécanisme de partage des bénéfices de REDD+, qui échouerait probablement et donc ferait dérailler la mise en œuvre de la REDD+. La question du genre et du VIH/SIDA est une autre question transversale importante dans la mise en œuvre de la REDD+ en Zambie. Les niveaux de pauvreté engendrés par le VIH demeurent élevés ; la mise en œuvre de la REDD+ serait compromise car les membres des communautés locales reviendraient à la récolte illégale des produits forestiers pour satisfaire leurs besoins financiers, alimentaires et en produits médicinaux dérivés des savoirs (THPAZ, 2001). La mise en œuvre de la REDD+ devrait traiter de plus d'options de moyens de subsistance (non monétaire) dans le partage des bénéfices pour répondre aux attentes générales de la population. Notant qu'il existe des disparités dans la répartition des revenus entre les hommes et les femmes en Zambie (CSO, 2010), la distribution des bénéfices REDD+ ne serait pas équitable entre les pauvres et les élites dans le pays.

## Contexte national / local

Le contexte national est discuté en tant que facteur de mise en œuvre de la REDD+ en relation avec les droits inaliénables des pays, qui comprennent le droit fondamental de choisir une voie de développement qu'une nation juge appropriée. En raison des différences dans les voies choisies par les pays pour se développer, la CCNUCC a reconnu le principe des « Responsabilités communes mais différenciées - avec des capacités respectives » (IIDD, 2015). Ce principe a sous-tendu les processus de développement REDD+ (Préparation, investissements et résultats basés sur les paiements). Chaque pays échantillonné a une voie de développement unique basée sur les dotations inhérentes qui affectent la mise en œuvre de la REDD+.

Au **Ghana**, le contexte de développement national est caractérisé par le fait qu'il ait rejoint les pays producteurs de pétrole (Würtenberger et al., 2011). La découverte de pétrole a amené le Ghana à réviser et à réaligner son plan national de croissance et de développement basé sur les revenus pétroliers. Avec la découverte du pétrole des sources traditionnelles du produit intérieur brut du Ghana (agriculture, forêts et minerais) ont perdu de l'importance étant donné que l'attention est tournée vers les revenus pétroliers pour soutenir la vision du pays de devenir une nation à revenu intermédiaire d'ici 2025. Cependant, la découverte du pétrole signifie que le Ghana pourrait augmenter son émission de GES provenant de la production et de la consommation de combustibles fossiles. L'augmentation des émissions de GES pourrait conduire au développement de projets REDD+ afin de maintenir une économie de carbone neutre. Contrairement à la croissance attendue, l'économie du Ghana s'est effondrée avec l'inflation qui atteint 24% (Robinson, 2016). La Chine, qui avait prêté d'importants fonds d'investissement pétrolier au Ghana, a connu un ralentissement économique qui a affecté la capacité de remboursement du Ghana. Inévitablement, le Ghana a été forcé d'augmenter les prix des produits pétroliers, y

compris les produits pétroliers liquéfiés (LPG) et le kérosène. Les forêts qui fournissaient de l'énergie alternative (biomasse ligneuse) deviennent vulnérables à la déforestation et à la dégradation, ce qui menace la mise en œuvre de la REDD+. En ce qui concerne la situation de la politique nationale, le Ghana n'a pas suffisamment réformé ses lois, politiques et institutions pour promouvoir des changements transformationnels pour une bonne mise en œuvre de la REDD+. En lieu et place de cela, le Ghana a mis l'accent sur le développement de l'agriculture ; ce qui, ironiquement, est une source d'émissions de GES (Smith, 2014). En outre, l'intention du Ghana de maintenir la sécurité alimentaire au premier plan de son programme de développement signifie que l'expansion de l'agriculture et les recettes d'exportation agricoles des plantations de cacao remplaceront les forêts naturelles, d'où une augmentation des émissions de GES. Cependant, les champs de cacao possèdent des brise-vents naturels et des arbres d'ombrage, un environnement unique dans lequel le Ghana avait proposé des projets REDD+ (SNV, 2016)<sup>7</sup>. De plus, les forêts de mangrove constituent un écosystème dans lequel le Ghana met en œuvre les options de la REDD+ pour l'obtention de multiples avantages tels que le contrôle de la sédimentation ainsi que la production de poissons et de mollusques. Le défi auquel fait face le Ghana est l'exclusion continue des propriétaires de fermes forestières des droits de propriété de carbone forestier. Néanmoins, le Ghana dispose d'un environnement biophysique unique pour la mise en œuvre des options de projets REDD+.

Les riches ressources naturelles de l'**Éthiopie** comprennent ses vastes terres, ses forêts, sa faune et son peuple. Mais le pays a également souffert d'une myriade de problèmes environnementaux qui comprend : (i) la déforestation et la dégradation ; (ii) la perte de biodiversité ; (iii) le braconnage d'animaux sauvages ; (iv) les niveaux élevés de pauvreté dans les zones urbaines et rurales (FDRE, 2015). Ces problèmes ont été exacerbés par une population croissante d'environ 100 millions de personnes (Arrigawal, 2016). Les trois principales difficultés auxquelles l'Éthiopie est confrontée et qui ont également influencé la mise en œuvre de la REDD+ sont : (i) les niveaux de pauvreté élevés ; (ii) une population très élevée ; et (iii) la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Le taux de pauvreté en Éthiopie s'élevait en moyenne à 38% (Banque mondiale, 2015). À ce niveau de pauvreté, les populations rurales mènent de nombreuses activités forestières pour gagner leur vie. La plupart des 100 millions d'habitants du pays vivent dans des zones rurales et exercent des pressions sur les terres, les forêts et d'autres ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins alimentaires, en fibres et en combustible. Les besoins de la population éthiopienne sont naturellement en hausse, étant donné que chaque bouche doit se nourrir, l'expansion de l'agriculture dans les forêts protégées, y compris les réserves fauniques, est devenue inévitable. Par conséquent, la déforestation et la dégradation des forêts ont accru les risques environnementaux de l'Éthiopie, réduit la résilience des

---

<sup>7</sup> SNV-Ghana, agent de terrain pour les projets REDD dans un entretien téléphonique avec l'auteur lors de la collecte de données sur le terrain à Accra, au Ghana

écosystèmes et entraîné des impacts économiques négatifs sur le pays. Alors que l'Éthiopie souhaite poursuivre une voie de croissance économique à faible émissions de carbone, les réalités s'opposent à ce désir. Ainsi, pour s'attaquer aux problèmes de l'insécurité foncière et arboricole, aux préjugés sexistes et aux politiques incohérentes, la mise en œuvre de la REDD+ est devenue un défi intéressant pour l'Éthiopie.

La **Tanzanie** comptait environ 33,5 millions d'hectares de forêts et de terres boisées. Près des deux tiers de cette superficie sont constitués de terres boisées sur des domaines publics, qui souffrent d'un manque de gestion adéquate en raison de l'énorme pression exercée par l'expansion des activités agricoles, le pâturage, les incendies et d'autres activités anthropiques. Environ 13 millions d'hectares de cette superficie forestière totale ont été classés comme réserves forestières. La Tanzanie a été en mesure de mettre en œuvre des initiatives infra-nationales de REDD+ en raison de son vaste domaine forestier couvrant 33,5 millions d'hectares de forêts montagnardes, de mangroves, de Miombo et de savanes sèches ainsi que de vastes prairies (URT, 1998). Le pays a une longue histoire de planification décentralisée ainsi que de gestion participative des forêts (GPF). Cela a rendu possible la réforme rapide de la législation forestière nationale de la Tanzanie qui a permis la propriété des forêts par les communautés (Angelsen et al., 2009 ; Zahabu, 2008). Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et un soutien financier supplémentaire du Fonds de développement ONU-REDD+ Multi-trust couplé avec un financement bilatéral favorable, ont soutenu le programme REDD+ de la Tanzanie (Cisneros, 2012). Grâce à un soutien financier, la Tanzanie a fait d'énormes progrès dans la mise en œuvre d'initiatives infra-nationales REDD+ par rapport à d'autres pays Africains (FAO, 1992, URT, 1998). Ses différentes lois ont appuyé la mise en œuvre de la REDD+, bien que le pays ait besoin d'une législation subsidiaire et, dans certains cas, l'administration est déficiente.

La mise en œuvre de la REDD+ en Tanzanie a été établie sur la base de la force des lois, des institutions, des finances et du système de gouvernance décentralisée. Des points restent à harmoniser mais les préoccupations telles l'égalité des genres en matière de l'accès et de la propriété des actifs identifiées par UNICEF (2007) et Rossi et Lambrou (2008), ainsi que la finalisation des démarcations des limites des villages et la délivrance des certificats de village sont relativement insignifiantes et faciles à être gérées.

La **Zambie** a à la fois les ressources forestières, les lois et les politiques qui soutiennent la mise en œuvre de la REDD+. Au niveau politique, la politique foncière de la Zambie (1996) a reconnu les terres coutumières comme éligibles à l'enregistrement par l'État et donc susceptibles de délivrance de titre de bail. Cette disposition, bien que donnant aux fermiers et aux femmes la possibilité de jouir de la sécurité foncière, n'est pas utilisée à leur avantage. L'élite a acquis des terres coutumières, l'aliénant comme propriété privée, ce qui a potentiellement changé les droits de propriété de la communauté à la propriété foncière privée ; ceci a désavantagé la mise en œuvre de la REDD+. Cela a eu un effet négatif sur la mise en œuvre de la REDD+ car le mécanisme n'a jamais eu de modèle pour sa mise en œuvre sur des terres privées. D'autres politiques qui soutiennent la mise en œuvre de la

REDD+ sont : (i) la politique de décentralisation de 2002, qui visait à améliorer la fourniture de services aux plus basses structures de gouvernance intra-nationales (district, quartier, et comité ADC pour le développement régional). L'égalité des genres est un domaine clé du développement national, qui a été adopté dans la Politique nationale de genre de 2000 et son plan d'action stratégique (2004-2008). En outre, une nouvelle vision de « l'équité et l'égalité entre les genres dans le processus de développement d'ici 2030 » a été lancée dans le cinquième plan de développement national. Les points saillants de la politique nationale de la Zambie sur le genre touchent les mesures visant à élaborer des lignes directrices et une liste de contrôle pour l'intégration du genre dans le secteur public. Par conséquent, la disponibilité des ressources forestières, les dispositions légales/politiques et institutionnelles dans le pays sont des catalyseurs potentiels pour la mise en œuvre de la REDD+. Ces facteurs ont renforcé la détermination nationale à lutter contre le changement climatique à travers le mécanisme REDD+. En outre, la communauté internationale a bien soutenu le financement du mécanisme REDD+ par l'Accord de Paris dont les instruments et modalités techniques de financement sont élaborés pour fournir un soutien annoncé au titre de cet accord (UNFCCC, 2015). Le pays a également élaboré des options prioritaires contenues dans la Stratégie nationale REDD+ qui se rattachent aux CPDN et aux MAAN dans lesquels le secteur AFAT est prioritaire.

## COMMENT RENDRE LA REDD+ DURABLE EN AFRIQUE

REDD+ est un mécanisme focalisé sur les forêts, conçu pour assurer la GDF. Bien que la mise en œuvre de la REDD+ ait récemment acquis diverses options et de nouvelles dimensions, son origine était simplement de réduire les émissions dues à la déforestation (RED) (GCP, 2008)<sup>8</sup>. Un examen des facteurs qui ont favorisé le développement et la mise en œuvre de la REDD+ dans le cadre de l'analyse FFOM a révélé davantage d'informations sur la manière de rendre la REDD+ durable en Afrique. Les facteurs qui limitent la mise en œuvre de la REDD+ sont entre autres : (i) le financement inadéquat ; (ii) la capacité technique inadéquate ; (iii) le manque de technologie ; (iv) le développement et la mise en œuvre de la REDD+ avec une approche sectorielle ; (v) le manque d'implication du secteur privé dans les projets REDD+ ; et (vi) les mécanismes équitables de REDD+ pour le partage de bénéfice. Le processus visant à rendre REDD+ durable en Afrique impliquerait la levée des contraintes afin de libérer le potentiel de la REDD+ et de maximiser ses avantages. À cet égard, L'implication du secteur des investissements privé dans les projets REDD+ permettrait de résoudre les contraintes liées au manque de financement de la REDD+ (UNEP, 2010)<sup>9</sup>. La plupart des entrepreneurs Africains n'ont pas pleinement compris les fonctions des marchés du carbone et considèrent les investissements sur ces

---

<sup>8</sup> GCP. 2009. The Little REDD Book

<sup>9</sup> UNEP. 2010. Pathways for implementing REDD+ Experiences from Carbon Markets and Communities. Systems Analysis Division, Denmark.

marchés comme étant à haut risque. Le manque d'investissement du secteur privé dans les projets REDD+ a été une pierre d'achoppement majeure qui entrave la durabilité de la REDD+. C'est un défi qui, une fois surmonté, pourrait faire bénéficier la REDD+ du financement du secteur privé. L'insuffisance des capacités techniques et le manque de technologie dépendent en partie de la disponibilité des financements qui pourraient être investis dans le développement des ressources humaines et des infrastructures de soutien (technologie). L'une des approches pour rendre REDD+ durable serait de procéder à une évaluation des besoins en capacités pour les pays Africains participant à la REDD+. Les évaluations des besoins de formation et les lacunes en matière de compétences devraient être identifiées et suivies par l'élaboration des programmes d'éducation et de formations plus adéquates. Une telle approche a le potentiel de renforcer les capacités des experts Africains et, grâce au suivi des connaissances et des compétences, des réseaux d'experts pourraient être constitués en tant que pôle de réserve prêtes à être mobilisées. Le Forum Africain des Forêts est l'une de ces organisations qui contribue à la durabilité de la REDD+ en Afrique en renforçant les capacités des experts Africains à traiter ces mécanismes sous divers aspects. Les développements sectoriels empêchent prématurément l'intégration des processus REDD+ au niveau multisectoriel, réduisant ainsi la REDD+ à un seul secteur. Plusieurs options REDD+ doivent être testées, en particulier lorsque la REDD+ serait intégrée dans l'AFAT, les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et d'autres initiatives volontaires afin de s'assurer qu'elle trouve des créneaux appropriés dans les secteurs. De cette façon, la REDD+ serait mieux valorisée dans de nombreux secteurs au lieu de seul secteur de la foresterie.

Le Mécanisme de partage des bénéfices issus de la REDD+ (BSM) est un outil important qui permet aux communautés locales de participer à la REDD+. Cependant, si le BSM n'est pas correctement développé, il ne soutiendra pas les gains réalisés dans la conservation des forêts mais contribuera à (la fuite) des actions réversibles dans les forêts gérées selon la REDD+ et celles environnantes +. De bons mécanismes de partage des avantages doivent être basés sur l'efficacité, l'efficacité et l'équité, les trois E, ainsi que sur des critères de légitimité.

Il y a eu deux approches REDD+<sup>10</sup> qui ont eu un impact sur la mise en œuvre de ce mécanisme qui pourrait affecter sa durabilité en Afrique. Si les gouvernements insistent sur l'utilisation d'une approche nationale pour mettre en œuvre la REDD+, ce mécanisme pourrait être rendu inutile en raison de la procrastination des décisions et des longues réformes politiques, juridiques et institutionnelles (UNEP, 2013 ; Attafuah et al, n.d). En adoptant la mise en œuvre de la REDD+ à travers une approche imbriquée, il pourrait y

---

<sup>10</sup> Les approches REDD+ sont principalement au nombre de deux : (i) Approche Nationale et (ii) Approche imbriquée

avoir des réductions significatives dans les procédures bureaucratiques car les structures infra-nationales seraient responsables de la mise en œuvre de la REDD+ et recevraient directement des revenus au niveau des projets. Le rôle du gouvernement consisterait à autoriser ces entités à mettre en œuvre la REDD+ dans le cadre d'un mécanisme approuvé de mesure, notification et vérification (MNV) et à les surveiller afin de se conformer aux garanties REDD+. Avec l'expérience de la gestion REDD+ dans une approche imbriquée, il serait plus facile de l'étendre au niveau national, et donc de profiter pleinement du continuum REDD+. Bien que de nombreux autres domaines pourraient être abordés pour rendre la REDD+ durable en Afrique, la discussion en cours a révélé que l'adoption des mesures politiques et d'actions appropriées pourrait garantir la durabilité du mécanisme en Afrique.

# **CHAPITRE 4 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités du mécanisme de développement propre (MDP) bases sur les forêts, des marchés de carbone volontaires et d'autres initiatives relatives à l'AFAT**

## **PROCESSUS MDP BASES SUR LES FORETS EN AFRIQUE**

Le développement du MDP basé sur les forêts a été lent et en déclin en Afrique et ailleurs (CDM-EB, 2015). Depuis 2006, seuls quelques pays Africains ont initié et mis en œuvre des projets MPD-BR. Au moment de cette étude, il y avait trois projets de boisement enregistrés au Sénégal, en Ouganda et en République Démocratique du Congo. Ce qui aurait pu devenir le seul projet de boisement de la Tanzanie a été annulé (UNEP/TDU, 2016). Il y avait (5) projets de reboisement enregistrés en Afrique comme résumé ci-dessous (Tableau 3). Au niveau mondial, 70 projets BR-MDP sont répartis comme suit : 11 boisements et 59 reboisements (UNEP/TDU, 2016).

Le Kenya et l'Ouganda avaient mis en œuvre plus de projets BR-MDP comparés aux autres pays étudiés (Tableau 3). Les deux pays d'Afrique de l'Est ont été encouragés à entreprendre des projets MPB-BR par le Cadre de Nairobi qui a amélioré les efforts de renforcement des capacités, en particulier pour l'Afrique et les petits États insulaires, pour identifier, planifier et développer des projets MPD-BR (Haupt et Lüpke, 2007).

Le Kenya avait proposé et développé 10 projets BR-MDP dont seulement cinq ont été enregistrés (Tableau 4) alors que les cinq autres le processus de validation des cinq autres a été abrogé (Tableau 5).

En plus, il y a au Kenya 39 initiatives en cours parmi lesquelles certaines ont intégré le boisement/reboisement. Parmi les initiatives les plus importantes figurent les projets internationaux de petits groupes et de plantation d'arbres communautaires (The

International small Groups and Trees Planting (TIST)<sup>11</sup> qui ciblait la préservation des forêts au Kenya, la restauration de la forêt de Mau (restauration de la mangrove Mikoko Pamoja) dans la baie de Gazi. D'autres initiatives concernent la promotion de la conservation pour la séquestration du carbone et les moyens de subsistance dans la réserve forestière de Madunguri et le programme de conservation de l'écosystème régional du mont Elgon. Le Kenya avait des projets de boisement et reboisement (BR) uniques qui sont : Le projet de plantation d'arbre (Tree-Flights-Kenya) qui a été soutenu par le gouvernement gallois. Il était destiné à générer des crédits pour permettre aux utilisateurs du milieu de l'aviation (communauté de pilote) au Royaume Uni de se conformer aux plafonds réglementaires. Une diversité de bailleurs qui supportent les initiatives de boisement et reboisement et autres initiatives connexes au Kenya sont les gouvernements des pays de l'Annexe I, les entreprises, les ONG du Nord, les fondations/trusts, les groupements régionaux (Union européenne) et les agences des Nations Unies (UNEP/TDU, 2016).

**Tableau 3 : Projets Africains MDP de boisement / reboisement**

Pays		Nombre de projets	Type de projet		Statut		
Séries			A	R	Inscrit	A la validation	Validation terminée
1	RD Congo	2	1	-1		-	-1
2	Kenya	10		R	5	-	-5
3	Niger	1		R	1	-	-
4	Mozambique	1		R	1	-	-
5	Ouganda	6		R	6	-	
			1			-	-
6	Tanzanie	1	-	R	1	-	1
7	Sénégal	1	1	-		-	-
8	Ethiopie	1	-	R	1	-	
<b>Total</b>		23	3		15	0	6

Source : Conçu avec les données provenant de UNEP/TDU (2016)

<sup>11</sup> The International Small Groups and Tree Planting Programme a au moins 97 groupes au Kenya seul (UNEP/DTU, 2017).

**Tableau 4 : Liste des projets MDP de boisement et reboisement**

Séries	Nom	Région	Pays
1	Small scale reforestation Initiative	Projet BR à petite échelle de Kapipiri	Kenya
2	Kirimara Small Scale AR project	Kirimara-Kithithina	Kenya
3	Kibari-Nyeki Small scale AR	Kibari-Nyeki	Kenya
4	Reforestation of degraded land through reforestation	Complexe forestier d'Aberdare et parc national	Kenya

**Tableau 5 : Projets dont la validation a été abrogée**

Séries	Nom	Région	Pays
1	Small Scale Reforestation Initiative	Kirimari-Kiriti Petite échelle AR	Kenya
2	Small Scale Reforestation Initiative	Gathiuru –Kiamathege Petite échelle AR	Kenya
3	Small Scale Reforestation Initiative	Kabaru-thigu- Mugunda Petite échelle AR	Kenya
4	Small Scale Reforestation Initiative	Karuri Petite échelle AR	Kenya
5	Reforestation, Sustainable Development and Carbon sequestration project in Kenyan degraded lands	Endroits variés	Kenya

Source : UNEP/DTU (2016)

La **Zambie** a un projet REDD+ enregistré par le Voluntary Carbon Standard (BioCarbon Partners, 2016). Cependant, il y avait dans le pays 30 initiatives de gestion forestière appropriées pour les projets boisement et reboisement, qui n'ont pas été développées selon les normes du Panel Intergouvernemental sur les Changements Climatiques (IPCC) (Kokwe et Kokwe, 2013). Un nouveau projet de régénération forestière, (Central Province Miombo Regeneration) qui couvre plus de 100 000 hectares de terres est mis en œuvre en Zambie, financé par le Global Environment Facility (Biston Mbewe, com. pers, 2016).

L'**Éthiopie** a un projet boisement et reboisement (BR) enregistré au MDP. Cependant, d'autres sources ont montré que l'Éthiopie avait cinq initiatives liées au BR que sont : (i) le Climat et la préservation de forêt primaire ; (ii) La Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (Éthiopie) ; (iii) La mise à l'échelle de la gestion participative des forêts (GFP) ; (iv) le Programme de gestion durable de l'utilisation des terres (Éthiopie) et (v) le Programme de

renforcement durable des moyens de subsistance et de gestion des forêts (Éthiopie). Bien que ces initiatives soient liées aux efforts de BR en Éthiopie, elles ne sont pas enregistrées dans le registre du MDP.

Le **Ghana** a eu des résultats médiocres dans la mise en œuvre de projets BR-MDP dans ses forêts tropicales humides en raison d'une étude antérieure qui avait conduit à abandonner l'idée de développer des projets BR-MDP au Ghana (Vallejo, 2013). Le pays avait deux programmes liés au BR : (i) Programme de gestion des ressources naturelles et de l'environnement (ii) Alliance Forêt, climat et les communautés (Ghana). Le programme de gestion des ressources naturelles et de l'environnement a été divisé en six (6) sous-composantes en fonction des donateurs qui l'ont financé, à savoir (a) l'Agence française de développement), (b) Département pour le développement international (DFID). Le Programme Alliance Forêt, Climat et les Communautés (Ghana) a été soutenue par (a) l'Union Européenne (b) le gouvernement royal des Pays Bas et (c) l'Association de Développement International.

La **Tanzanie** a mis en œuvre deux initiatives liées au BR dans le secteur AFAT : (i) le projet de reboisement Uchindile Mapanda a été globalement le premier projet AFAT à être enregistré et fourni des crédits, et (ii) le projet de forêt communautaire Mjumita (Lindi) a plusieurs promoteurs de projets et est inscrit au Voluntary Carbon Standard (<http://www.v-c-s.org/>).

Il y a eu plus de projets de boisement et reboisement mis en œuvre dans le cadre des marchés de carbones volontaires que celui des marchés de carbone exigeants parce que les acheteurs trouvent plus facile de réduire de petites plafonds à travers les réductions d'émission vérifiées. Les projets du secteur AFAT sont nettement plus adaptés aux moyens de subsistance des populations et de conservation de l'environnement ce qui les a rendus plus attractifs sur les marchés de carbone volontaires (Hamrick et Goldstein, 2016).

## DEFIS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT ET A LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS MDP BASES SUR LA FORET ET L'INTRODUCTION DE VOLONTARIAT DANS LE CONTEXTE DU MARCHE CONFORME DE CARBONE

Les défis sont généralement classés en quatre niveaux, à savoir : techniques, relatifs au marché, les cadres juridiques/politiques et des régimes fiscaux. Chacun de ces défis est présenté dans les sous-sections suivantes.

## Défis techniques

Les défis techniques ont entravé le développement et la mise en œuvre des projets MDP basés sur la forêt. En raison des méthodologies complexes le développement des projets BR-MDP, les experts ont indiqué que même si le Conseil exécutif du MDP avait supprimé certaines restrictions techniques, les projets forestiers en Afrique ne seraient pas favorisés (Kasaro, 2016 ; Agyeis, 2016). Deux obstacles importants ont été retirés des petits projets BR-MDP : (i) nécessité de démontrer l'additionnalité dans les petits projets BR-MDP et aussi, (ii) la nécessité de démontrer que les terres n'étaient pas boisées avant le 31 décembre 1989. Cette dernière restriction a été un défi technique majeur pour la plupart des pays Africains, mais avait été levée dans le cadre de petits projets BR-MDP. Les petits projets BR-MDP à petite échelle sont des mesures, des opérations ou des actions de boisement ou de reboisement (a) où les activités moyennes prévues doivent remplir les conditions suivantes : (1) les suppressions anthropiques nettes de GES par les puits doivent être inférieures à 16 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an ; et (2) Les activités du projet doivent être élaborées ou mises en œuvre par des communautés et individus à faible revenu tel que déterminés par le Parti hôte. Si une activité de projet BR-MDP ne répond pas à ces critères, une méthodologie à grande échelle des activités de boisement et de reboisement doit être appliquée (CDM-EB, 2007). Ces critères sont restés pour les projets BR-MDP à grande échelle et posent de réels défis car les données et informations historiques n'ont pas pu être reconstituées. Ce critère a empêché les pays Africains de développer et de mettre en œuvre des projets de boisement plus importants. Ces critères peuvent être trouvés dans la brochure sur la méthodologie du MDP (CDM, 2016).

## Défis du marché

Ce rapport a déjà été discuté dans le chapitre 2 les projets de boisement et de reboisement relevant du mécanisme de développement propre (BR-MDP) développés en Afrique. Bien que ces projets aient été insignifiants sur le marché conforme, les marchés volontaires du carbone ont eu plus de projets sectoriels AFAT. Un défi majeur pour la commercialisation des crédits BR-MDP est la concurrence avec les marchés volontaires qui offrent meilleur prix. Un autre défi se rapporte aux projets MDP basés sur les forêts qui touchent principalement la compensation des émissions de carbone pour se conformer aux obligations légales. Les acheteurs d'URCE s'intéressent à la façon dont les gens perçoivent leurs projets en ce qui concerne les avantages sociaux et environnementaux, par ce que cela touche aux moyens de subsistance des populations et à la protection d'importants écosystèmes. Étant donné que le MDP ne peut pas offrir des crédits assortis de normes climatiques, communautaires et de biodiversité, les acheteurs préfèrent acheter des crédits de réduction volontaire des émissions sur les marchés volontaires du carbone à de meilleurs prix et les petits acheteurs achètent volontairement des crédits adaptés à leurs empreintes carbonées. Les prix du carbone forestier ont également été affectés par la non-

permanence des réductions certifiées des émissions de carbone forestier. En outre, le contexte de développement et de mise en œuvre du MDP et des normes de carbones vérifiées (Verified Carbon Standards) a conduit les promoteurs du secteur privé à privilégier ce dernier. Une concurrence existe entre les projets MDP basés sur la forêt et les réductions d'émissions vérifiées des marchés volontaires de carbone. Il est devenu de plus en plus facile de développer et de mettre en œuvre des projets du secteur AFAT comme REDD+ sous le Verified Carbon Standards (normes de carbone vérifiées) (Guigon et al., 2009). La complexité des méthodologies de développement des projets MDP basés sur les forêts et l'absence totale de modalités pour certains des projets du secteur AFAT au sein du MDP ont entraîné de sérieux défis dans la mise en œuvre de ces projets. Le MDP était initialement plus vaste que les marchés volontaires du carbone. Il avait le monopole du commerce des réductions certifiées d'émissions des principaux projets MDP et, plus tard (en 2006), s'étaient ajoutés les projets BR-MDP (ibid.). Pendant ce temps, la norme de carbone vérifiée (Verified Carbon Standard) développait des modalités flexibles pour l'adoption de grands projets de secteur AFAT qui avaient été restreints sur les marchés conformes (Shishlov et al., 2012). En 2008, le MDP avait échangé 119 milliards de dollars US alors que le commerce dans le marché de carbone volontaire s'élevait à environ 704 millions de dollars US (Hamilton et al., 2008). Le marché volontaire du carbone s'est élargi pour atteindre un statut formidable brassant des milliards de dollars américains alors que le marché du MDP a régressé en attendant la réglementation pour la formulation de nouveaux projets AFAT. Les marchés volontaires du carbone acceptent des projets fondés sur l'AFAT, alors que le MDP n'accepte que les projets BR-MDP pour lesquels ils offrent des prix très bas. Il était évident que les marchés conformes ont découragé les projets basés sur l'AFAT en offrant des prix peu attrayants et en ne parvenant pas à préparer les modalités d'absorption des crédits produits par ce secteur.

## **Cadres juridiques / politiques et institutionnels**

Les experts perçoivent la faible réponse des pays Africains au développement et à la mise en œuvre des projets BR-MDP comme résultant de leurs cadres juridiques archaïques. Par exemple, le Ghana et l'Éthiopie se sont manifestement abstenus de d'inclure les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et les réductions d'émissions certifiées (REC) dans leurs lois appropriées. En vertu de la législation internationale, les gouvernements hôtes des projets MDP se sont vu accordés un large pouvoir discrétionnaire dans la réglementation du commerce et la possession des réductions d'émissions certifiées (REC). Cependant, les pays hôtes devraient prévoir ces réglementations dans leurs lois afin que la répartition exacte des droits de carbone que les promoteurs du secteur privé posséderaient soient définies. Les pays échantillonnés n'avaient pas pris des dispositions juridiques idoines. Les émissions de GES et les REC sont importantes dans les projets MDP fondés sur la forêt en raison de la présomption de droit international sur les droits souverains les concernant. Cela a créé une incertitude quant aux circonstances dans lesquelles les droits des promoteurs de projets sur les REC seraient expropriés. Ceci avait également une forte

propension à entraver les investissements dans le développement de projets MDP (MoJ, 2009). En Zambie, les demandes d'élaboration et de mise en œuvre de projets BR-MDP ont été rejetées en partie à cause de l'administration qui pensait détenir 100% des droits sur les émissions de GES et les REC. Les promoteurs des projets BR-MDP ont été effrayés parce qu'ils ont anticipé que les charges augmenteraient les coûts de transaction pour le développement et la mise en œuvre du MDP basé sur la forêt.

## Régimes fiscaux

Les lois fiscales Africaines sont acrimonieuses et mal conçues pour soulager ceux qui encourent des coûts d'abattement environnemental. Le pollueur et le délégué environnemental sont taxés de la même manière. En Zambie, par exemple, la taxe sur le carbone est perçue sur les véhicules à moteur, mais le gouvernement n'a pas accordé de réductions d'impôts aux propriétaires d'arbres et aux promoteurs du secteur privé. Le gouvernement ne finance pas les comités qui entretiennent l'environnement afin de les motiver et s'assurer d'une meilleure propreté dans les dépotoirs de déchets, les parcs kempt et les propriétés familiales. Le pays n'a même pas investi de taxes sur le carbone pour promouvoir le MDP basé sur les forêts. Ces instruments financiers non coordonnés ont entravé le développement et la mise en œuvre des projets BR-MDP parce que les promoteurs de projets considèrent ces taxes comme des facteurs dissuasifs qui ne soutiennent pas les projets de carbone forestiers (Kokwe, 2016). Les projets MDP basés sur les forêts sont très rares dans les forêts tropicales humides, les forêts sèches et les terres boisées en Afrique. Près de de la moitié des défis rencontrés dans le développement de projets BR-MDP résultent de l'inadéquation des capacités techniques, d'une défaillance du marché causée par les parties de l'Annexe I qui ont réduits la demande de carbone forestier et troisièmement, les Parties de l'Annexe I qui hésitent s'ils doivent continuer ou pas la compensation de carbone sous ce mécanisme (CDM-EB, 2015). A travers le monde, seulement 0,8% des projets MDP sont basés sur la forêt (Fenhann, 2016).

## IMPACTS DES MECANISMES DE PARTAGE DES BENEFICES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS MDP BASES SUR LA FORET ET REDD+

Les impacts des mécanismes de partage des bénéfices sur la mise en œuvre du BR-MDP et de la REDD+ ont été évalués sur la base de (i) l'équité ; (ii) l'efficacité ; et (iii) l'efficience ainsi que (iv) la légitimité (Figure 11). Ces critères sont les impacts d'un bon Mécanisme de Partage des Bénéfices (MPB) que Lutrell et al. (2016) ont également utilisé pour évaluer les impacts de projets similaires. L'équité est simplement définie comme étant la perception des parties prenantes sur l'impartialité du MPB appliqué dans un projet BR-MDP et REDD+. L'efficacité MPB est sa capacité à contribuer aux réductions d'émissions dans les projets BR-MDP et REDD+. L'efficience du MPB est sa capacité à minimiser les coûts de

transaction associés à la génération et la distribution des avantages, tandis que la légitimité du MPB est la représentativité et la transparence du système qui développe un MPB et la manière dont ce système et celui système de sa gouvernance se complètent.

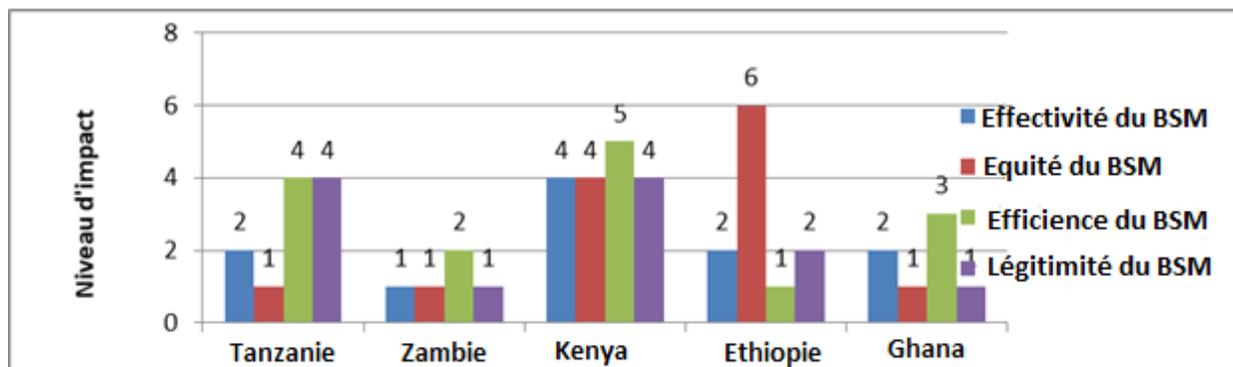


Figure 11 : Impacts du mécanisme de partage des bénéfices sur la mise en œuvre du BR-MDP et REDD+

Les pays Africains avaient piloté et pratiqué différents types de MPB pour attirer la participation des parties prenantes dans les mécanismes REDD+ et MDP, et comme une obligation vis-à-vis des dispositions juridiques internationales (UN-REDD, 2013). Certains des MPB essayés dans les pays Africains n'étaient que des ombres qui ont produit des impacts divers mais faibles sur la mise en œuvre des projets BR-MDP et REDD+. Les efforts visant à développer les MPB pour la REDD+ dans les pays échantillonnés n'avaient pas réussi à atteindre les 3 E (Equité, Efficacité et Efficience) pour offrir les avantages attendus (Figure 11). Les mécanismes étaient également étroits et, dans certains cas, avaient été élaborés sans preuves probantes de leurs implications à long terme sur la durabilité de BR-MDP et de la REDD+ dans la gestion forestière (UN-REDD, 2013 ; Sills et al., 2014). Certains projets REDD+ ont été abandonnés en Éthiopie, en raison du manque de soutien gouvernemental pour le partage des bénéfices avec les populations locales et d'autres parties prenantes traduit l'échec de l'application de l'équité (Bekele et al., 2015). Globalement, les mécanismes éprouvés de partage des bénéfices ont eu un faible impact sur la mise en œuvre des projets BR-MDP et REDD+ bien qu'il y ait eu, quelques mérites au niveau de certains des MDP. Une réflexion commune a montré du doigt le MDP en tant qu'outil de soutien précieux dans la mise en œuvre des projets BR-MDP et REDD+. Cependant, les impacts des MDP ont révélé qu'ils étaient faiblement corrélés avec la mise en œuvre des projets BR-MDP et REDD+ dans cinq pays Africains étudiés (Figure 11).

Les mécanismes de partage des avantages ne sont pas nouveaux en Afrique. Ils sont ancrés dans les pratiques de Gestion Participative des Forêts (GFP), d'où ils ont été adoptés dans les projets BR-MDP et REDD+ (Costenbader, 2011 dans UN-REDD, 2013). Leur adoption n'a pas été souvent accompagnée d'études approfondies de leur corrélation avec les impacts sur la mise en œuvre du mécanisme axé sur le marché dans lequel ils sont appliqués. Dans la gestion participative des forêts, le partage des bénéfices a été

conçu pour inciter les parties prenantes à participer à la protection des forêts sans trop tenir compte des questions d'efficacité, d'efficience et d'équité ou de légitimité de ce mécanisme. Dans un cas typique, le modèle Zambien de partage des bénéfices a été préparé par des fonctionnaires du gouvernement et imposé plus tard aux populations locales (PFAP I, 2005). Le modèle n'a jamais été accepté parce qu'il était illégitime. En Tanzanie, les mécanismes de partage des bénéfices des projets Uchindile Mapanda et Idete ont été condamnés pour leur frivolité dans la réponse aux besoins réels des systèmes de subsistance des communautés locales (Karumbidza et Menne, 2011). Cela a rendu les mécanismes de partage des bénéfices inéquitable parmi les groupes de plaidoyers. Dans les projets REDD+, les sauvegardes ont été conçues pour assurer l'équité ; mais son opérationnalisation n'a pas été indiquée. Ainsi, même dans de nombreux mécanismes de partage des bénéfices REDD+ proclamés équitables, il est difficile d'apprécier cette affirmation par rapport aux preuves disponibles. Par exemple, l'Éthiopie et le Kenya ont démontré une équité relativement élevée dans certains de leurs projets REDD+ dans les montagnes de Bale et Oromia ; Corridors de Kasigau et ranchs communautaires. Cependant, les preuves montrent que ces pays n'ont pas réussi à contrôler les fuites dans les zones environnantes où la production de charbon de bois illégale s'est poursuivie (UN-REDD, 2013, Mcharo, 2016). La performance du projet REDD+ du Kenya par rapport à trois critères a révélé des résultats mitigés. À l'exception de l'efficacité qui était supérieur au niveau 5 de l'impact, les autres critères étaient égaux au niveau 4, juste au-dessus de la moyenne sur l'échelle de 7 (Figure 11 ; Encadré 1).

**Encadré 1: Les mécanismes de partage des bénéfices du projet du Kenya (critères 3E) ont un impact sur la mise en œuvre de la REDD+**

**Efficience** : avec environ 1,3 MteCO<sub>2</sub>/an d'émissions évitées par rapport à un scénario projeté, le projet a été *efficient*.

**Efficacité** : en utilisant les estimations de Wildlife Works (1,3 MteCO<sub>2</sub>/an en 2012, avec 2,5 M \$ de coûts d'exploitation, les coûts de réduction apparaissaient faibles (2 USD / teCO<sub>2</sub>). Une partie de ces revenus nets de carbone a été réinvestie dans les opérations sur le terrain.

**Équité** : l'un des principaux agents de déforestation était les communautés adjacentes sans titre légal dans les ranchs (production de charbon de bois, culture sur brûlis) et ils étaient confrontés à des risques élevés dû au projet sur lesquels ils n'avaient aucun contrôle.

Source : NU-REDD (2013)

De toute évidence, les projets de ranchs communautaires Kasigau REDD+ ont été efficaces et efficaces, mais pas équitables. Les projets REDD+ de Kasigau ont également été salués comme faisant partie d'un système légitime, mais d'autres auteurs ont trouvé que cette affirmation était lacunaire (UN-REDD, 2013). Cela implique que le paramètre de fuite reste un problème réel, ce qui a également été confirmé par une discussion approfondie avec le personnel du projet à Maungu (Mulenga 2016). Comparé au score élevé de

légitimité de l'Éthiopie, qui était basé sur deux modèles : (i) un BR-MDP avec 70% : 30% (collectivités locales : gouvernement) ratio de partage des revenus, et (ii) un mécanisme REDD+ proposé de partage des bénéfices n'avait pas été testé (Tableau 6), cela donne l'impression que le MDP en Éthiopie a eu un impact sur la mise en œuvre des projets BR-MDP et REDD+ car les modèles étaient basés sur un processus consultatif et un accord final. L'Éthiopie n'avait qu'un projet BR-MDP et trois projets REDD+ respectivement depuis 2006 et 2010 ; ces chiffres n'indiquent pas que MPB avait eu un impact important sur la mise en œuvre de ces mécanismes basés sur le marché.

**Tableau 6 : Répartition des avantages dans le mécanisme proposé de partage des avantages REDD+ de l'Éthiopie**

Acteurs	Pourcentage
Kebeles	30%
Coopératives GFP/JFM	15%
Fédération/Union GFP/JFM	5%
Gestion / protection des forêts	35%
Recherche et surveillance	5%
Secrétariat REDD+	2%
Coût de transaction	8%
Fiscalité	0%

Source. Oeba (2016)

Le modèle de partage des avantages REDD+ proposé par l'Éthiopie comprenait certains éléments du critère d'équité. Ce modèle n'a pas été largement utilisé. Il était basé sur le système Plan Vivo qui était unique. Plan Vivo a maintenu des avantages financiers tout au long du cycle de projet, ce qui l'a rendu très attrayant sur les fonds propres. Le caractère unique de ce système était qu'il prévoyait des paiements initiaux et des flux financiers soutenus jusqu'à la fin du projet. Cependant, l'Éthiopie a eu de multiples difficultés à soutenir un mécanisme équitable de partage des bénéfices (Walter, 2015). Un rapport indiquait que le gouvernement éthiopien ne soutenait pas vivement le partage des revenus (Bekele et al., 2015).

Les projets REDD+ d'écorégion d'Oromia constituent le plus grand projet REDD+, couvrant 500 000 ha mis en œuvre en Éthiopie. Mais cela est faible par rapport à la couverture forestière éthiopienne de 13 480 026 ha. Une fois déployé, REDD couvrirait de vastes étendues de terres dont la durée d'occupation est de 100% statutaire. Le modèle de partage des bénéfices REDD+ proposé pourrait être confronté à un échec dans sa mise en œuvre en raison de défis que sont : (i) le manque de clarté des proclamations forestières

nationales sur les droits coutumiers et les responsabilités des parties prenantes dans l'utilisation des ressources naturelles ; (ii) le manque de sécurité foncière claire sur les ressources naturelles des communautés locales ; (iii) le manque de clarté sur la légitimité dans des arrangements de partage des avantages dans la gestion des ressources naturelles

(<http://wwwforestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/Documents/tagged/Ethiopia-REDD%20Benefit%20Sharingfinal310512.pdf>).

Bien que les réformes politiques et institutionnelles au Ghana et en Éthiopie soient en cours, la mise en œuvre de la REDD+ présente encore des défis qui ne peuvent être soutenus même par de bons mécanismes de partage des bénéfices (Yinka, 2011 ; Angelsen et al., 2012). Les défis identifiés dans ce rapport ne conduiraient guère à des changements transformants qui répondent à un impact élevé des MPB sur la mise en œuvre de la REDD+ dans ces deux pays. D'un autre côté, au Kenya, en Tanzanie et en Zambie, les dispositions juridiques, politiques et institutionnelles avaient été réformées de manière significative pour rendre opérationnels les trois (3) critères du MPB. Pourtant, dans la pratique, même ces trois pays ne disposent pas de mécanismes de partage des bénéfices qui ont eu un impact solide sur les projets BR et REDD+. Les principaux défis ayant empêché les MPB d'avoir d'impact majeur sur la mise en œuvre du BR-MDP sont :

- (i) la distribution des avantages des projets BR-MDP ne dépend pas toujours du rôle d'intendance des communautés bénéficiaires ;
- (ii) les flux financiers irréguliers ne sont pas suffisants pour assurer l'irréversibilité des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts ;
- (iii) une structure administrative très lourde a permis aux facilitateurs d'accéder à des avantages financiers verticaux par rapport à la base qui était plus responsable de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- (iv) la REDD+ a pu partiellement atteindre l'efficacité et l'efficacé, mais elle a échoué dans certains projets en ce qui concerne l'équité ;
- (v) la REDD+ pose également un nouveau dilemme en termes d'équité, d'efficacité, d'efficacé et de légitimité lorsqu'elle est appliquée sur de vastes étendues de terres ayant différentes revendications de propriété (état, traditionnel / *de facto et de jure*).
- (vi) les mécanismes de partage des bénéfices dépendent du prix des projets/mtCO<sub>2</sub>, ce qui a eu un impact négatif sur les décisions des promoteurs d'investir dans les projets BR-MDP et REDD+ avec de bas prix de carbone ;
- (vii) les prix bas / mt CO<sub>2</sub> n'ont pas été incitatifs pour les investissements et ont négativement affecté les bénéfices pour les communautés des parties prenantes,

conduisant à la réversibilité des activités dans certaines des forêts gérées sous les projets BR-MDP et REDD+ ;

- (viii) BR-MDP a souffert : (i) d'un manque de paiements initiaux ; (ii) de l'instabilité et l'intermittence des périodes de paiement ;
- (ix) a la base, les mécanismes de partage des bénéfices de la REDD+ s'adaptent aux parcelles de taille relativement petite dans lesquelles, par exemple, les problèmes de propriété foncière en Tanzanie ont déjà entravé la mise en œuvre du mécanisme ; cette contrainte s'amplifieraient sur de vastes superficies de terre ; et
- (x) à grande échelle, les projets REDD+ causeraient des dilemmes dans le partage des avantages en raison des conflits relatifs à la propriété foncière.

En conclusion, les impacts des mécanismes de partage des bénéfices entre les pays Africains ne sont pas assez importants pour influencer la mise en œuvre des mécanismes REDD+. Cependant, ces mécanismes ont soulevé l'espoir des parties prenantes qu'une fois pleinement mis en œuvre, les projets REDD+, MPB ont promis de fournir des bénéfices en espèces et en nature autres que celles qui sont actuellement en cours de démonstration.

## DISPOSITIONS JURIDIQUES, POLITIQUES, INSTITUTIONNELLES ET DE GOUVERNANCE

En Afrique, les lacunes existant dans les cadres politiques, juridiques et institutionnels pour l'intégration des initiatives relatives à la REDD+, au MDP et à l'AFAT est l'une des principales forces motrices de leurs réformes. La plupart des pays de l'étude n'avaient pas entièrement prévu de dispositions juridiques, politiques et institutionnelles pour prendre en compte ces mécanismes fondés sur le marché. Jusqu'en 2014, le Kenya et la Zambie n'avaient pas inclus les droits sur le carbone dans leurs statuts (IDLO, 2011, Gichu et Chapman, 2015). Poussé par des lacunes, des ambiguïtés et des incohérences concernant les droits sur le carbone en **Zambie**, Institute for International Development Law Organization (IDLO) a entrepris des études sur la préparation juridique de la Zambie pour la mise en œuvre de la REDD+ (IDLO, 2011). Les résultats de cette étude ont été appliqués dans les réformes juridiques ultérieures qui ont été la base de la loi n°4 de 2015 (Act No.4 of 2015) sur les forêts. De plus, la Zambie a créé un réseau national sur le changement climatique. Par exemple, l'auto-évaluation des capacités (CSA, 2009) entreprise par la Zambie a conduit à revoir les programmes d'études des collèges pour inclure des cours sur le changement climatique dans les programmes de formation (Matakala et al., 2010 ; ZFC, 2012). Au fil des années, le **Kenya** a élaboré une vaste politique juridique et un cadre législatif pour la conservation des ressources naturelles, dont certains comportent des dispositions spécifiques sur les droits d'accès et de partage des avantages dans leur exploitation (UN-REDD, 2013a). La révision du cadre politique institutionnel et juridique sur

le changement climatique a intégré des lois pertinentes liées aux droits d'émission de carbone et au partage des avantages dans la REDD (UN-REDD, 2013). Le **Kenya** est l'un des pays les plus emblématiques de l'Afrique, avec un grand nombre de projets MDP fonctionnels (Cisneros, 2012, Carbon Africa, 2012). Ces projets avaient été formulés et mis en œuvre dans le cadre d'un cadre politique, juridique et institutionnel favorable rendu possible grâce aux réformes entreprises par le pays pour soutenir les mécanismes basés sur le marché. Certaines des contributions spécifiques des révisions du cadre juridique menées par le Kenya concernent l'égalité des genres dans la constitution du Kenya, qui traite en partie des garanties de la REDD+ ; sur la propriété des terres et l'égalité des genres en général. L'impact des révisions du cadre juridique kényan, qui répondent à la REDD+, a été l'inclusion de l'égalité des genres dans la constitution du Kenya (Kiguatha et al., 2014). Tout comme la Zambie avait réformé ses institutions, le Kenya a également mis en place plusieurs institutions de contrôle dont les principales sont National Environmental Management Authority of Kenya (l'Autorité Nationale de Gestion de l'Environnement du Kenya), et le REDD+ secretariat in the Kenya Forestry Commission (le secrétariat REDD+ de la Commission des forêts du Kenya). Un certain nombre d'ONG ont émergé après les réformes institutionnelles, dont entre autres Wildlife Works et Green Belt Movement.

La **Tanzanie** a entrepris une révision de son cadre juridique afin d'harmoniser les lois pour d'adoption des politiques et des mesures relatives au changement climatique. Par la suite, le pays a procédé à des réformes appropriées des institutions afin d'amorcer la mise en œuvre des politiques et mesures sur le changement climatique qu'il avait articulées dans ses politiques et plans nationaux. Par exemple, le développement et la mise en œuvre de REDD nécessitaient des lois particulières sur le partage des bénéfices, la propriété foncière bien définie et les droits sur le carbone des communautés locales ou des individus. Des réformes juridiques intégrales sur la sécurité du régime foncier et de droits de propriété des arbres devaient être entreprises afin de remédier aux lacunes juridiques existantes. La Tanzanie a révisé ses lois et il en est ressorti des lois suivantes : Land Registration Act, Cap. 334 (revised edition. 2002) ; Forest Act, Cap 323 (revised edition 2002) ; National Lands Act No. 4 of 1999 ; Village Land Act No. 5 of 1999 ; Environmental Management Act, Cap. 191(revised edition 2002) . À Zanzibar, où auparavant les femmes n'étaient pas autorisées à posséder des terres, un moratoire a été décrété pour que les femmes puissent posséder des terres pendant 40 ans afin d'entreprendre des initiatives REDD (Sills et al., 2012). En termes de dispositions institutionnelles qui ont influencé le MDP, l'AFAT et la REDD+, l'étude a constaté que la REDD+ est coordonnée au sein du Bureau du Vice-Président (OVP) où se trouve également l'Autorité Nationale Désignée (AND). Une institution faïtière de coordination du changement climatique a été créée en Tanzanie - le Comité directeur national sur le changement climatique (National Climate Change Steering Committee, NCCSC). Au niveau infranational, de nombreuses institutions ont été créées pour faciliter le partage des bénéfices ; d'autres ont agi en tant qu'entreprises ou ONG de crédits carbone (Sills et al., 2012) tandis que des ONG techniques ont été créées pour

surveiller les réductions d'émissions et commercialiser les crédits carbone REDD+ (Fiche d'information REDD+, 2012, URT, 2009b).

Alors que les pays susmentionnés ont entrepris des réformes politiques, juridiques et institutionnelles, le Ghana et l'Éthiopie n'ont pas envisagé de réviser leurs constitutions (Agyeis, 2016, Arrigawal, 2016). Au lieu de cela, ces deux pays ont réformé leurs institutions, notamment en créant un nouveau ministère chargé de l'environnement et des forêts en Éthiopie et une division de coordination REDD+ (Agyeis 2016, Arrigawal, 2016). Pendant ce temps, le Ghana a séparé l'unité REDD+ de la division Agriculture et l'a réorganisée et placée sous la Commission forestière ghanéenne (Ghanaian Forestry Commission) (ibid.). Il était inévitable que les pays Africains introduisent de nouvelles institutions pour assimiler la REDD+, le MDP, l'AFAT parce que les anciennes étaient fonctionnellement différentes. Un bon exemple d'institutions issues du MDP a été l'appel lancé par la CCNUCC pour que les Parties créent des Ministères responsables de l'environnement, qui également accueillent les Autorités Nationales Désignées (AND) et les points focaux nationaux de la CCNUCC.

L'Éthiopie et le Ghana ont mis en place de solides institutions solides ; comme le Ministère de l'environnement et des forêts en Éthiopie, le Ministère de l'environnement, de la science et de la technologie avec les organes statutaires respectifs au Ghana pour s'occuper du changement climatique avec une prédominance du mécanisme REDD+. Le souhait des négociateurs du dialogue international sur le changement climatique est d'assurer une bonne gouvernance dans la mise en œuvre des instruments basés sur le marché (Blaser et Gardi, 2015 ; IIDD, 2015). Il était prévu que la transparence et la responsabilité impacteraient la mise en œuvre des initiatives REDD+, MDP et AFAT en réduisant la corruption et en garantissant l'efficacité, l'efficience, l'équité et la légitimité de ces mécanismes basés sur le marché. Les pays de l'étude n'avaient pas pleinement atteint la bonne gouvernance dans la mise en œuvre des mécanismes basés sur le marché, par conséquent, ils restaient ouverts aux réformes du cadre politique, juridique et institutionnel.

Parmi les droits forestiers encore mal définis, on peut citer : (i) les droits des communautés, les droits d'utilisation des ressources, les droits de gestion et les droits sur le carbone. Les droits sur le carbone présentent un grand intérêt parmi les pays étudiés car, à ce jour, ils n'ont pas été clairement définis (Abaidoo, D.Y. 2005, Mbwambo, 2015, FERN, 2006, Hedge, 2010). Les pays Africains ont eu du mal à développer leurs mécanismes nationaux de partage des avantages en raison de ces problèmes juridiques en suspens concernant la définition des droits. Les projets pilotes REDD+ mis au point à ce jour ont permis de verser des paiements à des personnes ayant un régime foncier sûr. À plus grande échelle, la REDD+ devrait couvrir de vastes zones terrestres où les problèmes fonciers sont inévitables étant donné que quelque 80% des forêts tropicales sont officiellement détenues par des droits *de facto* contre la propriété foncière *de jure*, ce que la REDD+ ne reconnaît pas (ibid.).

## MARCHES VOLONTAIRES DU CARBONE

En l'absence de lignes directrices claires pour le développement de projets carbone sur le marché conforme, les Voluntary Carbon Standards (Standards volontaires sur le carbone) ont encouragé le développement de projets, y compris les projets du secteur AFAT où se trouve la REDD+. Les pays Africains n'ont cessé de se développer et de participer aux marchés volontaires du carbone. Par exemple, en 2015, les ventes de compensations Africaines sont restées stables à 6,7 MtCO<sub>2e</sub>. La majorité de ce volume provenait de projets forestiers ou sur les cuisinières, comme les acheteurs cherchent à soutenir les réductions d'émissions qui contribuent à la faible déforestation et au développement durable sur le continent (Hamrick et Goldstein, 2016). Cinq pays Africains (Kenya, Ouganda, Zambie, Malawi et Madagascar) avaient fourni du carbone sur le marché Volontaire, parmi lesquels le Kenya était un acteur clé dans le commerce du carbone. Le Kenya a en effet fourni la même quantité de carbone sur le marché volontaire du carbone que le Brésil (3,1 MtCO<sub>2e</sub>) tandis que l'Ouganda a fourni (1,5 MtCO<sub>2e</sub>). Le Madagascar et le Malawi ont également enregistré au moins trois transactions avec différentes organisations. L'Afrique n'a pas été entravée par des négociations prolongées sur les marchés du carbone conformes, mais s'est engagé dans les marchés volontaires du carbone où sa part de carbone commercialisé représente (2%) du volume total.

Un aperçu des marchés mondiaux du carbone volontaires a révélé une volatilité des prix avec dont les plus bas et le plus élevé sont respectivement 0,1 dollar et 44,8 dollars par tonne. Le carbone équivalant à 1,1 MtCO<sub>2e</sub> de crédits a été supprimé du registre MDP et transféré sur les marchés volontaires du carbone où les prix étaient plus élevés. Les compensations dues au vent ont été préférées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+). Les crédits provenant de projets éoliens ont généré 12,7 MtCO<sub>2e</sub> avec un prix moyen de 1,9 \$ / tonne. Cependant, les crédits REDD+ ont conservé des prix moyens élevés et ont reçu plus de valeur que les crédits éoliens à 37,5 millions de dollars. Les compensations du Verified Carbon Standard sont restées en tête des transactions de toutes les normes, détenant 49% des parts du marché. Les États-Unis avaient l'offre et la demande de carbone volontaire les plus élevées (15,4 MtCO<sub>2e</sub>). Les acheteurs ont également demandé d'importantes réductions des émissions de l'Inde (6,6 MtCO<sub>2e</sub>), de l'Indonésie (4,6 MtCO<sub>2e</sub>), de la Turquie (3,1 MtCO<sub>2e</sub>), du Kenya (3,1 MtCO<sub>2e</sub>) et du Brésil (3,1 MtCO<sub>2e</sub>). Le Kenya était un important fournisseur de carbone pour le marché volontaire (Tableau 7).

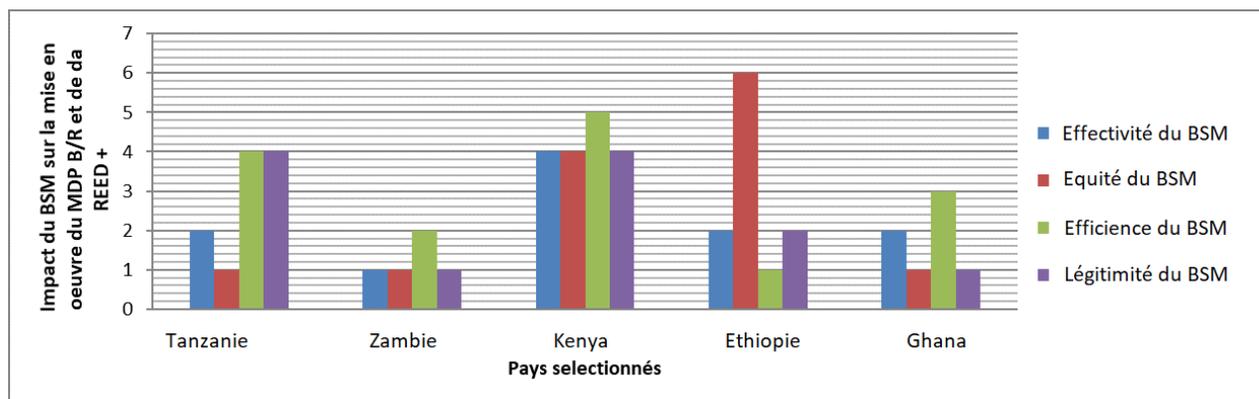
**Tableau 7 : Commerce de l'Afrique sur les marchés volontaires du carbone**

Pays	Volume traité en 2015	Prix moyen (\$/tonne)	Montant en millions de dollars américains
Kenya	3,1 MtCO <sub>2</sub> e	5,5	17,0
Ghana	0,104 tCO <sub>2</sub> e	4,1	0,4
Tanzanie	-	-	-
Ethiopie	-	-	-
Zambie	0,647 tCO <sub>2</sub>	5,2	3,4
Ouganda	1,5 MtCO <sub>2</sub>	4,7	7,1
Madagascar	0,526 MtCO <sub>2</sub> e	3,5	1,9
Malawi	0,291 MtCO <sub>2</sub> e	6,7	1,9
Afrique du Sud	0,155 MtCO <sub>2</sub> e	6,0	0,9
<b>Total</b>	<b>7,259</b>		<b>32,6</b>

Source: <http://www.vcsprojectdatabase.org/#/home> accessed on 7th February 2017

## IMPACTS DES MECANISMES DE PARTAGE DES BENEFICES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS FORESTIERS REDD+ ET MDP

Les mécanismes de partage des bénéfices n'ont pas eu d'impact significatif sur la mise en œuvre des projets MDP et REDD+ basés sur les forêts dans les pays étudiés (Figure 12).



**Figure 12 : Impacts des mécanismes de partage des bénéfices sur les projets BR-MDP et REDD+**

Dans les pays échantillonnés, les mécanismes de partage des bénéfices n'ont rempli pas tous les critères, et n'ont donc pas eu d'impact significatif sur la mise en œuvre des BR-MDP et REDD+ (Figure 12) (Luttrell et al., 2016). Pendant que le Kenya et la Tanzanie disposent de mécanismes de partage des avantages plus efficaces et efficients ; ce sont ceux de l'Éthiopie qui ont le plus de perception des parties prenantes. La légitimité et l'équité des mécanismes de partage des bénéfices ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre de la REDD+ en Zambie et au Ghana (Figure 12). La Tanzanie, la Zambie et le Ghana ont obtenu des scores très faibles en ce qui concerne les critères d'équité dans leurs mécanismes de partage des bénéfices, ce qui constitue un point d'intérêt très important. L'équité implique directement la perception des acteurs sur l'impartialité, la transparence et l'inclusion d'un mécanisme de partage des bénéfices. En général, ces résultats indiquent que les mécanismes de partage des avantages ont eu une incidence insignifiante sur les bénéficiaires qu'ils étaient censés servir. Même en Éthiopie où l'équité dans les projets BR-MDP et REDD+ était relativement plus élevée, ces observations reposaient sur un projet et un mécanisme REDD+ proposé qui n'avait pas été largement testé (Bekele et al., 2015 ; Agyeis, 2016). La légitimité et l'équité étaient des critères difficiles à cerner par les développeurs de projets parce que les perceptions des gens sont hors du contrôle des promoteurs et de nombreux acteurs vont au-delà des revenus dérisoires distribués dans les projets BR-MDP et REDD+, dont certains ne sont pas ouverts à l'examen du public. Des pays comme le Ghana et l'Éthiopie, qui ont de graves contraintes juridiques, pourraient difficilement formuler des mécanismes légitimes de partage des bénéfices, à moins qu'ils ne soient basés sur des projets pilotes. Les revendications d'équité et de légitimité serviraient de leçons pour la phase de mise à l'échelle de tels projets. Les conditions de mise en œuvre des projets REDD+ d'Oromia et de Bale Mountain se résument en trois critères que sont : (i) l'équité, (ii) l'efficacité et (iii) l'efficacité.

Ces trois critères ont été importants pour tester les impacts du mécanisme de partage des bénéfices REDD+ sur leur mise en œuvre. Ces critères s'appliquent également aux projets BR-MDP, bien que les mécanismes de partage des bénéfices dans le BR-MDP aient opté pour des approches de la responsabilité sociale communautaire (égalitaires) plutôt que pour l'efficacité et l'efficacité. Mais dans l'évaluation des impacts, ces critères ont été appliqués dans les deux mécanismes parce que les projets REDD+ Africains ont simplement modifié les mécanismes de partage des bénéfices BR-MDP et les ont utilisés dans les projets REDD+. Le mécanisme REDD+ lui-même n'avait pas fourni de lignes directrices suffisantes pour le partage des avantages liés au carbone et ceux non liés au carbone dans les différents écosystèmes forestiers et dans différentes strates biophysiques et sociales. Les dix-neuf pays partenaires Africains de la REDD+ ont appliqué chacun différentes approches pour mettre en œuvre le partage des bénéfices et étaient en train de développer leurs mécanismes nationaux de partage des bénéfices REDD+.

Les mécanismes de partage des bénéfices des projets BR-MDP en Tanzanie, en Éthiopie et au Kenya ont principalement fourni des services de santé, d'éducation, d'emploi et

d'infrastructure, ce qui ne satisfaisait que peu de bénéficiaires éligibles. Les bénéficiaires des projets BR-MDP et REDD+ les ont perçus avec indifférence, en particulier lorsque les développeurs de projets retenaient souvent des informations sur les coûts opérationnels et les recettes tirées de la vente du carbone. Dans les cas où les projets REDD+ étaient subventionnés par des promoteurs, il était perçu que de tels projets seraient inefficaces à long terme (Costenbader, 2011 in UN-REDD, 2013).

Les droits sur le carbone n'ont pas été clarifiés dans presque tous les pays étudiés et échantillonnés ; ce qui pose un dilemme sur la quantité de carbone que détiendraient ceux qui ont des coûts d'opportunité et ceux qui sont légalement autorisés à posséder du carbone. Alors que des pays comme la Zambie ont mis en œuvre un projet REDD+ offrant ainsi une variété limitée de projets pour évaluer les impacts du partage des bénéfices sur la REDD+, la Tanzanie, le Kenya, l'Éthiopie et le Ghana ont mis en œuvre un total de 30 projets REDD+ qui ont été analysés pour les impacts du partage des bénéfices sur la REDD+. Ces projets sont encore en train de synthétiser des rapports afin de tirer des enseignements qui seront utilisés comme apports dans le développement de leurs mécanismes nationaux de partage des bénéfices REDD+.

Les impacts du partage des bénéfices sur la mise en œuvre des mécanismes BR-MDP et REDD+ ont révélé des problèmes très complexes et non résolus, qui ont fait que les différentes parties prenantes ont perçu différemment ces projets. Des questions telles que : (i) les droits de propriété sur le carbone dans les pays Africains étudiés ; (ii) des capacités insuffisantes pour déterminer les coûts d'opportunité des communautés découlant de la mise en œuvre de la REDD+ comme base de compensation ; (iii) des compétences insuffisantes pour déterminer avec précision les coûts environnementaux sous forme monétaire comme base pour le paiement des services écosystémiques ; (iv) la critique d'émanant du non-respect du critère de l'équité lors distribution des avantages fixés à de très grandes populations de parties prenantes ; (v) des coûts de transaction élevés qui réduisent la valeur par habitant des avantages ; (vi) l'incapacité à accroître les impacts positifs des bénéfices au niveau des ménages ; (vii) les droits de propriété et l'exclusivité sont un dilemme critique dans les projets BR-MDP et REDD+. Les paiements des services écosystémiques et des programmes REDD+ sont effectués pour les personnes ayant un régime foncier sécurisé. En Tanzanie, les villages sans certificat cadastral sont considérés comme des communautés de squatters et de migrants, et ne sont donc pas reconnus par le modèle de partage des bénéfices des projets REDD+ (Costenbader, 2011 dans UN-REDD, 2013 ; Mbwambo, 2015). En outre, (i) l'incapacité à divulguer les détails financiers des coûts d'opération du projet, (ii) la prestation inadéquate des services pour remplir les engagements sociaux communautaires promis et (iii) la conduite d'activités préjudiciables à l'environnement durable ont été fortement critiqués par les militants du développement (Karumbidza et Menne, 2011). Le soi-disant partage des bénéfices, ignore les plus grands et plus largement accessibles bénéfices sociaux, économiques et environnementaux que la

majorité des populations locales obtenaient de leurs terres avant la mise en œuvre des projets BR-MDP et REDD+.

Ces types de projets avec une grande parité entre les mécanismes de partage des bénéfices BR-MDP et REDD+ avaient été condamnés (GBM, 2011). D'autres auteurs ont montré que des subventions étaient accordées par les promoteurs de projets, ce qui était un signe d'inefficience pour pérenniser les opérations des projets et répondre aux besoins sociaux (Costenbader, 2011 dans UN-REDD, 2013). Les mécanismes de partage de bénéfices de beaucoup de projets BR-MDP et REDD+ ont encouragé l'attitude de resquilleur chez certaines parties prenantes. Les collectivités locales qui n'ont rien fait pour réduire les émissions de GES, mais qui s'attendaient à recevoir des avantages, n'étaient pas de bons gestionnaires de l'environnement. Les problèmes de resquillage ont rendu redondant le critère d'efficacité qui a été expérimenté dans Mikoko et Idete BR-MDP ainsi que dans les projets Ngitilis REDD+ au Kenya et en Tanzanie (Costenbader, 2011 in UN-REDD, 2013 ; Monela, 2009).

Le Ghana et la Zambie n'avaient pas directement mis en œuvre les modèles de partage des bénéfices de l'BR-MDP puisque les deux pays n'avaient pas développé et mis en œuvre ce genre de projets. De sa propre initiative, le Département des forêts de la Zambie a élaboré des lignes directrices sur le partage des avantages pour la gestion conjointe des forêts (FD, 2006). Cependant, en raison du manque de transparence dans la manière dont le BSM de gestion forestière conjointe a été développé, le modèle a été rejeté en raison de son illégitimité. Néanmoins, un modèle fonctionnel a été développé dans le secteur de la faune en Zambie (ZAWA, 1998). Le modèle de partage des avantages de ZAWA a réparti les revenus tirés de la chasse aux trophées de la façon suivante : 50% pour ZAWA, 50% pour les Conseils de ressources communautaires (Community Resources Boards, CRB). Les 50% attribués aux CRB ont été subdivisés en : (i) 5% au Patron ; souvent le chef local, (ii) 45% aux comités villageois qui payaient des salaires aux guides villageois entre 50 et 100 USD dans les CRB pauvres et riches respectivement. L'administration de ZAWA a aidé les CRB à planifier, budgétiser et contrôler les comptes. Les projets communautaires locaux ont été décidés et mis en œuvre par les comités villageois. De plus, les membres individuels de la communauté ont reçu une aide financière (Mupemo, 2016). Alors que la Zambie et le Ghana avaient essayé de développer et de mettre en œuvre des modèles BR-MDP pour le partage des bénéfices, même en dehors du secteur forestier, l'Éthiopie avait intégré des mécanismes participatifs de partage des bénéfices de gestion forestière dans le mécanisme BR-MDP. L'Éthiopie a également exploité les leçons apprises pour développer un mécanisme attrayant de partage des bénéfices REDD+. L'expérience éthiopienne de partage des revenus avec le projet Humbo BR-MDP a été applaudie pour être un modèle équitable de partage des bénéfices dont les ratios étaient : 70% et 30% respectivement aux communautés locales et au gouvernement (Bekele et al., 2015). Il s'agit d'une réplique du mécanisme participatif de partage des avantages de la gestion des forêts, dans lequel

L'Éthiopie a appliqué des avantages monétaires et non monétaires qui ont été empruntés et alimentés par les projets Humbo BR-MDP.

## IMPLICATIONS POLITIQUES SUR LE MDP, LA REDD+, L'AFAT, LES CPDN ET LA VOIE A SUIVRE

Les pays Africains ont bien eu la volonté de participer à la REDD+, au MDP, aux CPDN, à l'AFAT et à d'autres initiatives liées au carbone. Cependant, ils ont rencontré plusieurs défis dans l'adoption et la mise en œuvre de ces mécanismes, dont certains étaient liés à un manque de préparation (insuffisances dans les dispositions juridiques/politiques et institutionnels). Les pays ont également été confrontés à de multiples défis dans les domaines suivants : (i) le financement, (ii) les capacités techniques et (iii) technologiques, que les donateurs ont allégées grâce au renforcement des capacités. Les conditions et déterminants de l'adoption du mécanisme REDD+ sont particulièrement et étroitement liés au soutien financier, technique et technologique aux pays Africains. Ces mécanismes basés sur le marché ont le potentiel d'améliorer la gestion durable des forêts, de contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi que d'améliorer les moyens de subsistance des populations. Comme principales implications politiques, les pays Africains devaient intensifier leurs efforts d'atténuation et d'adaptation pour contrer les impacts du changement climatique et du réchauffement de la planète. À cette fin, leurs approches stratégiques devraient inclure la réduction du recours excessif au soutien externe pour les financements, la technologie et le renforcement des capacités.

Les projets BR-MDP ne progressent pas principalement en raison de la baisse des prix du carbone et du manque d'investissement des pays de l'Annexe I (ibid.). Les pays Africains dépendent des pays de l'Annexe I pour compenser leurs émissions de carbone en Afrique. La compensation carbone ne contribue pas réellement à la réduction des émissions de carbone. Elle permet seulement aux pays de l'Annexe I d'émettre du carbone en supposant qu'un projet Africain le séquestrerait. L'implication des politiques sur les projets MDP basés sur la forêt est que, compte tenu des prix bas, du manque de déforestation évitée et de l'indécision pour augmenter la demande de crédits forestiers par les pays de l'Annexe I, les pays Africains devraient réduire leurs efforts pour mettre en œuvre ces projets jusqu'à ce que la demande des crédits MDP basés sur les forêts s'améliore.

D'importants points d'implication politique incluent les projets REDD+. En réponse aux conclusions tardives des négociateurs internationaux sur le changement climatique, qui ont retardé la préparation des modalités pour permettre à REDD+ de fonctionner sur les marchés réglementaires, tous les projets REDD+ en Afrique ont, jusqu'à présent, mis en œuvre des marchés volontaires du carbone ciblés. Le marché du MDP est le plus important, le plus influent capable de créer une forte demande pour les projets carbone du secteur AFAT dans lesquels se trouvent les projets REDD+. Les tendances en matière de

croissance et de développement des projets REDD+ indiquent que ce mécanisme a déjà dépassé l'BR-MDP et qu'il est appelé à croître plus rapidement après l'Accord de Paris.

Les processus REDD+ n'ont pas atteint le stade final, pourtant ce mécanisme est robuste et en croissance rapide dans les pays Africains et en développement. REDD+ contribue utilement à l'atténuation dans les CPDN et est lié aux MAAN, ce qui en fait un mécanisme bien approprié pour réaliser des synergies dans l'atténuation du changement climatique et les co-bénéfices d'adaptation associés au niveau des différents écosystèmes forestiers.

Le succès des MPB de REDD+ dépendra en grande partie de la base de ressources cible (forêts de grande valeur /plus grande séquestration de carbone) et potentiellement bonne pour la génération et le partage des revenus des crédits de carbone. Pour les forêts de faible valeur, donc ayant de faible potentiel de séquestration du carbone faible, la durabilité de la REDD+ dépendra de l'accès aux bénéfices non liés au carbone avec comme alternatif des crédits de carbone mais qui ne constituent pas de principales sources de revenus.

Lors de l'élaboration des mécanismes nationaux de partage des avantages REDD+, les pays devraient être conscients du fait que les recettes versées aux structures locales ne sont pas équitablement réparties et donc favoriser l'élaboration de modèles de partage des avantages imbriqués dans lesquels les fonds fiduciaires locaux auraient des responsabilités fiduciaires. Les agences gouvernementales ainsi que les ONG et les populations locales devraient travailler en synergie tout en partageant les rôles et les responsabilités en matière de bonne gouvernance. Enfin, le partage des bénéfices de la REDD+ à l'avenir devrait offrir un mécanisme transparent de recours/réclamation avec une structure appropriée.

Il en résulte que les pays Africains feraient bien d'intensifier les processus REDD+ pour qu'ils réalisent ses multiples avantages qui incluent, *entre autres* (a) la gestion durable des forêts, (b) la résilience des écosystèmes, et (c) la réponse à la sécurité alimentaire, énergétique et besoins en fibres de la majorité de ses communautés tributaires de la forêt. La REDD+ est un mécanisme pro-pauvres (Bond et al., 2010). Il est basé sur la fourniture efficace, équitable et efficiente des avantages liés au carbone et ceux non liés au carbone. Ces 3 E sont des préalables à la durabilité de la REDD+ en Afrique. Outre le critère de légitimité, le renforcement des mécanismes nationaux de partage des bénéfices REDD+ devrait inclure les 3 E (Angelsen et al., 2009).

Sur le plan politique, il s'ensuit que les pays dépourvus d'un cadre politique, juridique et institutionnel correctement réformé risquent de perdre les avantages des mécanismes basés sur le marché. Les systèmes de gouvernance démocratique devaient être suffisamment transformés pour que les droits des personnes adoptés dans ces mécanismes puissent bien fonctionner. La voie à suivre serait que les pays concernés sont dans l'obligation de promulguer des lois qui clarifiaient les droits de propriété sur le carbone et d'autres droits qui sont fondamentaux pour garantir la participation des parties prenantes aux mécanismes basés sur le marché.

L'AFAT est adaptée aux moyens de subsistance des populations et la durabilité environnementale. Cependant, ce secteur est confronté à plusieurs défis techniques qui font que son adoption du MDP est minime. L'implication politique est que les pays Africains ont des difficultés à formuler des projets du secteur MDP-AFAT qui respectent les normes matérielles du MDP et son marché conforme. La voie à suivre est de se concentrer sur les projets du marché volontaire du carbone qui accepte les projets de l'AFAT.

La plupart des mécanismes de partage des avantages examinés sont axés sur les projets et visent les revenus du carbone plutôt que les avantages non liés au carbone. Le partage des revenus du carbone a été plombé dans les asymétries d'information entre les gestionnaires de projet et les parties prenantes. Les coûts encourus par les projets et les revenus tirés du carbone ne sont pas partagés ouvertement avec les parties prenantes. Ces préoccupations portent sur la transparence et la responsabilité qui restent des zones d'ombre de ces mécanismes. La voie à suivre est que les pays Africains ont besoin de renforcer leurs capacités dans les systèmes de suivi de commercialisation du carbone afin de comprendre ses compromis et ses gains.

Le manque de connaissances et de compréhension des mécanismes basés sur le marché et des projets élaborés à partir de ceux-ci font partie des problèmes qui ont réduit l'adoption, le développement et la mise en œuvre de ces mécanismes. Sur le plan politique, il en résulte que les Africains devraient constamment reconsidérer leurs connaissances et leurs compétences sur les mécanismes basés sur le marché, et prendre les mesures correctives nécessaires à travers la formation et l'éducation pour former du personnel qualifié et compétent. Pour ce qui est de la composition des autorités nationales désignées (AND) Africaines, elles ont une capacité insuffisante, ce qui compromet leur capacité à évaluer l'intégrité des projets. Les procédures d'évaluation des projets d'AND n'incluent pas de vérification sur le terrain ; par conséquent, prennent des documents à leur valeur nominale. Les AND regardent les projets isolément et n'ont pas une vue panoramique qui leur donnerait un aperçu du large bilan des émissions et éventuellement des défaillances des développeurs de projets en termes de partage des bénéfices avec les communautés, des asymétries d'information dans leurs sites Web falsifiés qui masquent les échecs des projets. De plus, les AND sont sujets à des conflits d'intérêts ; leur tâche principale est généralement de promouvoir le MDP, et leur tâche secondaire est de le réguler (ISS, 2011).

# CHAPITRE 5 CPDN/AFAT : Tendances, options et perspectives pour l'Afrique

## COMPOSANTES AFAT DANS LES CPDN

Les composantes AFAT dans les CPDN considérées comprennent (i) la gestion forestière (FM) ; (ii) la gestion de l'agriculture (AM) ; (iii) la bioénergie (BE) ; (iv) la conservation des ressources des zones humides (WRC) ; (v) boisement/reboisement (AR) ; et (vi) la déforestation et la dégradation évitées (DD). En fonction des activités entreprises, ces composantes contribueraient aux aspects d'atténuation des effets des changements climatiques (M) ou d'adaptation à ces changements (atténuation et adaptation). La mise en œuvre des activités des six catégories de l'AFAT, dans l'espace ou dans le temps, a également permis d'obtenir des avantages communs en matière d'atténuation et d'adaptation. Par exemple, les conversions des terres forestières, prairies et zones humides en terres cultivées ont généralement entraîné une perte nette de carbone de la biomasse et des sols vers l'atmosphère. Cependant, les terres cultivées établies sur des terres autrefois à végétation clairsemée ou très perturbées (par exemple, les terres minées) peuvent entraîner un gain net à la fois de biomasse et de carbone du sol. Selon le rapport (GP-LULUCF, 2003), au-delà des cinq pays Africains échantillonnés pour l'AFAT, un total de trente-quatre (34) sur cinquante-deux (52) pays Africains ont référencé l'AFAT dans leurs CPDN. L'AFAT a été référencé de 77% à 100% dans les CPDN Africaines, ce qui signifie que le secteur AFAT est très important dans les contributions de FM et AM à la réduction des émissions de GES et à la résilience climatique. L'AFAT a également été bien intégré et a accepté une partie des projets sur le carbone terrestre des CPDN dans le Verified Carbon Standards (VCS)<sup>12</sup> (FAO, 2013).

Trente-quatre sur cinquante-deux (52) représentant 65% des CPDN des pays Africains ont été analysés pour les composantes de l'AFAT. La composante d'adaptation de l'agriculture a été mentionnée plus de 80%, suivie de la conservation-adaptation des zones humides (75%). Le Boisement/reboisement-adaptation (58%). La bioénergie a été la catégorie AFAT la moins référencée (24%). Le boisement/reboisement a été la plus référencée (76%) de la catégorie « Atténuation » de de l'AFAT suivi de la bioénergie (61%). La gestion forestière-adaptation et l'atténuation ont été référencées chacune à 56% (Figure 13). Les moyennes des catégories AFAT des CPDN Africaines a été faite et présentée pour révéler les caractéristiques régionales.

---

<sup>12</sup> Normes carbone volontaire telles que le Verified Carbon Standard, et les activités relatives à l'AFAT sont acceptées.

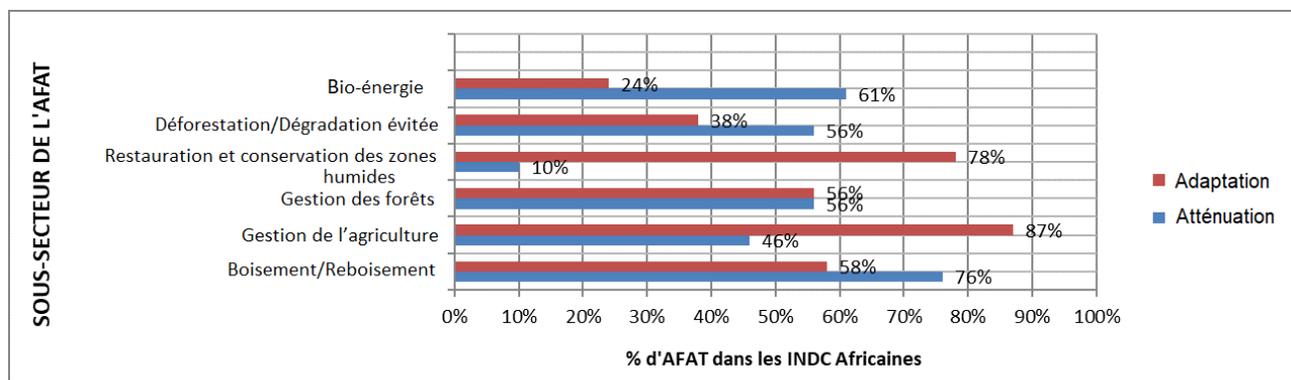


Figure 13 : L'AFAT dans les CPDN

Les catégories de l'AFAT sont bien articulées dans toutes les CPDN Africaines mais avec des degrés d'intégration divers et ce selon les contextes régionaux. Lorsque les catégories de l'AFAT régionales sont groupées suivant les régions, d'intéressantes perspectives ont émergé, le score de 100% de l'Afrique de l'Ouest est le plus révélateur (Figure 14).

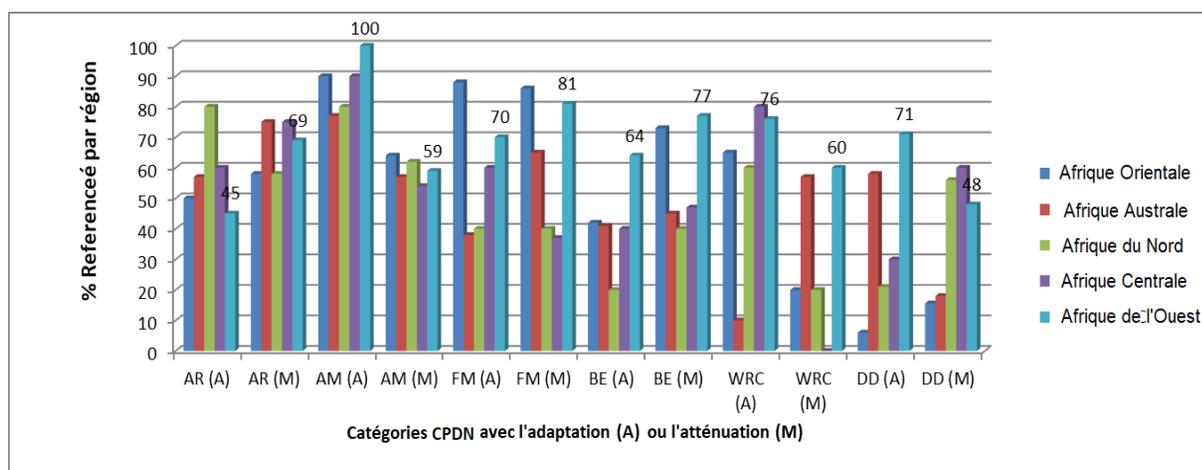


Figure 14 : Analyse de l'AFAT dans les CPDN Africains

En outre, l'AFAT dans les CPDN a montré certaines similitudes et variations aussi bien entre et au sein des cinq sous régions Africaines en ce qui concerne les composantes d'atténuation et d'adaptation (Tableau 8)<sup>13</sup>.

Les détails de la présentation de chaque catégorie AFAT sont présentés ci-dessous.

(i) Gestion de l'agriculture

La gestion de l'agriculture - Une partie de l'adaptation des CPDN a été fortement référencée dans toutes les régions Africaines (Figures 13 et 14, Tableau 8). Cette catégorie AFAT a

<sup>13</sup> Les colonnes du tableau 8 contiennent des plages de chiffres pour les actions AFOLU (M + A) tandis que la colonne unique montre ce qui est extraordinaire dans la position régionale en termes d'action de catégorie AFOLU (M + A).

été reconnue dans les CPDN Africaines (70% -100%) en raison de l'importance du rôle de l'agriculture dans l'amélioration des moyens de subsistance des populations, dans la création d'emplois et dans la garantie de la sécurité alimentaire. L'adaptation de l'agriculture va au-delà de l'élimination des GES de l'atmosphère et des puits. Les mesures d'adaptation impliquent la formulation et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et la mise en œuvre d'activités répondant aux besoins généraux de la population, de l'environnement et de l'économie. Cependant, l'examen des mesures d'adaptation a montré que beaucoup d'attention était accordée aux pratiques agricoles conventionnelles et non aux systèmes qui soutiennent l'agriculture, tels que la finance, l'assurance et l'information sur les risques environnementaux liés au climat. L'atténuation des effets des changements climatiques sur l'agriculture est également importante en Afrique. Cela traite de la réduction des émissions de GES du bétail (en particulier la fermentation entérique), des engrais agricoles, des pratiques agronomiques de riziculture, d'irrigation et des pratiques d'agriculture intelligente face au climat (Richards et al., 2015). Il n'y a pas de doute que la campagne d'atténuation des effets des changements climatiques sert plus les intérêts des pays de l'Annexe I que les pays non visés à l'Annexe I dont le but est d'assurer la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la création de richesses basées sur la conversion des ressources naturelles en produits et services tangibles.

**Tableau 8 : Perspectives de l'AFAT dans les CPDN Africaines**

Analyse	Aspect régional avec % moyen de catégorie CPDN référencée					
	Afrique de l'Est	Afrique Australe	Afrique du Nord	Afrique Centrale	Afrique de l'Ouest	Caractéristique unique
AR-A	<60	<60	≤80	<60	<60	80 Nords
ARM	>50	>50	>50	>50	>50	Egale pour les toutes régions
AM-A	>70	>70	>70	>70	100	100 Ouest
AM-M	>50	>50	>50	>50	>50	90 Est/Centrale
FM-A	>80	<40	<40	60	70	80 Est
FM-M	>80	>60	>40	>40	>80	80 Est/Ouest
BE-A	>40	>40	<20	>40	>60	20 Nord
BE-M	>70	<50	<40	<50	>70	40 Nord
WRC-A	<50	<10	<50	<50	<50	10 Sud
WRC-M	<20	<50	<20	0	<50	0 Ouest
DD-A	<10	<50	<20	<30	<70	71 Ouest
DD-M	<20	<20	<50	<50	<50	Est/Sud

*(ii) Boisement / reboisement*

La composante BR a été référencée à moins de 60% dans les régions de l'Afrique de l'Est, du Sud, de l'Ouest et du Centre. L'adaptation liée au BR est importante dans ces régions parce qu'elle touche aux problèmes de développement. Les Africains dépendent des forêts pour de nombreux services et produits (Marunda, 2016). De nombreuses activités économiques sont tributaires de l'extraction, la transformation et la commercialisation de produits forestiers comme les sciages, le charbon, la faune et les condiments alimentaires, réduisant les inégalités sociales et assurant la sécurité alimentaire à travers des actions de BR comprenant : (i) une productivité accrue des terres pour les communautés riveraines des forêts grâce à des pratiques d'agriculture intelligente face au climat ; (ii) l'assurance agricole contre les inondations et la sécheresse ; (iii) octroi de microcrédit aux agriculteurs riverains des forêts ; (iv) mise en place de politiques et de mesures qui favorisent la génération de revenus durables à partir des forêts ; et (v) en adoptant des approches telles que « Forest Farm Facility » qui encourage la croissance des arbres dans les paysages agricoles. L'Afrique du Nord qui a de sérieux défis à relever en raison de l'expansion du désert du Sahara a fait référence à l'adaptation BR à 80% pour indiquer le niveau auquel la région avait l'intention de s'attaquer à la désertification par une série de mesures stratégiques. Les pays d'Afrique Centrale, de l'Est, de l'Ouest et d'Afrique Australe ont fait référence à l'adaptation liée au BR à 60% dans leurs CPDN, l'objectif étant de restaurer l'intégrité des écosystèmes perdus. L'adaptation au BR est également importante pour sécuriser la diminution des ressources forestières qui fournissent une grande partie des combustibles à base de bois pour les industries domestiques et de semi-transformation. Les pays Africains ont pour visions de devenir des pays à revenu intermédiaire d'ici 2030, ce qui a exercé des pressions sur les forêts pour fournir des matériaux de construction. Ils avaient besoin de restaurer la résilience des forêts en adoptant des politiques et des mesures qui s'étaient révélées caduques (Tangem, 2016). La composante atténuation liée au BR a été supérieure à 50% dans les cinq régions, ce qui indique également l'importance des mesures BR pour la plantation, la végétation et le repeuplement des zones forestières dégradée que les régions doivent entreprendre pour augmenter les puits et les réserves de carbone. Une caractéristique notable des CPDN Africaines est l'accent qu'elles mettent sur l'adaptation comme en témoigne cette catégorie des CPDN.

*(iii) La gestion des forêts*

L'Afrique de l'Est a référencé l'adaptation et à l'atténuation par la gestion forestière au-dessus de 80%. Dans cette région, la même importance est accordée à la gestion agricole et à la gestion forestière en raison de la forte dépendance de la région à l'égard des dispositions relatives aux écosystèmes forestiers. L'objectif de la région est d'aborder les politiques et les mesures qui affectent la gestion forestière sur un pied d'égalité avec les mesures d'atténuation liées aux forêts, ce qui traduit un intérêt à obtenir des co-bénéfices de la gestion agricole et forestière. De même, l'Afrique de l'Ouest a référencé à la gestion forestière et agricole au-dessus de 70% en raison de l'importance accordée aux avantages

connexes des deux mesures stratégiques de l'AFAT. En Afrique australe, il est estimé que les aspects d'atténuation liés à la gestion des forêts sont plus importants que ceux liés à l'adaptation. Cette région a l'intention d'accéder au financement des donateurs pour la mise en œuvre de la REDD+.

#### *(iv) Bioénergie*

La référence élevée de la bioénergie de l'Afrique de l'Ouest (60% à 70%) comparée à la gestion agricole et forestière dans leurs CPDN est née de l'intérêt croissant pour changer les usages énergétiques basés sur le bois aux biocarburants tels que le palmier, le manioc, le jatropha et le soja. Certaines cultures bioénergétiques ciblent des marchés en Europe (Chia et al., 2016). La composante d'atténuation liée à la bioénergie a été mentionnée à 70% dans les pays d'Afrique de l'Est, qui ont également l'intention de répondre à la demande des marchés d'exportation. L'hypothèse de base étant que les gains d'atténuation proviendraient de la consommation réduite d'énergie à base de bois et de charbon de bois. Le reste du continent a mentionné la Bioénergie–Adaptation en dessous de 40% alors que l'Afrique centrale a mentionné la bioénergie (FM et AM) en dessous de 50%. Les deux catégories, gestion agricole et forestière, ont été les moins référencées en Afrique du Nord avec respectivement 40% et 20% ce qui signifie que la bioénergie n'est pas importante. Cette catégorie AFAT dans les CPDN a connue des différences dans les cinq régions en raison des questions controversées entourant la production à grande échelle de cultures bioénergétiques. Beaucoup pensent que l'expansion des cultures bioénergétiques réduirait le couvert forestier, augmenterait la déforestation et dégradation des forêts et réduirait également les conflits fonciers (op. cit.). En moyenne, la bioénergie a été considérée comme faible en Afrique en raison du manque de politiques visant à s'attaquer aux défis de développement social et économique qui sont susceptibles de découler de l'expansion massive de la production des cultures bioénergétiques. L'on ne sait pas comment la production de cultures bioénergétiques à grande échelle à des fins industrielles n'entraînerait pas une réduction du couvert forestier et priverait les communautés sans droits fonciers formels d'accès aux terres pour la production alimentaire. L'accent a été mis sur l'atténuation liée à la bioénergie pour ses rôles.

#### *(v) Déforestation et dégradation des forêts (DD) évitées*

La déforestation et la dégradation des forêts évitées (Adaptation) ont été référencées à plus de 50% en Afrique australe tandis que l'Afrique centrale a fait référence à l'aspect adaptation de cette catégorie à moins de (30%). Il est intéressant de noter que l'Afrique de l'Ouest a fait référence l'adaptation liée à la déforestation et de la dégradation évitées environ à 71%. L'Afrique de l'Ouest est parmi les régions Africaines ayant de forêts riches en biodiversité avec une forte diversité spécifique. Il y a une très forte dépendance de la part des communautés vis-à-vis des approvisionnements provenant des forêts, qui sont également menacés par des problèmes de changement climatique. Par conséquent, l'adoption de la DD évitée vise à maintenir l'accès des populations à des produits et

services utiles dans leurs économies et leurs moyens de subsistance (Tientcheu-Marie, 2016). L'Afrique de l'Est, du Nord et du Centre ont référencé l'adaptation de la DD évitée à moins de 30% dans leurs CPDN. Ces régions ont mis moins l'accent sur la déforestation et la dégradation évitée des forêts, en dehors des contextes nationaux en Afrique de l'Est et de l'Afrique Centrale concernant cette catégorie l'AFAT de leurs CPDN. Ces régions ont des forêts qui sont menacées de DD à cause de la production de charbon de bois, de l'approvisionnement en matières premières et de l'expansion des activités agricoles. Selon les préférences politiques, ces régions sont libres d'entreprendre, par exemple, l'expansion de l'agriculture dans les zones forestières afin d'accroître les superficies agricoles. La sécurité alimentaire est une question primordiale dans les pays Africains et beaucoup sont dans un dilemme quand il s'agit de décider fermement de l'étendue de forêt à conserver contre la demande croissante pour l'expansion de l'agriculture. L'Afrique du Nord n'a aucune raison de mentionner la déforestation évitée puisque la région n'a pas de forêts dans lesquelles la DD serait évitée. Les pays d'Afrique australe et occidentale possèdent encore de vastes domaines forestiers qu'ils devraient protéger en appliquant des politiques, stratégies et mesures appropriées destinées à renforcer la gestion durable des forêts. Les forêts des pays d'Afrique australe et occidentale sont très vulnérables à la variabilité climatique. Elles sont sensibles à la sécheresse et aux inondations, mais ces forêts protègent également les ressources en eau, les terres agricoles ainsi que d'autres infrastructures économiques comme les centrales électriques.

#### *(vi) Restauration conservation des zones humides*

L'atténuation des effets des changements climatiques liés à la Restauration-Conservation des zones humides (RCH) était la catégorie AFAT la moins référencée en Afrique centrale (0%), tandis que l'adaptation était citée à 79% en Afrique Centrale. L'adaptation de la RCH a été mentionnée à moins de 50% dans trois régions d'Afrique (Est, Nord et Ouest), tandis que l'Afrique Australe a fait référence à la partie adaptation de la RCH en dessous de 10%. Seuls les pays d'Afrique Australe et de l'Ouest ont référencé l'atténuation liée à RCH à plus de 50%, tandis que le reste de l'Afrique a référencé à moins de 20% les mesures d'atténuation liées à la RCH. Le bon sens voudrait que l'Afrique Centrale, qui fait face à des réductions annuelles du lac Tchad, aurait mis un accent très particulier sur les mesures de gestion forestière et agricole dans leurs CPDN. Une partie de l'Afrique Centrale est également menacée par les expansions vers le sud du désert du Sahara.

## CONTRIBUTIONS D'ADAPTATION DANS LES CPDN

Les activités d'adaptation dans les CPDN des pays Africains comprennent, *entre autres*, des politiques générales et des mesures ciblant la mise en place de systèmes pour améliorer la productivité des terres, la diversification des cultures, la création de chaînes de valeurs alimentaires réduisant les déchets et la lutte intégrée contre les ravageurs. Les mesures d'adaptation sont : la protection des cultures et des ravageurs contre les inondations et la sécheresse. Par exemple, l'Ouganda a cité les mesures d'alerte précoce

comme importantes dans la gestion des catastrophes et des risques. L'Ouganda a l'intention d'élargir la fourniture d'informations sur le climat et les systèmes d'alerte rapide. Pendant ce temps, les mesures d'adaptation au Rwanda ont inclus le développement de systèmes d'irrigation ou de technologies à travers lesquels le Rwanda entend développer des modèles de ressources hydriques, améliorer les services météorologiques, tester la qualité de l'eau et améliorer la gestion de l'information hydroélectrique, et développer un Plan National de Sécurité de l'Eau pour utiliser les réserves d'eau, la collecte des eaux de pluie, les pratiques de conservation de l'eau, l'irrigation efficace et d'autres technologies économes en eau. D'autre part, la diversification des cultures agricoles, des animaux ou des sources de revenus a été citée comme une mesure d'adaptation dans les CPDN du Libéria. Les activités référencées sont, entre autres, l'amélioration de la résilience face à la variabilité croissante des précipitations grâce à la diversification des cultures et à l'élevage des petits ruminants. À l'instar du Libéria, les CPDN du Mozambique a fait référence à une production animale et agricole qui accroît la résilience de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, garantissant des niveaux adéquats de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Le Zimbabwe a quant à lui ciblé les savoirs endogènes et les connaissances scientifiques pour promouvoir la productivité des cultures et des variétés de plantes tolérantes à la sécheresse et du bétail de race locale qui résiste aux changements de températures et de précipitations. Les activités d'Agriculture Intelligente face au changement climatique dans les CPDN sont la permaculture, l'agroforesterie, le labour zéro, l'agriculture de conservation et les pratiques de d'application des engrais. La Tanzanie a neuf secteurs<sup>14</sup> dans son cadre d'action pour l'adaptation. Le secteur AFAT (agriculture, élevage, foresterie) est une interface distincte et prioritaire dans le cadre d'adaptation. Pendant que la Zambie a référencé huit secteurs dans ses CPDN dans le cadre de son plan d'adaptation, d'autres pays Africains ont privilégié des mesures similaires dans le secteur AFAT concernant notamment : (i) l'adaptation des systèmes stratégiques de production (Agriculture, sylviculture, faune et eau) ; développement d'une Stratégie National d'Adaptation de la Faune et assurer sa mise en œuvre par des politiques de soutien, la participation des communautés locales, de la société civile et du secteur privé ; (ii) la protection et la conservation des bassins hydrographiques et l'augmentation des investissements dans la collecte, le stockage et le transfert d'eau en liaison avec l'agriculture, à l'énergie, à l'utilisation écologique, industrielle et domestique dans bassins versants sélectionnés ; (iii) l'adaptation des infrastructures stratégiques et des systèmes de santé, l'institutionnalisation de l'aménagement intégré compatible avec la gestion durable des ressources naturelles et le développement des infrastructures, et l'intégration du changement climatique dans la Politique Nationale de Santé, Politique de Santé Environnementale, Politique de l'Eau et de l'Assainissement, et amélioration des services d'information climatique décentralisés pour les alertes précoces et les projections à long

---

<sup>14</sup> Agriculture, bétail, foresterie, énergie, Littoral, Environnement Marin et Pêche, eau, tourisme, habitat et santé

terme sur les effets du changement climatique pour soutenir la gestion durable des systèmes de production, le développement des infrastructures et la santé publique ; et (iv) amélioration des renforcements des capacités, de la recherche, du transfert de technologie et du financement pour l'adaptation, des renforcements des capacités en agriculture intelligente face au changement climatique, de la gestion durable des forêts (GDF), de la pêche et aquaculture durables, des technologies des énergies renouvelables et des systèmes d'alerte précoce, de la gestion du changement et de la planification sur les changements climatiques. Les actions proposées incluent la diversification et la promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour la production végétale, animale et halieutique, y compris la conservation du matériel génétique pour les cultivars traditionnels et leurs parents sauvages.

Les points communs dans les mesures adaptées ont révélé que les pays Africains ont des problèmes de développement très similaires qui, selon eux, entravent leur progrès vers l'atteinte de nouvelles visions de développement qui est de devenir des pays à revenu intermédiaire et prospères à des dates futures. On peut remarquer que la plupart des pays Africains ne pensent pas que l'atténuation des GES les conduirait à réaliser leurs aspirations de développement s'ils ne prennent pas en compte les mesures d'adaptation.

## CONTRIBUTIONS D'ATTENUATION DANS LES CPDN

Globalement, les contributions d'atténuation des CPDN Africaines visent la réduction des émissions de de trois gaz `à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Dans les pays échantillonnés, les CPDN éthiopiennes ont indiqué que le secteur agricole et forestier ont le plus fort potentiel de réduction des émissions (85%) (FDRE, 2011). Dans la préparation des CPDN de l'Ethiopie, deux piliers importants de la stratégie nationale avaient une importance capitale pour l'AFAT (CRGE, 2010). Ces deux piliers sont : (i) l'amélioration des pratiques de production agricole et animale pour une plus grande sécurité alimentaire et des revenus plus élevés pour les agriculteurs, et (ii) la réduction des émissions, la protection et la reconstitution des forêts pour leurs services économiques et écosystémiques, tout en séquestrant et en stockant de grandes quantités de dioxyde de carbone dans les paysages. Ces piliers ont fermement établi l'AFAT dans les CPDN de l'Ethiopie, qui devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 85%. Les CPDN du Ghana sont également soutenu par le recours à l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources forestières pour assurer la résilience des écosystèmes et de la réduction des émissions de GES (Gh\_INDC, 2015). Le Ghana a mis l'accent sur la mise en place de systèmes agricoles résilients dans les zones vulnérables au changement climatique. Le pays a également reconnu l'utilisation des ressources forestières à valeur ajoutée dans ses CPDN, ce qui montre invariablement que deux composantes majeures de l'AFAT (Agriculture et sylviculture) guideraient le pays vers une réduction de 45% des émissions de GES. Les avantages connexes du secteur AFAT (gestion agricole et gestion forestière) sont les actions politiques préférées. Les mesures

d'atténuation des effets de changement climatique du Ghana sont subordonnées à la mise en œuvre de la REDD+ et d'autres actions liées à la foresterie. Le Ghana a déjà élaboré et mis en œuvre 11 projets REDD+ dans le cadre des marchés volontaires du carbone avant la mise en œuvre de ses contributions déterminées au niveau national. Le Kenya a proposé suivre une voie de développement axé sur l'utilisation d'énergie à faible émission de carbone (NCCAP, 2013). Les CPDN du Kenya ont également déclaré que l'AFAT est le principal vecteur pour atténuer les causes du changement climatique. Par exemple, à travers le secteur AFAT, les CPDN du Kenya ont formulé les systèmes d'agriculture Intelligente face au changement climatique et ont augmenté le couvert forestier d'au moins 10% de la superficie totale du pays comme activités AFAT pour l'atténuation des GES (GoK, 2015). La Tanzanie, dans son cadre d'atténuation, compte les secteurs de l'Énergie, des transports, de la gestion des déchets et de la foresterie qui figurent des deux côtés de ses CPDN. La double référence à la foresterie vise à englober les avantages conjoints de la gestion forestière et gestion agricole découlant de la mise en œuvre d'activités forestières. Dans ses contributions à l'atténuation, la Zambie a indiqué que les réductions d'émissions de GES se feraient grâce à la mise en œuvre de trois programmes que sont : (i) la gestion durable des forêts, (ii) l'agriculture durable et (iii) l'énergie renouvelable et efficacité énergétique (op. cit.). Ces programmes sont guidés par la stratégie d'intervention climatique du pays, soutenue par les politiques nationales de développement, notamment les politiques énergétiques, forestières, agricoles, hydrauliques, d'aménagement du territoire, d'assainissement et de transport (ibid.).

## FINANCE

Le financement est important dans la mise en œuvre des projets AFAT. Chaque étape des projets AFAT nécessite un financement et ceci a été très limitant. Les activités de financement ont été un élément clé de la mise en œuvre des activités des CPDN/AFAT (Figure 15).

Tous les pays étudiés ont proposé de fournir un financement national pour soutenir les actions de gestion agricole et gestion forestière en tant qu'engagement à réaliser les contributions CPDN dans les catégories Gestion forestière et Gestion agricole (Adaptation et Atténuation). Cependant, la manière dont les pays ont proposé de satisfaire leurs contributions nationales aux CPDN a connu beaucoup de variations. Par exemple, tous les pays de l'échantillon ont proposé de fournir inconditionnellement des financements nationaux pour la mise en œuvre de leurs CPDN, mais les délais et les spécifications quant à la manière dont ces engagements devraient être réalisés sont restés obscurs (Richards et al., 2015). L'Éthiopie a reçu la plus forte demande de financement au titre de l'aide extérieure pour ses mesures d'adaptation et d'atténuation (gestion forestière et gestion agricole) avec un total de 150 milliards de dollars. Cependant, l'Éthiopie a reporté ses contributions nationales à l'avenir. Il en est de même pour le *Kenya* et la *Tanzanie*, qui ont proposé des dates futures pour fournir un soutien interne à leurs CPDN, tandis que la

Zambie et le Ghana se sont engagés à fournir un financement national pour soutenir la mise en œuvre de leurs CPDN (Figure 15). Cela a plusieurs implications ; (i) Les pays Africains sont disposés à financer des actions de gestion forestière et de gestion agricole avec le soutien externe des partenaires coopérants comme en témoignent toutes les CPDN examinées, qui ont indiqué des engagements d'appui budgétaire interne dans les sections traitant des moyens de mise en œuvre. (ii) Les pays Africains qui n'avaient pas engagés des contributions internes pour soutenir la mise en œuvre des CPDN jouaient à la prudence et attendaient un soutien externe avant de pouvoir s'investir avec des ressources locales (iii) il en résulte qu'il y avait également un doute sur le fait que les financements externes allaient effectivement soutenir les actions d'adaptation et d'atténuation, car l'architecture de financement externe n'avait même pas précisé les sources et les montants du soutien (Richards et al., 2015). En ce qui concerne la REDD+, des montants modestes ont été annoncés par rapport aux activités de l'AFAT dont les budgets se chiffraient en milliards de dollars. De manière notable, la mise en œuvre de la REDD+ a révélé des fonds effectivement promis et fournis alors que le financement des activités de l'AFAT est toujours sous la forme de promesses non tenues. Les activités de l'AFAT doivent encore être financées en particulier dans le cadre des CPDN, ce qui pose un dilemme : le financement international ne correspond pas aux estimations faites dans les CPDN des pays (Richards et al., 2015). Les sources de financement, ciblées par les CPDN Africaines ne répondent pas aux besoins exprimés dans les CPDN. De plus, il y a eu un certain retard dans l'utilisation de ces fonds pour mettre en œuvre les CPDN. L'année 2015 est révolue depuis longtemps et les négociations, les accords de financement sont toujours en cours, ce qui signifie que le temps manque pour atteindre les objectifs de mise en œuvre des CPDN.

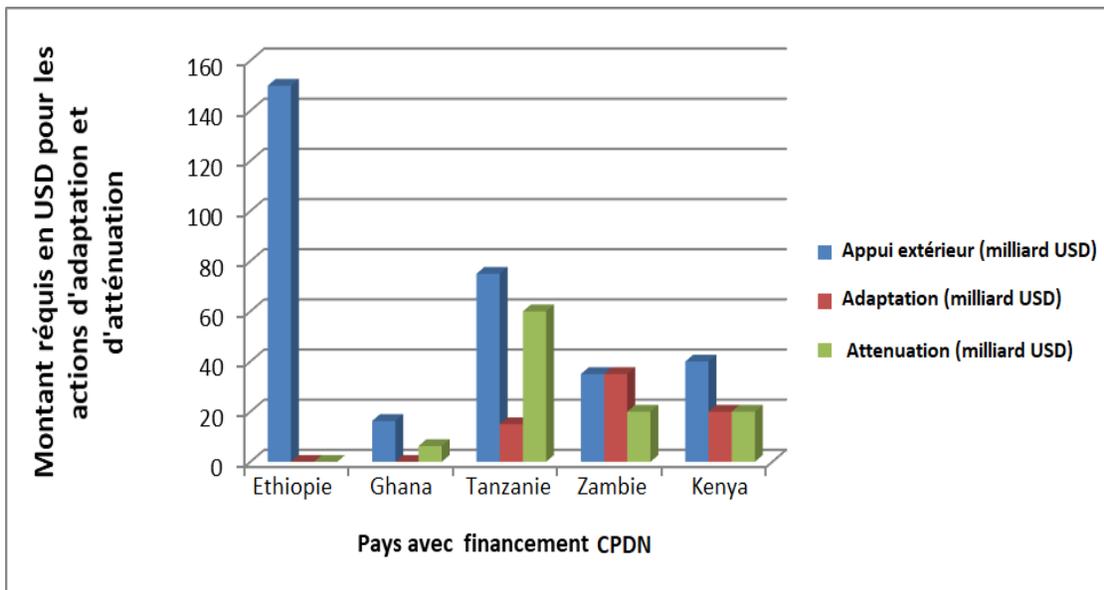


Figure 15 : Actions de financement de la gestion agricole et forestière dans les pays échantillonnés

## IMPLICATIONS DE L'AFAT ET DES CPDN POUR L'AFRIQUE

### Agriculture

Afrique, l'agriculture est une activité majeure dont dépendent une large proportion de population pour leurs subsistances et leur sécurité alimentaire. Pour de nombreuses économies Africaines, l'agriculture est la base de leurs activités sociales et économiques. Près de 70% des emplois en Afrique sont directement liés à l'agriculture et les deux tiers de près d'un milliard de personnes vivent dans des petites exploitations à faible productivité (Kalipeni et al., 2009). Bien que l'agriculture soit hautement prioritaire dans les pays Africains étudiés, il s'agit d'un secteur vulnérable au changement climatique et à la variabilité climatique. Les pays Africains ont besoin de renforcer la résilience des systèmes de production agricole pour assurer la sécurité alimentaire. Les effets multiplicateurs de l'agriculture couvrent tous les secteurs de la vie, dont les plus saillants sont la nutrition et la santé, la productivité du travail, la génération de revenus et l'amélioration des moyens de subsistance. L'agriculture est un facteur principal de la déforestation et de la dégradation des forêts en Afrique. L'absence de transformation de l'état de subsistance en une croissance industrielle compétitive a eu tendance à entraver l'application de technologies qui promeuvent sa productivité et sa durabilité (Kalipeni et al., 2009). Les gouvernements Africains doivent libérer la croissance et le développement agricoles de la consommation fortement subventionnée. Pour le succès à la fois de l'atténuation et de l'adaptation tel que proposé dans les contributions des pays étudiés, l'agriculture nécessite une approche de développement équilibrée dans laquelle les mesures de gestion forestière et gestion agricole seraient également poursuivies. Les tentatives des gouvernements de micro-gérer le secteur de l'agriculture ont facilité l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, qui s'aggraverait avec l'intensification des effets du changement climatique. La sécurité alimentaire ou l'accès de tous à une alimentation suffisante pour une santé active reste un défi majeur en Afrique. La vulnérabilité au changement climatique nécessite des actions d'adaptation, des politiques et des programmes améliorés qui réduisent les risques environnementaux et assurent la sécurité alimentaire contre les sécheresses, les inondations, les ravageurs et les maladies. Les politiques et les lois des gouvernements doivent être réformées pour soutenir les petits agriculteurs, notamment en appliquant des instruments financiers et de marché pour reconstruire leurs vies après une catastrophe. La promotion de systèmes de connaissances à la fois autochtones et axés sur la Recherche pour le développement (R&D) pour soutenir les petits exploitants agricoles devrait être intensifiée afin de créer une résilience dans les écosystèmes, les moyens de subsistance et la production durable des terres.

Dans cette étude, les pratiques agroforestières (AF) trouvées naturellement chez les petits agriculteurs, ont fourni un lien étroit entre l'agriculture et la foresterie. Les petits exploitants qui étaient majoritaires pratiquaient l'AF parce qu'ils tiraient de multiples avantages de tels

systèmes tels que, de la nourriture, des fibres et de l'énergie. Au-delà de la fourniture d'avantages tangibles, ces systèmes ont contribué aux fonctions éco-systémiques et à la résilience environnementale. Ce sont des raisons suffisantes pour promouvoir les activités de l'AFAT auprès des petits agriculteurs. La participation des communautés locales au mécanisme REDD+ et aux initiatives AFAT est une condition préalable à l'accès aux produits et services forestiers et aux revenus du carbone. En outre, les pays Africains doivent intensifier les pratiques agricoles intégrant l'AFAT (par exemple, plusieurs espèces végétales cultivées dans des arrangements spatiaux ou temporels), qui accroissent l'élimination des GES et augmentent le stockage en carbone dans les systèmes agroforestiers (Kaonga et Bayliss-Smith, 2009). En ce qui concerne les implications de l'AFAT et des CPDN sur l'agriculture, les experts de l'agriculture en Afrique (Kokwe, 2016, Shula, 2016, Eshete, 2016 et Robinson, 2016) ont souligné que, à moins que les investissements et les rendements dans les mécanismes basés sur les forêts ne surpassent les avantages tirés de l'agriculture, les mécanismes basés sur la forêt seraient perturbés. Certains des facteurs qui ont freiné la conservation des forêts sont l'hypothèse de la supériorité du retour/hectare d'investissement dans la production agricole par rapport au développement d'un projet BR-MDP, qui prend entre 3 et 13 ans pour produire des rendements.

## Forêts

Les ressources forestières Africaines deviennent de plus en plus vulnérables aux effets du changement climatique et du réchauffement climatique en raison de leur épuisement dû à la surexploitation. Bien que la gestion durable des forêts ait été la principale raison du développement et de la mise en œuvre des mécanismes forestiers et de l'importance de l'AFAT dans les CPDN, les demandes concurrentes de terres agricoles, d'énergie du bois et de fibres continuent à miner la gestion durable des forêts. En dépit d'investissements importants pour restaurer les forêts, les pays Africains ont continué à subir des pertes et une dégradation rapides de leurs forêts. Les arbres, les forêts, les gens et l'environnement sont étroitement liés par le biais de chaînes alimentaires, de systèmes de soutien à la vie, et du maintien du cycle hydrologique et de la fourniture de produits pharmaceutiques naturels. Ils sont de plus en plus reconnus pour leur rôle d'atténuation joué en tant que puits et réserve de carbone. En outre, les forêts sont conservées en tant que patrimoine génétique qui sont des sources de matériel génétique pour les programmes de sélection végétale destinés à améliorer les cultures vivrières et à produire des plantes médicinales et des médicaments génériques. Les biomes forestiers favorisent la flore et la faune qui servent à des fins agronomiques, comme les services de pollinisation par les insectes et les chauves-souris. Les effets du changement climatique ont rendu les forêts vulnérables aux incendies, aux maladies et aux attaques d'insectes nuisibles.

Les forêts sont importantes pour l'Afrique et ses habitants dont la dépendance vis-à-vis des combustibles à base de bois, des condiments alimentaires naturels, des plantes

médicinales et des services environnementaux forestiers est innombrable. Cependant, les taux élevés de déforestation et de dégradation des forêts ont obligé les pays Africains à prendre des mesures délibérées pour remédier à la situation. Par conséquent, les forêts doivent continuer à façonner les paysages et doivent être gérées pour leur approvisionnement continu en biens et services tangibles et intangibles. Aussi, les forêts doivent-elles être exploitées avec soin pour assurer le transfert intergénérationnel. L'Afrique possède un environnement biophysique forestier qui nécessite d'être renforcé par le boisement/reboisement, la REDD+, l'AFAT dans les CPDN et la mise en œuvre des initiatives liées à l'AFAT. La forte dépendance vis-à-vis de l'énergie du bois, de la nourriture et des fibres ainsi que la nécessité de contribuer à l'atténuation et à l'adaptation des forêts impliquent que l'Afrique doit repenser ses approches de la mise en œuvre des mécanismes de marché. Dans certaines circonstances, les pays Africains ont seulement besoin d'utiliser des technologies appropriées pour cultiver des arbres, même sans les relier aux projets de compensation carbone des pays de l'Annexe I. Les projets de boisement/reboisement ont montré des voies importantes pour assurer l'approvisionnement en énergie du bois de manière durable. A ce titre, les activités de boisement/reboisement doivent être intensifiées. L'investissement dans les activités liées à l'AFAT aurait plusieurs avantages tels que la gestion durable des terres, l'augmentation de la production alimentaire, la réduction des émissions de GES et la résilience des écosystèmes. Les activités de l'AFAT font partie de la longue histoire de l'agriculture mixte en Afrique, qui peut être améliorée grâce à la R&D. Cela nécessite un *changement d'attitude* de l'attente des aides externes pour la mise en œuvre des initiatives AFAT à l'utilisation des savoirs traditionnels basés sur des technologies écologiquement saines pour mettre en œuvre l'AFAT. L'Afrique devrait déployer des activités REDD+ qui ont un grand potentiel pour contribuer à la réduction des émissions de GES et un potentiel de fortes synergies avec l'adaptation pour augmenter les bénéfices liés carbone et ceux non liés au carbone pour les communautés des parties prenantes.

# CHAPTER 6 Conclusions et recommandations

Cette étude sur la REDD+, le BR-MDP, les CPND/AFAT et les initiatives volontaires sur le carbone en Afrique a révélé les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mécanismes basés sur le marché ainsi que les défis liés à la participation au régime international des changements climatiques.

## CONCLUSIONS

L'étude conclut que le mécanisme REDD+ est vital en Afrique, comme en témoigne sa croissance rapide depuis 2005, quand il est apparu pour la première fois dans le débat de la CCNUCC. L'adoption, le développement et la mise en œuvre de projets REDD+ ont permis à 19 pays Africains de s'associer avec 64 pays de l'ONU-REDD à différentes étapes de la mise en œuvre de projets REDD+. En ce qui concerne les processus, tous les pays participants à ONU-REDD+ ont achevé la phase I de préparation en Afrique, tandis que le Kenya, la Tanzanie et le Ghana ont progressé vers les phases II et III du processus. Parmi les pays de l'étude, la Tanzanie et le Ghana ont été des chefs de file dans les projets REDD+, tandis que l'Éthiopie, le Kenya et la Zambie ont eu moins de projets REDD+.

En raison des variations des densités de carbone observées dans différents types de forêts en Afrique, la REDD+ ne sera pas durable en Afrique si elle dépend uniquement du commerce du carbone, sans un équilibre avec les produits et services non liés au -carbone (Blomey et Tennigkeit, 2012). Les processus REDD+ serai également retardés si les pays insistent pour les mettre en œuvre suivant une approche nationale, car cette approche exige naturellement de longues procédures et prend du temps pour se développer (Attafuah et al., n.d.).

Dans tous les pays, les projets REDD+ ont commencé à vendre des crédits sur les marchés volontaires du carbone. En termes de commerce, l'étude a conclu que les crédits REDD+ sont très favorisés sur les marchés volontaires du carbone volontaires par rapport aux crédits générés par BR-MDP. Bien que la CCNUCC n'ait pas préparé de lignes directrices pour permettre la certification et la commercialisation des crédits carbone REDD+ sur les marchés de conformité, les marchés volontaires du carbone ont pris la tête des échanges de crédits REDD+ jusqu'à la fin de 2015. Les propositions de l'Accord de Paris seraient intégrées dans un nouveau mécanisme de marché. En ce qui concerne les synergies, la REDD+ a été considérée comme ayant de multiples liens avec les CPDN et les MAAN, et a généré des avantages financiers en plus des contributions pour l'adaptation. Par

conséquent, les pays Africains sont déjà en train de développer les autres étapes restant du processus REDD+ afin de maximiser le plein potentiel de ce mécanisme.

La mise en œuvre des initiatives CPDN/AFAT a continué d'attirer l'attention et, parmi six catégories AFAT, l'adaptation de l'agriculture au changement climatique a connu une forte adoption (plus de 80%) dans toutes les régions Africaines, tandis que la conservation des ressources des zones humides a été la moins référencée en Afrique de l'Ouest. Au niveau régional, il y a eu des variations dans l'adoption des activités liées à l'AFAT, ce qui indique l'importance relative attachée à chaque catégorie dans les régions Africaines. Cinquante-deux pays Africains ont soumis leurs CPDN exprimant des contributions (gestion forestière et gestion agricole) pour la réduction des températures mondiales en dessous de 2°C. La mise en œuvre des CPDN est subordonnée des soutiens relatifs au financement, transfert de technologie et renforcement des capacités. Parmi les six catégories AFAT exprimées dans les CPDN Africaines (boisement/reboisement, gestion forestière, gestion agricole, prévention de la déforestation et de la dégradation, conservation et restauration des zones humides et bioénergie), l'adaptation de l'agriculture au changement climatique est l'action politique la plus référencée.

Concernant les réformes politiques et institutionnelles, les pays Africains ont entrepris des réformes partielles de leurs dispositions politiques, juridique et institutionnelles comme une obligation des accords internationaux sur le changement climatique, tandis que le manque de volonté politique a conduit certains pays à éviter des réformes globales. De nombreuses politiques et lois incompatibles ont été maintenues et sont des goulots d'étranglement dans l'adoption, le développement et la mise en œuvre de la REDD+, de l'AFAT et du BR-MDP en Afrique. Tous les pays étudiés n'ont pas suffisamment réformé leurs lois pour permettre une bonne mise en œuvre de ces mécanismes. Même les pays qui ont réformé leurs cadres politiques, juridiques et institutionnels, n'ont toujours pas défini les droits sur le carbone forestier, ce qui crée une ambiguïté dans les droits d'émission de carbone. Ils ont également omis d'inclure des articles sur les taxes carbonées, rendant ainsi leurs réformes partielles. En raison des contraintes juridiques, la transformation de la REDD+ en Phases II et III connaîtra de retard en Afrique. Les pays Africains étudiés n'ont pas préparé de législation subsidiaire pour faciliter la mise en œuvre des initiatives liées à la REDD+ et à l'AFAT.

Les mécanismes de partage des bénéfices n'ont pas été entièrement développés et mis en œuvre dans les pays Africains. Aucun des pays étudiés n'a développé de Mécanisme national de partage des bénéfices de REDD+ ; ils ont plutôt adopté des modèles de partage des bénéfices tirés de la gestion participative des forêts (GFP) et les ont appliqués dans des projets REDD+ avec des résultats variés. Le mécanisme de partage des bénéfices (MPB) développé de façon incohérente a conduit à une faible adoption de la REDD+ parce que les parties prenantes considéraient ce mécanisme comme injustes. Deuxièmement, le (MPB) ont ciblé et indemnisé seulement les individus qui possédaient légalement des terres

; par conséquent, l'application du MPB était limitée dans les cas où la propriété foncière n'était pas définie légalement.

Les pays Africains disposent de ressources biophysiques et de ressources humaines suffisantes pour adopter et mettre en œuvre des mécanismes basés sur le marché. Bien que plusieurs défis techniques et technologiques ainsi que financiers aient entravé la mise en œuvre de ces mécanismes, les possibilités de surmonter ces défis ont largement dépassé les goulots d'étranglement.

Le secteur de l'AFAT est important par sa contribution d'environ 24% de GES, mais également offert des possibilités d'atténuation grâce à sa capacité de séquestrer et de stocker le carbone. Pour maximiser ses avantages, les pays Africains doivent développer et mettre en œuvre les phases restant du processus du mécanisme REDD+. Il conviendrait d'accorder plus d'attention au développement des processus REDD+ au lieu des projets BR-MDP en raison des immenses défis auxquels ces derniers sont confrontés. Il est opportun que les pays Africains commencent à répartir de larges portions de leurs budgets nationaux pour soutenir des mécanismes basés sur le marché afin de réduire le recours excessif au soutien international.

## RECOMMANDATIONS

Cette étude recommande que :

- (i) la non-acceptabilité des crédits carbone des projets BR-MDP dans le Système Européen d'Echange de Quotas d'Emissions soit surmontée par le développement de chaînes de valeur du carbone forestier qui garantiraient que les réductions certifiées d'émissions à long terme soient acceptés sur les principaux marchés volontaires d'échange de carbone. Pour réduire le rejet des projets BR-MDP par les l'Entité Opérationnelle Désignée (EOD) et le conseil exécutif (CE) des Mécanismes de Développement Propre, les autorités nationales désignées doivent être dotés de nouvelles règles, modalités, procédures et exigences pour l'autorisation rapide des projets au niveau national. Les pays Africains ont besoin d'une plus grande représentativité au conseil exécutif du MDP et doivent également disposer de mécanismes de suivi ascendant pour vérifier les progrès des projets soumis. Ils renforcer les compétences et les connaissances des experts pour préparer des projets BR-MDP répondant à des normes matérielles afin d'améliorer l'acceptabilité des projets. Le fait que l'Afrique ne dispose que d'un (1) EOD, implique qu'il serait sage de demander au conseil exécutif du MDP B d'autres EOD Africaines pour faciliter la validation de leurs projets BR-MDP.
- (ii) les pays Africains développent agressivement la REDD+, les CPDN / AFAT avec d'autres initiatives liées au carbone volontaire afin de contribuer de manière significative à la réduction des émissions de GES, à la gestion durable de la fertilité des

sols et à l'amélioration des moyens de subsistance. Ils doivent améliorer la résilience environnementale des forêts existantes et des ressources naturelles afin de réduire les impacts du changement climatique sur ces écosystèmes. L'Afrique doit déployer des initiatives REDD+ et d'autres initiatives AFAT pour tirer parti de la forte demande en crédits REDD+ sur les marchés volontaires du carbone. Pour rendre la REDD+ durable en Afrique, il faut des approches stratégiques qui comprennent la mise en œuvre de la REDD+ basée sur une approche imbriquée et qui attirent également les investissements du secteur privé dans les projets REDD+. Il est également important d'accroître le commerce des crédits REDD+ en établissant un système d'échange de droits d'émissions en Afrique basé sur le nouveau mécanisme de marché et son cadre pour diverses approches. Les pays Africains doivent élaborer des politiques qui traitent des investissements dans les mécanismes basés sur les forêts. Ces politiques doivent viser à déterminer comment les pays Africains pourraient trouver des sources de financement auprès des marchés boursiers Africains, des banques et des institutions financières non bancaires et comment les propriétaires forestiers pourraient bénéficier de réductions de taxes sur le carbone et de prêts.

- (iii) les pays Africains commencent à préparer des instruments qui leur permettront d'accéder à un soutien (renforcement des capacités, transfert de technologie et financement) de la communauté internationale pour la mise en œuvre de leurs actions CPDN/AFAT. L'Afrique doit être proactive dans ses efforts pour mettre en œuvre les CPDN/AFAT. Sans attendre le financement externe d'une partie des CPDN, les pays Africains doivent financer des budgets nationaux et lancer les activités prévues dans les CPDN.
- (iv) les communautés locales soient impliquées dans tous les mécanismes qui militent en faveur de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Si elles ne sont pas pleinement engagées, les communautés perturberaient les processus visant la gestion durable des forêts et à la conservation des ressources naturelles sur lesquels les mécanismes basés sur le marché étaient contingents. En engageant les communautés locales, il est important de bâtir un développement équilibré entre les genres avec des options pour la mise en place d'actions positives pour le genre en vue de dépasser les années de développement biaisé par le genre. Les pays Africains doivent développer et mettre en œuvre des mécanismes nationaux de partage des bénéfices REDD+ en tenant compte de l'équité, de l'efficacité et de la légitimité du MPB pour renforcer leurs impacts sur la mise en œuvre des mécanismes BR-MDP et REDD+.
- (v) la capacité de l'Afrique à mettre en œuvre les CPDN est inadéquate ; l'étude recommande que : (a) le financement (b) le transfert de technologie et (c) le soutien au renforcement des capacités soient fournis intégralement par toutes les sources, afin de respecter les échéances de mise en œuvre des activités CPDN (gestion forestière et gestion agricole). L'Afrique doit renforcer l'éducation et la formation pour développer les

ressources humaines nécessaires pour planifier et mettre en œuvre des mécanismes forestiers et mener des activités de recherche et développement R &D) pour générer des connaissances et développer des technologies pour faciliter la mise en œuvre des mécanismes du marché. Les pays Africains doivent augmenter l'allocation budgétaire interne pour le développement et la mise en œuvre du MDP, de la REDD+, des CPDN et de l'AFAT basés sur les forêts ainsi que des initiatives volontaires liées au carbone, pour se libérer de la dépendance financière internationale dans la mise en œuvre de leurs programmes.

- (vi) les stratégies de mise en œuvre de la REDD+ et les sauvegardes REDD+ soient fermement intégrées dans les plans d'activités où les progrès de sa mise en œuvre pourraient être suivis et évalués par rapport aux résultats atteints en matière d'égalité des genres.
- (vii) des actions positives en matière de genre : dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives REDD+, MAAN, CPDN/AFAT et les initiatives volontaires liées au carbone, l'utilisation des ressources basées sur le genre doit être prioritaire pour garantir la participation des femmes, hommes, jeunes et groupes vulnérables aux projets axés sur ces mécanismes.
- (viii) pour améliorer la commercialisation des crédits carbone, les pays Africains doivent développer des Systèmes d'Echange de Droits d'Emission qui permettraient aux entités Africaines, aux pays et aux entreprises du secteur privé de fournir et d'acheter des réductions d'émission vérifiées qui augmenteront le commerce du carbone en Afrique. Les pays Africains doivent également développer à la fois des services et des produits liés au carbone et non liés au carbone issus des forêts et encourager la génération de revenus à partir des deux en raison des variations du carbone forestier présent dans les forêts Africaines.
- (ix) pour accélérer les changements transformationnels dans l'adoption, le développement et la mise en œuvre des mécanismes de conformité et de marché volontaire du carbone, les pays Africains doivent (a) réformer les politiques, les lois et les institutions ; ( b) améliorer les compétences et les connaissances grâce à l'éducation et à la formation ; et c) augmenter l'appui budgétaire interne pour financer des projets visant à améliorer les conditions et les déterminants qui ont permis et surmonté ceux qui ont entravé la mise en œuvre de mécanismes de marché en Afrique.

## Références

- Abaidoo, D.Y. 2005: Legal Aspects in the Implementation of CDM Afforestation and Reforestation Projects: The Ghanaian Experience.
- Agbosu, L. et al. 2007: in [www.reddesk/Ghana](http://www.reddesk/Ghana). Customary and Statutory Land Tenure and Land Policy in Ghana, ISSER Technical Publication No.70.
- Al Jazeera. 2016. A Special Report on gender and Land issues in Kenya presented by the Al Jazeera Network in July, 2016.
- Angelsen, A. (ed). 2008: Moving Ahead with REDD: Issues, Options and implications. CIFOR, Bogor, Indonesia.
- Angelsen, A., with Brockhaus, M., Kanninen, M., Sills, E., Sunderlin, W. D. and Wertz-Kanounnikoff, S. (eds). 2009. Realizing REDD+: National Strategy and Policy Options, CIFOR, Bogor, Indonesia.
- Angelsen, A., Brockhaus, M., Sunderlin, W.D. and Verchot, L.V., (eds.) 2012: Analyzing REDD+: Challenges and choices, CIFOR, Bogor, Indonesia.
- Attafuah, E. G., Kasaro, D., Fox, J. C. n.d: Strategy in The Making: How Zambia Approached REDD+ Strategy Development .Lessons, experience and strategic Direction.
- AUC. 2014: African Strategy on Climate Change; African Union, Addis Ababa, Ethiopia.
- Bekele, M., Tesfaye, Y., Mohammed, Z., Zewdie, S., Tebikew, Y., Brockhaus, M. and Kassa H. 2015. The context of REDD+ in Ethiopia: Drivers, agents and institutions.
- Blaser, J. and Gardi, O. 2015: Developments in UNFCCC regarding Forests and their Potential Implications for Tropical.
- Bond, I., Chambwera, M., Jones, B., Chundama, M., & Nhantumbo, I. 2010. REDD+ in dryland forests: Issues and prospects for pro-poor REDD in the miombo woodlands of southern Africa. Natural Resource Issues No. 21. London, UK: International Institute for Environment and Development.
- Blomey & Tennigkeit. 2012. Estimating the costs of REDD+ in Tanzania Policy Brief April.
- Busch, J., Godoy, F., Turner, W. R., and Harvey, C. A. 2010. Biodiversity co-benefits of reducing emissions from deforestation under alternative reference levels and levels of finance. Conservation Letters: 101-115.

CDM.2016. CDM Methodologies Booklet - Eighth edition - Information up to EB 91 - November 2016.

CDM. 2015: CDM- Executive Board Report to COP21/November 2015. Paris, France.

Cisneros, J. A.F. 2012. Forest Carbon Projects in Africa: A Mapping Study; Background report for the "Political Ecologies of forest carbon in Africa's forest research Project.

Cameron, L., Harms, N., Tilburg, X.V., Gardiner, A., Fridahl, M., Davies, P. H., Pitt, S., Lüpke, H.V., Hermann, L., Zachow, I., Day, T., Rose, F., Levin, K., Vener, J.2015. NAMA and INDCs Interactions and Opportunities'. Germany Ministry for Environment, Nature Conservation, Building and Nuclear safety.

Carbon Africa. 2012. Analysis of carbon Market Landscape in Kenya.

CCIAM.2009. Climate Change Impacts, Adaptation and Mitigation, Sokoine University of Agriculture (SUA); University of Dar-Es-Salaam.

CDM-EB.2007. The Clean Development Mechanism Executive Board Glossary of CDM Terms Version 8. CDM-EB07-A04-GLOS.

CDM-EB.2015. United Nations Framework Convention on Climate Change /KP/CMP2015/5 Report, UNHQ, New York.

Chendauka, B. 2016.Expert discussion between the author and Mr. Bwalya Chendauka, Principal Extension Officer, Forest Department Headquarters, Lusaka, Zambia.

Chia, E.L., Kalame, F., & Kanninen, M. 2016. Exploring Opportunities for Promoting Synergies; Article published by Research Gate between climate change, adaptation and Mitigation in Forest Carbon Initiatives.

Costenbader. 2011/ [www.google.fr/url%2Fwww.unredd.net](http://www.google.fr/url%2Fwww.unredd.net). in UN-REDD, 2013. Carbon Rights and Benefit-Sharing for REDD+ in Kenya. Kenya REDD+ Analytical Series - Issue #2 ,30 September 2013.

CSA.2009: Capacity Needs Assessment. Ministry of Tourism, Environment & Natural Resources, Zambia; Environment and Natural Resources Management & Mainstreaming Programme.

Cotula, L., Vermeulen, S., Leonard, R. and Keeley, J. 2009: Land grab or development opportunity? Agricultural investment and International Land deals in Africa, IISD: 130p., and international land deals in Africa. IIED: 130 p.; in Mbow, C., Skole, Dieng. M., Justice, C., Kwesha, D., Mane, L., Gamri, M.E., Vordzogbe, V.V., Virji, H.2012. Challenges & prospects for REDD+ Implementation in Africa Implementation in Africa. GLP Report No. 5. GLP-IPO, Copenhagen. ISSN 1904-Mbow.

- CRGE.2010. Ethiopia's Climate Resilience Green Economy, Federal Democratic Republic of Ethiopia, Addis Ababa.
- CSO, 2010. Central Statistical Office; Living Conditions Monitoring Survey 2006-2010.
- De Aquino, A. R. & and Griffin, R. J. 2014.:Financing emissions reductions in Oromia, Ethiopia.
- Díaz S., J. Fargione, F. S. Chapin, and D. Tilman. 2006. Biodiversity loss threatens human well-being. PLoS Biology 4, e277.
- Edwards, K.; Lukumbuzya, K.; Kajembe, G.2012: REDD+ Capacity Needs Assessment in Tanzania Policy Brief; LTS International for the Ministry of Natural Resources and Tourism (MNRT) and UN-REDD Programme in Tanzania.
- EPAE. 2011. Final Readiness Preparation Proposal (R-PP), Federal Democratic Republic of Ethiopia, Addis Ababa.
- Eshete, G.2016. Interview by the author with Mr. Eshete Girma. a Research Expert in Agroforestry held during field data collection in Ethiopia between 3rd - 6th April 2016.
- FAO. 2012. Developing A Climate Smart Agriculture Strategy at the country level: Lessons from recent Experience Background Paper for the Second Global Conference on Agriculture, Food Security and Climate Change Hanoi, Vietnam.
- FAO. 2013. Agriculture, forestry and other land use mitigation project database; Second assessment of the current status of implementing AFAT.
- FAO. 2014. Forests and Farm Facility. In-Country Scoping Study Report for the Implementation of the Forest and Farm Facility (FFF) In Zambia by Fredrick Mulenga; Food and Agriculture Organization, Rome, Italy.
- FD. 2006. Task Force to finalize Draft Report on Revenue Sharing meeting held from 6-9 October, 2006 at Tuskers Hotel, Kabwe, Zambia.
- FD. 2015. Forest Department Forest Reference Emission Level & reference Emission Levels, FDHQ, Lusaka.
- FDRE. 2011. Climate Resilience Economic Growth –Federal Democratic Republic of Ethiopia.
- Fenhann J, Q. 2016: UNEP DTU Database.
- FERN. 2006. Forest Governance in Ghana. An NGO perspective: A report produced for the European Network on Forest Resources (FERN) by Forest Watch Ghana, March 2006.

- Fobissie, K. & Nkem, J. 2015: Policy Brief 14; The Interface of REDD+ and INDCs in the New Climate Agreement.
- FRN. 2013. REDD+ Readiness Preparation Proposal (R-RP) submitted to the FCPF and the Federal Republic of Nigeria.
- Gaviño, L. 2016 Analysis of CDM projects for February 2016 in UNEP/DTU, 2016.
- GBM. 2011. Climate Finance Report. Community forest climate initiatives, Nairobi, Kenya.
- Gichu, A. & Chapman, S. 2014. Overview of REDD+ in Kenya, REDD+ Law Project - Briefing Paper July 2014.
- Gonzalez, G. 2013. Africa Looms Large on CDM Map. Ecosystem Marketplace's Carbon Program.
- NCCAP. 2013. National Climate Change Action Plan (NCCAP) 2013-2017, MENR, Nairobi, Kenya.
- GoK. 2015. Ministry of Environment and Natural Resources, Kenya's Intended Nationally Determined Contribution (INDC).
- Gh\_INDC, 2015. Ghana's intended nationally determined contribution (INDC) and accompanying explanatory note. Republic of Ghana.
- Guigon, P., Bellasen, V., and Ambrosi, P. 2009. Voluntary Carbon Markets: What the Standards Say...Mission Climat Working paper No:2009-4.
- Guni, M. K. & Kokwe, M. 2012. Sustainable Forest Management Practices with Potential for REDD+ in Zambia: Ministry of Lands Natural Resources and Environmental Protection, Lusaka, Zambia.
- Hale, F. 2009. The Africa BioCarbon Initiative. The Interaction between Forestry, Agriculture and Climate Change and the Implications for REDD. International Institute for Environment and Development. [www.fanrpan.org](http://www.fanrpan.org).
- Hamilton, K., M. Sjardin, T. Marcello, & G. Xu. 2008. Forging a Frontier: State of the Voluntary. Carbon Markets 2008. New York.
- Haupt, F. & Von Lüpke, H. 2007. Obstacles and Opportunities for Afforestation and Reforestation Projects under the Clean Development Mechanism.
- Hedges, A., Holey, A., de Wit, E., Logan, H., Mohr, R., De Wet, T. 2010. Forest carbon rights in REDD+ countries: a snapshot of Africa.
- Hamrick, K. Goldstein, E. 2016. State of Voluntary Carbon Markets; Forest Trends Market Places. Washington DC.

Hornby, A.S., Turnbull, J., Parkinson, D., Phillips, P., Francis, B., Webb, S., Bull, V. 2014. Oxford Advanced Learner's Dictionary of current English.

Horning, N. 2006: Working with Landsat data, a tutorial by Ned Horning; American Museum of Natural History

<http://biocarbonpartners.com/lower-zambezi-redd-project-sells-redd-offsets-to-microsoft->

<http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/eng/06a01.pdf> accessed on 11th June 2016

<http://www.carbonneutral.com/> accessed 15th March 2016

<http://www.climatedatahubgh.com/ders-search.html> accessed on 8th April 2016

[http://www.euredd.efi.int / info@euredd.efi.int](http://www.euredd.efi.int/) accessed on 13th June 2016

<http://www.ipcc.ch/pdf/special-reports/spm/srtp-en.pdf>, accessed on 29th March, 2016

[http://www.nama-database.org/index.php/Main\\_Page](http://www.nama-database.org/index.php/Main_Page) accessed on 3rd April 2016

<http://www.redd-monitor.org/2015/03/20/redd-safeguards-what-are-they> , accessed March

[http://redd.ffpri.affrc.go.jp/events/seminars/2016/20160128\\_en.html](http://redd.ffpri.affrc.go.jp/events/seminars/2016/20160128_en.html)

<http://www.UN-REDD.net/index>

<http://www.UN-REDD.net/index> accessed on 16th April, 2016

[https://en.wikipedia.org/wiki/Intended\\_Nationally\\_Determined\\_Contributions](https://en.wikipedia.org/wiki/Intended_Nationally_Determined_Contributions) accessed on 16 April 2016

<http://www.cdmpipeline.org/cdm-projects-type.htm>. accessed on 17th April 2016.

[http://www.nama-database.org/index.php/Main\\_Page](http://www.nama-database.org/index.php/Main_Page) accessed on 3rd April 2016.

IDLO, 2010: Legal Preparedness for REDD+: in Zambia, Country Study: International Law Development Organization.

IISD. 2015. Earth Negotiations Bulletin Vol. 12 No. 663 Published by the International Institute for Sustainable Development.

ISS. 2011. Institute for Security Studies, ISS, Brooklyn South Africa.

ILUA. 2008. Integrated Landuse Assessment 2005-2008 Report, Forest Department, Lusaka, Zambia.

ILUA. 2013. Zambia's Forest Reference Emissions Level Submission to the UNFCCC.

IPCC Intergovernmental Panel on Climate Change. 2000. Special Report – Methodological and technological Issues in Technology Transfer. Summary for Policymakers.

IPCC report. 2007. Chapter 11 – Regional Climate Projections.

Ishengoma, R.C., Owino, F., Bjorn L., Gondo, P. 2010. African-Swedish collaboration programme on Sustainable Forest Management. A workshop Report organized under the joint African Forest Forum (AFF) and Royal Swedish Academy of Agriculture and Forestry (KSLA) from 20-22 April 2010 –in Nairobi and 27-29 April 2010 in Lusaka.

Ishengoma, R., Owino, F., Bjorn, L., Gondo, P. 2011. African-Swedish collaboration programme on Sustainable Forest Management. Final Report on the planning phase. African Forest Forum (AFF), Nairobi, Kenya.

ITTO, 2015. Developments in UNFCCC regarding Forests and their Potential Implications for Tropical Forests and the World Tropical Timber Economy.

Kajiru, G.J. Ministry of Agriculture- Wizara ya-Kilimo. Experts discussion between the author and the Dr. Kajiru an Agronomist; Research Scientist in the Ministry of agriculture in Dar-es-salaam, Tanzania.

Khachatryan, A., with Dion, J., Sawyer, D., Harris, M., Murphy, D. 2014. Financing Nationally Appropriate Mitigation Actions (NAMAs): Leveraging Private Investments ISSD Report.

Kalipeni, E., Kakoma, I., Sanogo, Y.O., Fawcett, K. and Warner, R.E. eds. 2009. Turning science into Action; Biodiversity Conservation and Natural Resources Conservation in Africa. Ministry of Education, Government of Rwanda.

Kambikambi, R.S. Expert discussion between author and respondent who is an Agriculture Expert in the Ministry of Agriculture, Food and Livestock, Lusaka, Zambia

Kaonga, M.L., Bayliss-Smith, T.P. 2009. Carbon pools in tree biomass and the soil in improved fallows in eastern Zambia.

Karumbidza, B. & Wenne, W. 2011. CDM carbon sink Tree Plantations A Case study in Tanzania. Timber Watch Coalition.

Kasaro, D. 2016. Expert discussion held between the author and Mr. Deuteronomy Kasaro, National REDD+ Coordinator, Zambia.

Kiguatha, L., Kago, C. W., Idun, I. N. A., Chapman, S. 2014: Kenya Gender Issues in REDD+ Implementation. REDD+ Law- Project Briefing paper, 2014.

- Kokwe, M. & Kokwe, G.M. 2013. Sustainable Forest Management Initiatives of relevance to REDD+ in Zambia, NIRAS and the Forest Department, for the UN-REDD Programme, Lusaka, Zambia.
- Korchinsky, M., Freund, J., Cowan, L., Dodson, R. 2010. REDD Project Phase II – The Community Ranches- PDD, For Verification Using the Climate, Community and Biodiversity (CCB) Project Design Standards Second Edition Wildlife Works.
- Kweka, L. 2014; Mpingo Conservation and Development Initiative: Combining REDD, PFM and FSC Certification in Sills E.O., Atmadja S.S., de Sassi C, Duchelle, A.E., Kweka, D.L., Resosudarmo, I.A.P., and Sunderlin, W.D., eds. 2014. REDD+ on the ground: A case book of subnational initiatives across the globe. Bogor, Indonesia, CIFOR.
- Kyessi, A. 2010. Enhancing Security of Land Tenure in Informal Settlements: The Case of Wat- Human Settlements Trust in Hanna Nassif Settlement, Dar es Salaam, Tanzania.
- Lütken, S. E. 2014. Financing Nationally Appropriate Mitigation Actions; UNEP DTU Partnership, UN-City Copenhagen, Denmark.
- Luttrell, C., Wong, G., Larson, A., Kovacevic, M., Yang A., Wunder, S., Brockhaus, M., Badgery-Parker, I., Loft, L., Thuy, P., Tjajad,J., Nawir, A., Paudel, N. 2016. “Getting a fair share in the benefits derived from forests: Approaches and Tools” . Asia Pacific Forestry Week ,February 24th 2016, Clark, Philippines.
- Maliendo, S.1997. Sokoine University of Agriculture, Soil Science lectures.
- Marunda, C. 2016.Tree improvement and Tree Germaplasm in Southern African Region. Presentation of study findings in a Regional workshop on sharing Knowledge and experiences to strengthen collaboration in African Forestry. Novela Star Hotel, Lome, Togo on 29th September2016.
- Masinja, A.C. 2017. Zambia Integrated Forest Landscape Programme (ZIFL-P), Vision Document, Lusaka, Zambia.
- Matakala, P. W., and Mwitwa, J.P. 2010. Training and Learning Resources materials for CBNRM Short course at the Zambia Forestry College.
- Matakala, P.W. 2010. Mid-Term Review of the Zambia Forestry Action Programme, ZFAP 1998-2018.
- Matakala, P.W., Kokwe, M. and Statz, J. 2015. Zambia National Strategy to Reduce Emissions and Degradation, Ministry of Lands, Natural Resources and Environmental.
- Mbwambo, L. 2015. The distribution of powers and responsibilities affecting forests, land use, and REDD+ across levels and sectors in Tanzania A legal study. Occasional paper No.147. Bogor, Indonesia: CIFOR.

- Mayo, R. & Sessa, R. 2012. Challenges and solutions for data on agricultural greenhouse gas emissions.
- Mayaki, I.A & H.E Tumusiime, R.P. 2015. The CAADP Results Framework 2015-2025. “Going for results and impacts “Sustaining CAADP momentum” New Economic Partnership for Africa’s Development (NEPAD).
- Mbow, C., Skole, Dieng, M., Justice, C., Kwesha, D., Mane, L., Gamri, M. E., Vordzogbe V.V., Virji, H. 2012. Challenges and Prospects for REDD+ in Africa: Desk Review Of REDD+ Implementation in Africa A GOFC-ACRENET synthesis.
- Mgoo, S. 2016. Interview with the Consultant held on 31st March, 2016 with the Director of Forestry, in the Ministry of Natural Resources Tourism and Beekeeping Division at the FDHQ, D/Salaam.
- Michaelowa, A. 2012: “Can New Market Mechanisms Mobilize Emissions Reductions from the Private Sector?” Discussion Paper ES 2012-1. Cambridge, Mass.: Harvard Project on Climate Agreements, November 2012.
- Moges. Y., Eshetu, Z., and Nune, S. 2010: Ethiopian forest resources: current status and future management options in view of Access To Carbon Finances. Prepared for the Ethiopian Climate Research and Networking and the United nations Development Programme (UNDP) Addis Ababa, October 2010.
- MoJ. 2009. Carbon Issues and Legality. Constitutionalism and Environmental Law. Ministry of Justice, Lusaka, Zambia.
- Moul, R. 2016. Guide for REDD-plus negotiators: An updated version of the FIELD Guide for REDD-plus negotiators.
- MTENR. 2007. Policy Issues on Development of Carbon Forests in Zambia: Namugala Catherine (MP) Minister of Tourism, Environment and Natural Resources, Lusaka, Zambia.
- Mugabe, R.1999. Perspectives in Natural Resources Management, University of Zimbabwe.
- Mulenga, F. and Vinya, R. 2000. Examination of the functioning of the Ghana Forestry Commission: A tour report of Ghana’s Forestry sector, FDHQ, Lusaka.
- Mulenga, F. 2016. Personal communication: Interview with Mr. Arrigawal- PhD student at the University of Addis Ababa, Ethiopia.
- Mulenga, F. 2016. Personal communication: Interview with Mr. Mcharo, Wilfred Supervisor Echo-Charcoal Project in the Kasigau REDD+ Community Projects, Maungu, Kenya.

- Mupemo, F. 2016. Telephone discussion held in June 2016 between the Author and Mr. Flavian Mupemo (ZAWA's Chief Extension officer /Expert responsible for management of Zambia wildlife Community Resource Boards.
- Mwakima, J. 2016: Wildlife Works Projects Manager: Discussions with author during field data collection in Kenya 29th-31 March , 2016.
- NRS. 2014. The National REDD+ Strategy of Zambia. Ministry of Lands, natural Resources & Environmental Protection, Mulungushi House, Lusaka.
- Nkhata, D. 2011. Guidelines for Clean Development Mechanism Projects for Zambia, Mwanka, Environment & Rural Development Trust, Chipata, Zambia.
- NORAD, 2009. Capacity Building for CDM in the United Republic of Tanzania, Commissioned by NORAD, Oslo, Norway.
- Nyatichi, A. O. 2016. Expert discussions held between the author and Dr. Anne Nyatichi Ombambia Coordinator Kenya Environmental Management Authority (KEMA) during field data collection in Kenya in March, 2016.
- Oeba, V.O. 2016. Discussions with Programme Manager, African Forest Forum and Author in March, 2016.
- PFAP. 2001. Policy Brief on Successes and Failures of Joint Forest Management. FDHQ, Lusaka, Zambia.
- [Reddesk.org/countries/Ghana/](http://Reddesk.org/countries/Ghana/)
- [Reddesk.org/countries/Tanzania/](http://Reddesk.org/countries/Tanzania/)
- Richards, M., Bruun, T.B., Campbell, B.M., Gregersen, L.E.,Huyer, S., Kuntze, V.,Madsen, S.T.N.,Oldvig, M.B.,Vastileiou, How countries plan to address agricultural adaptation and mitigation: An analysis of Intended Nationally Determined Contributions.
- Shishlov, I.; Bellasen, V. 2012. Research on Economics of Climate Change, Climate Report No: 37.
- SNV-Ghana, Field officer for REDD projects in telephone interview with Author during field data collection in Accra Ghana.
- Tangem, E.P. 2016. Moving the Great Green Wall. Presentation made by the Great Green wall Sub-Saharan Initiative Coordinator Dr. Tangem Elvis Paul during the Presentation of study findings in a Regional workshop on sharing Knowledge and experiences to strengthen collaboration in African Forestry. Novela Star Hotel, Lome, Togo on 29th September, 2016.

- UNCED, 1992. The United Nations Conference on Environment and Development, Rio de Janeiro.
- UNDAF, 2012: United Nations Development Assistance Framework. Country Programme Document (CPD), UNDP, Lusaka.
- UNEP, 2012: The Role and Contribution of Montana Forests and Related Ecosystem Services to the Kenyan Economy. UNEP Country Office, Nairobi.
- UNEP/DTU. 2016. United Nations Environment Programme/ Department of Management Engineering, Technical University of Denmark (DTU).
- UNFCCC. 2006. [unfccc.int/resource/docs/2005/cop11/eng/misc01.pdf](http://unfccc.int/resource/docs/2005/cop11/eng/misc01.pdf).
- UNFCCC, 2015. The Paris Conference on the United Nations Framework Convention on Climate Change, Conference of Parties (COP 21), Reported by the International Institute for sustainable Development IISD Reporting Service Vol 12 No.663.Held in Paris, France.
- URT.1998. National Forest Policy 1998, Dar-Es- Salaam, Tanzania.
- URT. 2009b: National framework for reduced emissions from deforestation and forest degradation (REDD). Dar Es-Salaam, Tanzania: VPO, Department of Environment.
- URT, 2010. UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (URT). 2010a. Division of Environment, Office of the Vice-President. Readiness Preparation Proposal (R-PP). Dar es Salaam, Tanzania.
- URT. 2011. Private Forestry and Carbon Trading Project; Identifying Carbon Trading Opportunities Final Report. United Republic of Tanzania.
- USAID. 2009. Assessing the implications of Climate Change for USAID forestry programmes, USAID, Washington DC.
- Nsowah, D. 2016: discussions held between Mulenga and Nsowah of the EPA, Ghana on 5th May, 2016.
- Prag, A., and Briner, G. 2012: Crossing the threshold: Ambitious baselines for the UNFCCC new market-based mechanism.
- Roser, F. & Tilburg, X Van. 2014. Side event brief - "The future of NAMAs." Federal Ministry of Environment, Nature.
- Shames, S.A., Heiner, K., Scherr, S. J. 2017. Public Policy Guidelines for Integrated Landscape Management, Eco-Agriculture Partners.

- Silva-Chávez, G., Schaap, B., Breitfeller, J. 2015. REDD+ Finance Flows 2009-2014 Trends and Lessons Learned in REDD+ Countries, Skoll Foundation.
- Springate-Baginski, O. and Wollenberg, E. (eds.). 2010. REDD, forest governance and rural livelihoods: the emerging agenda. CIFOR, Bogor, Indonesia.
- Tenkir, E. 2015. Status of REDD+ Readiness in Process in Ethiopia. National REDD+ Secretariat, Ministry of Environment and Forest, Addis Ababa, Ethiopia
- THPAZ. 2001. Traditional health Practitioners Association of Zambia: Provincial Forest Action Plan Phase (I); Ethno-botanical brochure of Herbal Medicinal Plants
- Tientcheu-Marie, L.A. 2016. A presentation of study results on the Situational analysis of commercial and community tree planting in West and Central Africa: Trends in tree improvement and tree germplasm supply. Regional Workshop on Sharing knowledge and experiences to strengthen collaboration in African forestry Novela Star Hotel, Lome Togo 27.09.2016.
- UNEP, 2012. The Role and Contribution of Montane Forests and Related Ecosystem Services to the Kenyan Economy. UNEP Country Office, Nairobi, Kenya 155
- UNREDD,2013. Proceedings of the Validation Workshop: Road Map to a Reference Emission Level/Reference, Level for Tanzania. 29th to 30th October 2013.
- Millennium Sea Breeze Resort, Bagamoyo, Tanzania.
- UN-REDD, 2012. UN-REDD Lessons –Learned in Africa; UNEP/FAO/UNDP.
- UN-REDD, 2009. UN- Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation In Developing Countries
- UN-REDD, 2013. Carbon Rights and Benefit-Sharing for REDD+ in Kenya: Kenya REDD+ Analytical Series - Issue #2 122. UN-REDD.2013: Proceedings of the Validation Workshop: Road Map to a Reference Emission Level/Reference Level for Tanzania.
- Vallejo, A. 2013. Feasibility for a wetland forest restoration project in Western Ghana. Integrated Coastal and Fisheries.
- World Bank 2015. Ethiopia Poverty Assessment. World bank Group-Open Knowledge. January 2015. Poverty Global Practice Africa Region, Document of the World Bank.
- World Bank. 2011. Bio Carbon Fund Experience Insight from Afforestation and Reforestation Clean Development Mechanism Projects, Washington DC.
- Walter, M. 2015. Back to the Office Report submitted to the UNDP- Ethiopia country Office.

- Woldemalek, B. 2016. Expert discussion between author and Professor Woldemalek Beweket in April 2016 at the University of Addis Ababa Head of department for the school of Humanities and Social Science, Addis Ababa, Ethiopia.
- Yinka, A. 2011. Forest Carbon in Ghana: Spotlight on Community Resource Management Areas. Katoomba Group's Legal.
- ZHDR. 2011. Zambia Health and Demographic Report, Cabinet Office, Lusaka, Zambia.
- ZFC. 2012. Zambia Forestry College Community Based Natural Resources Management 6 months Profession (CBNRM) Curriculum, Ministry of Tourism, Environment and Natural Resources, Kitwe, Zambia.

# Annexes

## Annexe 1 : Liste des personnes contactées durant la collecte des données sur le terrain

N°	Noms des personnes visitées	Contacts
1	M. Gathaara Gideon	Secrétaire à la Conservation au Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles
2	M. Alfred Gichu	Point focal, REDD+ Directeur adjoint des services forestiers Kényans, P.O Box 30513-00100 Nairobi <a href="mailto:alfredgichu@yahoo.com">alfredgichu@yahoo.com</a> ; Tél : +254-722-787403
3	Mme. Rose Akombo	Directeur adjoint des services forestiers Kényans P.O Box 30513-00100 Nairobi
4	Dr. Anne Nyatichi Omambia	Coordonnateur du changement climatique pour le site web national : national : <a href="http://www.nema.go.ke">www.nema.go.ke</a> ADN pour tous les projets MDP. Bureau du directeur général de la gestion environnementale
5	Mme. Fatuma Mohamed Hussein	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles et Autorité de développement régional (MENRRDA) Coordonnateur international des Négociations sur les changements climatiques
6	M. Mwangi Charles	Agent principal de programme changement climatique Mouvement Ceinture Verte (GBM) P.O Box 675 Nairobi <a href="mailto:cmwangi@greenbeltmovement.org">cmwangi@greenbeltmovement.org</a> 0720-976405
7	M. Joseph Mwakima	Gestionnaire de projet Wildlife Works, Kasigau Phase II REDD+ Project.
8	M. Mcharo Wilfred	Superviseur du project Echo-Charcoal Kasigau Phase II REDD+ Project. +2540723-821-238
9	Ingénieur sénior, VPO. P.O. Box 5380 (officiel) / 71694 (privé) DSM	Tanzanie ; Expert dans les projets BR-MDP <a href="mailto:Leoky2009@googlemail.com">Leoky2009@googlemail.com</a> Cell No:0767450226
10	Directeur de la foresterie, Département du DSM, MENR & Tourism	No Cell : 0785483599/ 0784483599
11	Directeur Général Autorité nationale de gestion de	Expert tanzanien en REDD+, MDP-B/R basé à DSM, No Cell. : 0758-400800

N°	Noms des personnes visitées	Contacts
	l'environnement	
12	Division des VPO de l'environnement, bâtiment IBS	Email : <a href="mailto:tanzania37@hotmail.com">tanzania37@hotmail.com</a> ; Cel: +255-222-11-3856/211
13	Ministère de l'Agriculture - Wizara ya-Kilimo	Ministère de l'Agriculture DSM <a href="mailto:Geophrey.kajiru@kilimo.go.tz">Geophrey.kajiru@kilimo.go.tz</a>
14	Université d'Addis Abeba HOD, Sciences humaines et sociales	Siège de l'AFF en Éthiopie et expert en changement climatique
15	Université d'Addis-Abeba, doctorant en sciences humaines et sociales	Doctorant
16	Centre de recherche de l'Institut éthiopien d'agriculture et de foresterie, Addis-Abeba	Expert-Chercheur en systèmes agroforestiers email : <a href="mailto:grimashee13@yahoo.com">grimashee13@yahoo.com</a> , Tel : +251911817420
17	Mr. Solomon, Conseiller principal du ministre de l'Environnement	Ministère de l'Environnement et des Forêts. Ethiopie
18	Leader au niveau national-Energie renouvelable SNV-Ghana	No 10, rue Maseru, Est de Lagon, P.O. Box KA 30284, aéroport Accra Ghana. Tel :+ 233-307012440 / 2441 / Cel : + 233-541886406, <a href="mailto:jrobimson@snvworld.org">jrobimson@snvworld.org</a>
19	Gestionnaire adjoint ; MRV. GhREDD+ Unité nationale du changement climatique du Secrétariat REDD+	Commission des forêts P.O. Box MB434, Direction du ministère, Accra, Ghana. Ouest de Legon, rue Kisseman-Legon, près de la Junction GIMPA Tel: +233-302791003/+233-302401210/ C+233-243623235/+233-207947471
20	Ingénieur environnement à EPA, Agence de protection de l'environnement de l'Ethiopie	Tel : +233-0233180883/0242836505
21	Responsable du changement climatique RDT	<a href="mailto:bamforobert@yahoo.com">bamforobert@yahoo.com</a> Tel: +233-289516504 Boite postale aib434 Accra Ghana Cel: +233-302 401210
22	Directeur, FD, Zambie. Maison Kwacha Bâtiment annexe au 2ème étage, route	Foresterie ( <a href="http://www.ministryoflands.gov.zm/">http://www.ministryoflands.gov.zm/</a> )
23	Agent de vulgarisation principal, FDHQ	Foresterie ( <a href="http://www.ministryoflands.gov.zm/">http://www.ministryoflands.gov.zm/</a> )
24	Chef des terres, Agent d'élevage - Ministère de l'Agriculture et des Coopératives	Agriculture (Maison Mulungushi House, Ridgeway, P.O. Box 25969, Lusaka, Zambia)
25	Coordinateur REDD+ - ZNCCS	Unité de changement climatique Cel : +260-977654130

N°	Noms des personnes visitées	Contacts
		Email : <a href="mailto:deutkas@yahoo.com">deutkas@yahoo.com</a>
26	Changement Climatique Ltd, Terrain No : 310, Composé des jardins, Lusaka	Entreprise privée spécialisée dans la vente de cuisinières intelligentes
27	Expert ILUA / GIS / RS	Département de la foresterie. HQ, Lusaka, Zambie FDHQ, Boite postale 410500 Lusaka, Zambie
28	Projet de régénération de la province centrale de Miombo - Banque mondiale. Département des forêts, bâtiment annexe du Kwacha, 2e étage, route du Caire, Lusaka, Zambie.	Directeur du projet de la Banque mondiale, soutenant le secteur forestier de la Zambie dans la province centrale
29	Point focal national de la CCNUCC. Ministère des Ressources naturelles terrestres et de la protection de l'environnement, Maison Mulungushi, Ridgeway, Boite postale : 34011, Lusaka, Zambie	GRZ- Ministère des Terres, Env. & NR
30	Directeur Département de l'environnement et des ressources naturelles. Ministère des Ressources naturelles terrestres et de la protection de l'environnement, Maison Mulungushi, Ridgeway, Boite postale : 34011, Lusaka, Zambie	GRZ- Ministère des Terres, Env. & NR
31	Responsable de la vulgarisation- Autorité zambienne de la faune/ Projet GEF de Mumbwa	Parcs nationaux et faune

**Annexe 2 : Analyse FFOM pour la REDD+ en Tanzanie, en Éthiopie, au Ghana, en Zambie et au Kenya**

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
<b>Tanzanie</b>				
	1. Très grand domaine forestier de différentes caractéristiques biophysiques (mangrove, montagne, forêt, savane, savane sèche (A-C-T).	1. La faiblesse des systèmes de gestion forestière conduisant à une utilisation non durable et à la DD.	1. Amélioration des systèmes de gestion des ressources forestières et de l'utilisation durable par le biais de la REDD+, des NAMAs et des CND.	1. La pression des causes de la déforestation soutenue par des décisions politiques biaisées.
	2. Propriété des terres soutenues par la constitution (L).	2. Il y a absence de lois REDD+ spécifiques, les cadres de droits sur le carbone forestier sont spécifiques au niveau national, trouvant une base dans la "procuration" existante.	2. Possibilités de conférer par la loi ou par contrat, en droit civil ou en droit commun ; droits d'usufruit par opposition à la pleine propriété des terres boisées.	2. L'acceptation politique et la rigidité des opinions traditionnelles et l'incapacité à s'adapter au changement peuvent interférer avec REDD+.
	3. Bonnes expériences de gestion REDD+ obtenues grâce à la mise en œuvre de projets infranationaux REDD+ (A-C).	3. Les projets infranationaux dirigés par des développeurs de projets qui ont vu un financement important comme un motif de démarrage des capacités internes du projet REDD+ sont extrêmement faibles, par ex. la communauté impliquée dans REDD+ manque d'une bonne	3. Les opportunités de renforcement des capacités existent pour que les populations locales comprennent la REDD+ et se l'approprient ainsi que de participer plus à son aspect social, mais aussi qu'aux aspects techniques.	3. L'architecture de soutien technique et financier peut réduire drastiquement.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
		compréhension		
	4. Soutien financier - les moyens de la nation par les P (F-C).	4. Supprime la responsabilité fiduciaire de la Tanzanie de financer la REDD+ à partir de la trésorerie.	4. Opportunités de financer la REDD+ à partir de la trésorerie nationale en élargissant l'assiette fiscale dans d'autres secteurs économiques.	4. Corruption et décisions politiques défavorables pour REDD+.
	5. Présence de la structure NAFORMA <sup>15</sup> (C).	5. Les opérations de NARFORMA sont basées sur le financement étranger et ceci est une faiblesse.	5. L'appui budgétaire national est possible grâce à l'allocation de fonds provenant de ressources générées en interne.	5. Capacité financière limitée de la Tanzanie à faire son propre budget.
	6. Des structures gouvernementales pour mettre en œuvre la REDD+ sont en place (A).	6. L'appropriation du programme REDD+, le leadership, les capacités et les problèmes de communication au sein et avec le gouvernement, en particulier avec le MNRT.	6. Améliorer la structure administrative du gouvernement qui peut absorber la REDD+ lorsqu'elle est déployée.	6. La volonté politique peut manquer pour voir la REDD+ allée en phase finale.
	7. Trois agences des Nations Unies (PNUÉ, PNUD et FAO) travaillant ensemble en tant que Programme ONU-REDD	7. Augmentation des coûts administratifs et des habitudes de travail irrégulières.	7. Rationaliser les fonctions de REDD+ pendant les phases d'investissement et de	7. Les partenaires de l'ONU-REDD ne veulent pas se séparer, compromettant ainsi

<sup>15</sup> Surveillance et évaluation des ressources forestières nationales de la Tanzanie

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes		Facteurs externes	
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	(A).		résultats.	l'adoption de la REDD+.
	8. La Constitution réserve la propriété publique des ressources naturelles (L).	8. Les droits superficiels sur la propriété privée sont supposé moins bien connus par celui qui possède le carbone.	8. Droits carbone distincts - où les lois sectorielles clarifient les droits de propriété pour le carbone provenant des forêts communautaires REDD+, forêts privées.	8. La volonté politique peut manquer.
	9. La Tanzanie a un système de gouvernance décentralisé (A).	9. La décentralisation au long de l'échelon politique, il y a un système de leadership traditionnel faible.	9. Revitaliser le système d'autorité traditionnel parallèlement à la gouvernance politique.	9. Volonté politique du gouvernement.
	10. Villages établis par la loi et reconnus par l'Acte forestière comme des entités qui peuvent posséder des forêts (L-A).	10. L'application des droits légaux sur les forêts en raison de conflits d'intérêts.	10. Utiliser les organisations villageoises pour mettre en œuvre la REDD+ aux niveaux infranationaux.	10. L'architecture de mise en œuvre de la REDD+ intégrée dans l'approche nationale.
	11. La loi sur les terres reconnaît également les villages en tant qu'entités pouvant posséder des terres (L).	11. L'administration foncière nécessite des études techniques coûteuses - on ne sait pas qu'elles devraient supporter ces coûts, d'où l'enregistrement des villages est lourd.	11. Mettre en œuvre la REDD+ dans les villages couverts par des cartes d'occupation des sols bien délimitées si cela fait partie du renforcement des capacités.	11. Le soutien financier et technique n'est pas disponible.
	12. Les institutions qui	12. Le profilage des faux	12. La transparence à	12. Interférence politique

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	préviennent la corruption sont disponibles (A).	auteurs n'est pas juste.	travers des révisions.	
	13.Population bien éduquée et formée (C).	13.Le manque de compétences REDD+ spécifiques.	13.Renforcement des capacités pour améliorer les compétences et connaissances.	13.Financement lié à la formation pour la compétence et l'éducation peuvent ne pas venir.
	14.Infrastructure de soutien à la mise en œuvre disponible (C-A).	14.État de l'infrastructure, de l'équipement, des outils, de la quantité et de la qualité et de l'emplacement disponibles.	14.Fournir une infrastructure de soutien à la mise en œuvre REDD+, comme des centres nationaux de télédétection, des systèmes SIG / RS et l'acquisition d'images haute résolution.	14.Financement d'infrastructures non favorisées par les collaborateurs.
	15.Estimations FREL / REL / EL est une force (Capacité-A).	15.Toujours en utilisant les paramètres de base de la forêt qui manquent paramètres basés sur l'agriculture (NO x S, émissions basées sur le bétail.	15.Améliorer le MRV en supprimant les valeurs par défaut et en ajoutant plus de paramètres de mesure.	15.Le financement des stocks est une menace sérieuse dans les pays africains et les paiements basés sur des projets peuvent ne pas être suffisants pour les soutenir.
	16.FD établie de longue date avec présence dans toutes les régions (A).	16.FD est insuffisamment financée pour entreprendre pleinement la plupart de ses fonctions.	16.Réorganiser les opérations et la gestion du secteur forestier pour inclure le mécanisme REDD+.	16.Volonté politique d'adopter pleinement la REDD+.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes		Facteurs externes	
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	17. Ministère du genre (transversal).	17. Le genre n'est pas bien intégré.	17. Intégration du genre et REDD+, SESA et ESMP.	17. Les coûts de financement du PGES sont trop élevés.
<b>Ethiopie</b>				
	1. Présence d'un domaine forestier sur une superficie de 35,3 millions d'hectares de forêts hautes, de plantations et de bambous, y compris des arbustes, pour un total de 61,13 millions d'hectares (A-C-T).	1. Les forêts sont mal gérées et fortement menacées de DD, ce qui met en péril la mise en œuvre de la REDD+.	1. La gestion des forêts peut être améliorée et renforcer la mise en œuvre de la REDD+.	1. Soutien inadéquat du CP.
	2. Présence d'institutions de recherche pour mener le changement climatique / la foresterie et travail de recherche connexe (C-T).	2. Insuffisance des ressources humaines et financières pour mener à bien des recherches REDD+ CC très détaillées.	2. Soutenir les opérations des institutions de recherche.	2. Le maigre financement de la recherche à long terme associée au CC n'est pas garanti.
	3. Une large population de communautés dépendantes de la forêt peut être galvanisée pour s'engager dans des projets BR / REDD+ (A-C).	3. Intérêts divergents ; certains sont en conflit avec la mise en œuvre de la REDD+. Dispositions légales inadéquates pour permettre aux communautés de participer à REDD+.	3. Des dispositions juridiques peuvent être prises en révisant et en réformant la loi pour couvrir la participation de la communauté locale, la propriété foncière, la propriété du carbone forestier.	3. Résistance des bureaucrates au changement.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	4. Présence du Département des forêts (A-C).	4. La faible capacité de mise en œuvre, le manque d'une institution forestière forte, la capacité technique et financière du personnel forestier surchargée sont très limitées.	4. Meilleures possibilités de financement grâce à la mise en œuvre de la REDD+.	4. Détournement de fonds REDD+ (détournement) vers d'autres secteurs.
	5. Les politiques sectorielles sont présentes dans l'agriculture, la foresterie et l'énergie / la réinstallation (L-P-I).	5. Discordance entre les politiques sectorielles (investissement / règlement vis-à-vis de la foresterie). Woredas ont été créés le long des lignes ethniques.	5. L'harmonisation des politiques sectorielles, les modalités de mise en œuvre peuvent supprimer les zones conflictuelles en la favorisant la collaboration.	5. Divisions sectorielles / tunnel vision de l'égoïsme.
	6. Ministère de l'environnement et des forêts (A-C-L).	6. Encore à ses débuts, insuffisamment financé par les ressources locales : 6b). L'afflux de gros donateurs peut amener le ministère à compter sur un faux espoir de financement futur continu.	6. Le ministère peut être habilité à assumer plus de responsabilités sur REDD+ (actuellement en cours en Éthiopie).	6. Le financement peut échouer et c'est une menace réelle.
	7. Présence de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) (L-C-A).	7. Défaut d'entreprendre des EIE et de les intégrer dans le compromis EIES-PGES, futur point de conflit, qui contribue à la mise en œuvre de la REDD+.	7. Possibilités de renforcement des capacités existent pour améliorer la performance de l'EPA.	7. Réserve de l'EPA.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	8. Présence d'autres gouvernements et ONG, UA (C).	8. Ambiguïté des structures de gouvernance éthiopiennes.	8. Présence à proximité des institutions de l'UA qui traitent du CC.	8. Echec de collaboration avec d'autres institutions.
	9. Instauration politique par un bureau ; Le gouvernement éthiopien met en œuvre des politiques agricoles et forestières (L-P-I).	9. Contradictions dans les principales politiques mises en œuvre par la même institution <sup>16</sup> .	9. Il y a des possibilités d'harmoniser les politiques contradictoires dans l'agriculture et la foresterie à travers des revues sectorielles.	9. Interférence politique (corruption) avec la recherché de bail.
	10. Bureau de l'administration des biens fonciers et de la protection de l'environnement (BAEP) (L-P-I).	10. Protection des terres forestières / NR vs expansion agricole.	10. L'agriculture objective et la gestion forestière, y compris la planification approfondie en utilisant l'information disponible qui fournit les meilleures options pour la mise en œuvre.	10. Biais, la corruption dans l'agriculture et l'utilisation de la forêt.
	11. FD n'était pas une institution dédiée (A).	11. Les droits d'utilisation des ressources forestières ne sont pas clairs.	11. Peut être amélioré grâce à la mise en œuvre de REDD+.	11. Opposition au changement.

<sup>16</sup> C'est-à-dire que la période et l'objectif du Plan de croissance et de transformation affectent les localités, afin d'atteindre l'objectif national d'augmentation de 40 % de la production annuelle et de 20 % de l'utilisation des terres agricoles, l'objectif d'accroître la couverture forestière de 30 % est un objectif politique contradictoire et un problème dans la région, bien que mis en œuvre par le même bureau mais par deux départements différents.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	12. La gestion participative des forêts (GPF) est un modèle qui a été utilisé pour tirer des leçons pour la mise en œuvre de la REDD+ (C-T)	12. Faible autonomisation des communautés locales. Absence de mécanisme de partage des avantages.	12. Il y a des chances d'utiliser l'approche GPF pour rendre effective la mise en œuvre de la REDD+.	12. Les bureaucrates refusent d'accepter MDP dans le cadre de REDD+.
	13. Financement de R-PP à partir de ressources internes.	13. Financement partiel du R-PP insuffisant pour couvrir la plupart des activités REDD+.	13. La trésorerie peut augmenter le financement REDD+ en plus du financement du programme de pays.	13. Difficultés de politique fiscale causées par des chocs.
	14. La société agrégée selon le genre potentialise la diversité des dons pour répondre aux exigences de mise en œuvre de la REDD+ (x-coupe).	14. Développement biaisé en faveur des hommes, riches et politiquement favorisés.	14. L'intégration du genre dans la mise en œuvre de la REDD+ est une réelle opportunité pour l'Éthiopie.	14. Fraternalités politiques, sectarisme religieux.
<b>Zambie</b>				
	1. Cadre juridique approprié pour la politique forestière (L-P-C).	1. Cadre institutionnel peu propice pour la mise en œuvre de la loi sur les forêts (Act n°4 2015).	1. Collaboration ouverte avec l'agriculture, les mines, l'industrie.	1. Financement de mécanismes d'atténuation et d'adaptation par des partenaires étrangers et à travers des accords bilatéraux et multilatéraux.
	2. Les déclarations de préambule reconnaissent à juste titre le rôle de la	2. Faible délégation du pouvoir vers d'autres secteurs impliqués	2. Des opportunités existent pour la décentralisation et	2. Le financement de la REDD+ n'est pas clair et les financiers ont

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes		Facteurs externes	
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	CCNUCC et ce que la FD doit faire pour mettre en œuvre divers aspects des 3 Conventions (CCD, CCCC et CDB) (L-P-A).	notamment dans la conduite DD.	l'élargissement de l'implication des parties prenantes dans la gestion du secteur forestier.	des motivations différentes.
	3. Présence / département forestier existant et sa structure ainsi que le personnel expérimenté dans la gestion forestière (T-A).	3. Un financement inadéquat de la FD pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles au-delà de l'état actuel afin de répondre aux exigences de la mise en œuvre de la REDD+.	3. La création du Secrétariat national des changements climatiques est l'occasion d'améliorer l'environnement opérationnel dans lequel la REDD+ peut proliférer.	3. Interférence politique et limites de financement.
	4. La constitution nationale révisée soutient les actions d'atténuation du changement climatique - par ex. soutient la sauvegarde REDD+ sur l'égalité des sexes. L'article (74) prévoit la création d'une commission de l'égalité des sexes qui devrait : a) surveiller, enquêter, rechercher, éduquer, faire du lobbying, conseiller et faire rapport sur les questions	4. L'inconstance entre les droits fonciers coutumiers et les dispositions constitutionnelles sur le régime foncier et la propriété des forêts et des arbres reste un point faible la décentralisation de la gestion des terres est très fluide et laisse les droits de propriété incommodes.	4. Des occasions de réviser les lois foncières en fonction des dispositions constitutionnelles afin d'être cohérentes avec les exigences REDD+ ; l'harmonisation et le changement d'attitude des hommes concernant les droits de propriété ; application des lois par le système judiciaire.	4. La corruption et les actes de corruption constituent une menace la mise en œuvre des droits constitutionnels.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	relatives à l'égalité des sexes ; et b) prend des mesures pour obtenir une réparation appropriée dans les plaintes relatives à l'égalité des sexes (LAC).			
	5. Système d'aliénation et de distribution des terres actuellement en cours pour fournir des cartes actualisées de la couverture des terres et des futures vérifications des terres (A).	5. Aucune gestion formalisée des terres en Zambie et aucun système n'est développée pour la gestion de facto intégrée dans l'Etat. Les chefs de village et les chefs contrôlent l'attribution des terres.	5. Les révisions légales actuelles offrent d'excellentes opportunités pour corriger les lois incohérentes et les adapter à la constitution.	5. Volonté politique dans les réformes juridiques et les réformes de financement ainsi que les modalités de mise en œuvre.
	6. Capacité construite dans une certaine mesure en MRV (T-C).	6. Les niveaux de morbidité et de mortalité y compris les transferts de personnel / retraites.	6. Renforcement continu des capacités et motivation.	6. Décès du personnel expérimenté pour cause de maladies.
	7. Institutions pour la coordination REDD+ établies (facilitation du changement climatique) (C-T).	7. Capacité insuffisante des institutions du secteur à soutenir la mise en œuvre de la REDD+ ; REDD+, un front de bataille pour les ressources.	7. Les projets REDD+ peuvent être utilisés pour intégrer, amener les secteurs en particulier ceux responsables des DD à collaborer.	7. Isolement et secteur de style silo.
	8. Expérience dans le rapprochement de la phase 3 des activités	8. Projet unique et isolé en VCS, qui n'a pas beaucoup d'impact sur le reste du	8. Des leçons peuvent être tirées du projet REDD+ du Lower	8. REDD+ n'a pas encore de structures légales. Peut prendre

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	REDD+ - Lower Zambezi (T-F).	pays.	Zambezi.	beaucoup de temps pour développer et affecter la mise en œuvre en particulier les paiements axés sur les résultats.
	9. Cinquante (50) millions d'hectares de forêts représentent un atout majeur pour initier gestion durable des forêts via REDD+ (T-C).	9. La faiblesse des systèmes de gestion des forêts entraînant un taux annuel élevé de déforestation de 300 000 hectares ; recherche inadéquate en foresterie en relation avec CC.	9. Possibilités d'améliorer la gestion des forêts et mener des études de recherche CC pertinentes.	9. L'expansion de l'agriculture dans les forêts et autres zones forestières protégées (PFA).
	10. Trois virgule six (3,6 milliards) de tonnes de carbone stockées dans l'écosystème forestier AG / BG (biophysique -C)	10. Extraction incontrôlée des ressources forestière	10. Des opportunités pour construire de solides systèmes de REDD+, de mesure, notification et vérification et de gestion nationale des forêts et augmenté la réduction des émissions	10. Les incendies de forêt peuvent facilement convertir ce carbone stocké en flammes et donc conduire à des émissions de carbone.
<b>Ghana</b>				
	1. Grande base de ressources forestières couvrant environ 4 940 000 ha (22 %) de la superficie totale des terres	1. Taux élevé de déforestation et soit 90 % des ressources forestières.	1. Possibilité de redresser la situation en améliorant la gestion des ressources forestières à travers la RA, la revégétalisation,	1. Échec des promesses / engagements des soutiens extérieurs pour le financement de la REDD+.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes		Facteurs externes	
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
			la REDD, les NAMAs et les NDC.	
	2. Capacité de séquestrer haute teneur en carbone (C-T).	2. Le taux élevé de déforestation et la conversion des prairies ont considérablement réduit la capacité des puits à éliminer le carbone	2. Améliorer la capacité des puits à éliminer, stocker le carbone à travers REDD+, autres mesures d'adaptation et d'atténuation.	2. Variabilité climatique sévère et Changement Climatique.
	3. Capture des revenus du carbone et réinvestissement (F).	3. Les faibles prix du crédit carbone sont insuffisants pour soutenir les pratiques de gestion durable des forêts.	3. Opportunité de diversifier les sources de revenus pour inclure les bénéfiques non liés au carbone.	3. Le soutien politique pour formuler et mettre en œuvre des politiques et des lois appropriées.
	4. Structures communautaires locales dévolues aux souches des arbres (A-C).	4. Les autorités villageoises manquent souvent de savoir-faire technique et de capacité pour comprendre les exigences REDD+.	4. Renforcement des capacités pour améliorer les compétences et les connaissances au niveau communautaire pour permettre la participation locale aux processus REDD+ (CSA).	4. Limitations constitutionnelles de la propriété des arbres.
	5. Intensification de l'agriculture (C-T).	5. Encore de nombreux agriculteurs pratiquent l'agriculture traditionnelle ; champs pour la culture de dagga.	5. Extension des zones sous gestion durable des terres (AFOLU / Agriculture intelligente adaptée au climat).	5. La fatigue des donateurs augmente l'échec du financement.
	6. Une combinaison de	6. Grands compromis,	6. La complexité du	6. Interférence politique

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	dispositions statutaires, coutumières et informelles caractérise le régime foncier au Ghana (L-P-I-A).	défaillances des systèmes et minoration des efforts de chacun.	régime foncier peut être un domaine prioritaire pour le renforcement des capacités.	en particulier campagne ; politiques de division.
	7. Complexes dispositions juridiques / politiques institutionnels (L-P-I-A).	7. L'insécurité foncière crée un risque réglementaire pour la mise en œuvre de la REDD+.	7. Opportunités d'harmonisation des politiques sectorielles, des lois et des arrangements institutionnels.	7. Ingérence politique.
	8. Les systèmes de gouvernance décentralisés sont une force en ce sens que le pouvoir et l'autorité se trouvent à la base, l'endroit le plus proche des personnes (A-C) qui sont responsables de causer des émissions provenant de diverses activités de production.	8. Manque d'engagement des assistants de district (AD) et des chefferies, notant que les deux sont légalement habilités à développer et appliquer des règlements autour de l'extraction durable et légale des ressources naturelles (Rose, 2009).	8. Il existe des opportunités de renforcement des capacités et des structures et systèmes de gouvernance démocratique pour assurer la mise en œuvre de la REDD+ avec la pleine participation des acteurs concernés.	8. Volonté politique de s'assurer que le gouvernement renonce à l'autorité à différents niveaux au profit des organes infranationaux.
	9. Dispositions de gouvernance décentralisée (structures) (A-C).	9. Le manque actuel de capacités des assemblées de district, qui pourraient intégrer des actions de type REDD dans leurs plans de ressources naturelles.	9. Capacité mise en place des assemblées de district est possible et ouvre de possibilité.	9. Volonté du gouvernement central de déléguer le pouvoir.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	10. Ministère responsable de l'énergie (C-T).	10. Dans le cas du charbon de bois, l'absence de politique énergétique (basée sur la biomasse) du Ministère de l'Energie qui est plus Axée sur l'électricité (un participant a mentionné que seulement 6 % de l'énergie du Ghana provient de l'électricité, le reste étant de la biomasse et du GPL) (Rose, 2009).	10. Possibilité de formuler une politique de l'énergie et de la mettre en œuvre pour modifier le bouquet énergétique et améliorer l'approvisionnement de différentes sources.	10. Capital d'investissement.
	11. Mécanisme de partage des avantages dans la constitution (F-P).	11. Faibles ou dispositions peu claires de partage des avantages - un domaine clé de recherche pour une REDD équitable ; (Rose, 2009), l'exercice de cadrage des opportunités REDD (ROSE) pour le Ghana : rapport d'atelier d'experts ROSE.	11. Le mécanisme national de partage des avantages peut être établi pour REDD+ ou MDP imbriqué.	11. La question de la volonté de partager des ressources financières peut être une menace sérieuse.
	12. De nombreux groupes de différentes parties prenantes veillent à ce que la fonctionnalité à plusieurs niveaux de la REDD+ soit utilisée pour transformer la REDD+ et	12. Manque de volonté politique pour les réformes politiques et la coordination intersectorielle nécessaire pour s'attaquer aux principaux moteurs de DD;	12. Il existe des opportunités pour instituer des réformes juridiques / politiques / institutionnelles significatives dans les domaines où il existe	12. Volonté politique / résistance au changement

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes		Facteurs externes	
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	l'intégrer dans les institutions responsables de la DD (C-T).	REDD+ devrait faire partie d'un cadre politique global pour une planification durable de l'utilisation des terres à l'échelle locale, régionale et nationale.	des lacunes – répondant directement / entravant la mise en œuvre de la REDD+ au Ghana.	
	13.Existence de lois et d'institutions gouvernementales pour appliquer les lois (L-A).	13.Faibles volontés et capacités d'application de la loi, en partie à cause de l'absence d'institutions étatiques sur le terrain et d'une interférence politique avec l'application de la loi, ainsi que d'une faible responsabilité et transparence.	13.Les réformes gouvernementales sont possibles et offrent une opportunité si la volonté politique est ressuscitée.	13.Volonté d'investir dans les institutions et de motiver les parties prenantes.
	14.Présence d'un cadre juridique et d'arrangements institutionnels (A_L_I).	14.Les lois portant atteinte à l'utilisation des terres, à la propriété foncière nécessitent un examen minutieux, lorsque l'on mette en place des incitations positives pour les utilisateurs des terres ou les gestionnaires des forêts.	14.Opportunités pour harmoniser les lois et les politiques qui mettent fin aux lacunes et aux conflits administratifs.	14.Tunnel visionné - égoïsme dans les institutions.
	15.Disponibilité des ressources en terres pour différents usages, parmi lesquels la REDD+	15.Problèmes fonciers complexes autour des plantations de cacao dans les réserves forestières, y	15.Des vérifications des terres peuvent être produites avec des cartes de couverture	15.La volonté de caractériser les terres et de les utiliser de manière appropriée

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes		Facteurs externes	
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	est incluse (C).	compris la situation de la propriété foncière avant la création des réserves.	des utilisations des terres assignant des utilisations différentes en fonction de l'avantage comparatif.	réduira la mainmise sur les terres la corruption.
	16.Reconnaissance du carbone en tant qu'atout important pour les nations (F-T-P).	16.16. L'incertitude entourant les droits de propriété du carbone qui n'ont pas encore été réglés par la loi.	16.16. des réformes juridiques permettant d'attribuer des droits de propriété carbone sur la base de lois existantes ou de nouvelles lois.	16.Volonté d'entreprendre des réformes.
	17.Présence d'un important secteur privé impliqué dans l'exploitation du bois (A-C).	17.Clarification du droit du ministre des Terres et des Ressources naturelles d'abroger les concessions ou les contrats d'utilisation du bois (TUC) en faveur du carbone.	17.Loi sur l'harmonisation des forêts pour retirer au ministre le pouvoir d'abroger les contrats.	17.Résistance des politiciens pour supprimer la disposition légale offensante.
	18.La loi sur les forêts stipule que les arbres appartiennent au Président au nom de l'État (L-A).	18.Le potentiel des CREMA et / ou des forêts dédiées dans les zones forestières hors réserve, y compris la façon dont les droits de propriété carbone seront résolus si l'État continue à « posséder » les arbres (notant que la propriété continue des droits sur les arbres par l'État ne serait	18.Le Ghana a l'intention d'amener sa constitution en référendum à travers lequel les gens décideront de beaucoup de questions, y compris la propriété foncière, la tenure des arbres / forêts, y compris les droits de	18.Résistance contre la modification de la propriété foncière ancrée dans les systèmes de régimes pluri-fonciers de la chefferie traditionnelle (Stool and Skin) par opposition aux systèmes de propriété foncière statutaires.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
		pas incompatible avec droits de propriété des propriétaires fonciers ou des agriculteurs).	carbone - dans la mise en œuvre de la REDD+.	
	19.Opérateurs de scies à chaîne expérimentés en exploitation forestière pouvant être utiles dans la mise en œuvre de la REDD+ (T-C).	19.Problèmes liés aux concessions forestières dans les CREMA / zones forestières communautaires ; ces problèmes comprennent d'intenses activités d'exploitation illégale du bois par des opérateurs de scies à chaîne qui peuvent même produire des planches, des lattes, des poutres et les vendre directement.	19.L'incorporation des opérateurs de tronçonneuse dans la mise en œuvre de la REDD+ est possible grâce à MPB à partir des revenus générés par le carbone.	19.Rejet de l'incorporation des parties prenantes dans la mise en œuvre de REDD+.
	20.Présence d'une zone de gestion des ressources communautaires incluant des forêts spécialisées (A-C).	20.Les avantages et les inconvénients des CREMA et des forêts dédiées, y compris les circonstances dans lesquelles chacun pourrait être approprié, les niveaux de volonté politique et la capacité d'influencer les processus législatifs. (ROSE, 2009).	20.Les CREMA sont déjà importants dans la mise en œuvre de REDD+ ; opportunités pour assurer la stabilité et l'intégration dans REDD+.	20.Volonté politique d'inclure les CREMA dans REDD+

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
<b>Kenya</b>				
	1. ADN établi et expérimenté, vaste et décentralisé à 47 comtés du Kenya.	1. AND est petite, la tenue irrégulière des séances retarde l'autorisation des projets.	1. Augmenter la taille de l'ADN en fonction des secteurs responsables de la conduite DD et d'autres organes de surveillance pour améliorer ses opérations.	1. Opérations de financement dépendant d'un soutien externe pouvant être interrompu.
	2. Expérience élevée et solide dans la mise en œuvre des projets REDD+ infranationaux (le projet FIRST REDD+ sera enregistré dans le monde).	2. La distribution des projets REDD+ n'est pas normale dans les différents types de forêts. Seulement dans les forêts isolées telles que les parcs nationaux de Tsavo (East et West) nous trouvons le projet REDD+.	2. Intégrer REDD+ dans les NAMAs. Ceci est important parce que les MAAN sont des politiques plus larges qui favorisent le développement de faibles émissions d'énergie (Lutken, 2014).	2. Atteindre le pic de réduction des émissions dans REDD+ peut entraîner des difficultés financières précaires et une réduction des investissements des promoteurs dans les projets REDD+. Les quantités de crédits sont trop faibles pour soutenir la REDD+ (défaillance du marché).
	3. La participation du secteur privé est relativement élevée.	3. Les entreprises locales du secteur privé, les ONG et les organisations confessionnelles manquent de moyens financiers pour s'engager	3. Vendre les crédits REDD+ via les nouveaux mécanismes de marché.	3. Restrictions sur les crédits REDD+ en raison de méthodologies rigoureuses et d'autres

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes		Facteurs externes	
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
		de manière fructueuse dans les projets REDD+.		exigences.
	4. Pas encore enregistré en tant que pollueur net.	4. Les activités sur les émissions de carbone indiquent que le pays deviendra un futur pollueur.	4. Réduire les émissions par le biais des REDD+ et des CPDN + MAAN. Définir des NDC plus ambitieux, développer et mettre en œuvre des MAAN spécifiques au secteur en fonction des voies de réduction des émissions élevées.	4. Manque d'engagement et soutien financier et technique inadéquat dans le cadre d'arrangements financiers bilatéraux et multilatéraux.
	5. Efficacement des mécanismes d'atténuation et d'adaptation.	5. Insuffisance des fonds de trésorerie pour soutenir la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation.	5. Renforcement des capacités, y compris les composants techniques de base.	5. Echec du financement [Le financement bilatéral et multilatéral peut ne pas soutenir les mesures d'adaptation et ne prendre que certaines mesures d'atténuation].
	6. La participation de la communauté locale aux projets carbone a créé un profil de patrimoine et d'intérêt dans les zones où des projets REDD+ sont mis en œuvre.	6. Il subsiste quelques faiblesses dans les capacités des communautés locales à articuler les processus REDD+ et à comprendre sa nature de réponse large et multiple. Manque d'adoption de la REDD+	6. Il existe des possibilités d'avoir des synergies, des accords de collaboration multisectionnels et des avantages en matière d'accès pour la GDF, l'équité entre les sexes et des réformes	6. L'échec de la communauté internationale à financer la REDD+ et à acheter des crédits REDD+ à des prix équitables, ce qui rendrait la REDD+ attrayante comme une

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes		Facteurs externes	
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
		en raison de la politique (par exemple, l'accaparement des terres)	générales.	menace pour l'adoption de REDD+.
	7. Les mécanismes de partage des avantages ont été mis à l'essai et fonctionnent, établissant ainsi une base pour le partage équitable des avantages et donnant un sentiment de propriété des ressources forestières	7. REDM + BSM national n'a pas encore développé de nombreux modèles infranationaux pour REDD+ BS	7. Développer un solide modèle national de partage des bénéfices REDD+ qui inclut les avantages non liés au C en utilisant les leçons apprises par exemple. Kasigau et d'autres projets	7. Prix bas pour les crédits REDD+ sur les marchés conformes et non conformes Restrictions sur les crédits de certains projets REDD+
	8. Le soutien constitutionnel à l'égalité des genres donnant de l'équité est une position très forte qui définit le contexte des lois sectorielles.	8. Equité égalité des genres pour répondre à la mise en œuvre de la sauvegarde encore faible / lacunes dans le secteur juridique / politique et cadre institutionnel : les coûts de transactions élevées dans la mise en œuvre de la loi foncière.	8. Il existe des possibilités d'adopter une législation et de formuler des politiques sectorielles qui harmonisent les insinances et les conflits dans les lois sectorielles pour [par ex. conflits dans les politiques et les lois qui mènent à la DD].	8. Changements récents dans les lois et les politiques internationales concernant la REDD+ et manque d'approche holistique / paysagère de la réforme des lois et politiques sectorielles dans les pays mettant en œuvre la REDD+.
	9. Forte présence des ONG (locales et étrangères) dans REDD+.	9. Beaucoup manquent de capacités techniques pour mettre en œuvre les exigences de REDD+.	9. Beaucoup manquent de capacités techniques pour mettre en œuvre les exigences de REDD+.	9. Le financement reste une menace sérieuse pour le développement de REDD+.

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	10. L'économie repose sur des ressources naturelles abondantes où les forêts fournissent 75 % de l'énergie biomasse.	10. Croissance de la population et sa dépendance vis-à-vis de l'extraction de la forêt pour l'énergie / Lien entre l'alimentation, les fibres et le carburant et priorité de l'agriculture au détriment de la foresterie / Pénuries de terres graves au Kenya faisant des terres des « zones de guerre ».	10. Les opportunités sont là pour la diversification des activités économiques et aussi des sources d'énergie pour enlever le lourd fardeau de la dépendance sur les forêts.	10. Epuisement des ressources naturelles de la surexploitation en raison de la forte demande de NR / en raison de la dynamique de la population et de la population.
	11. Projets de vérification de normes sur le carbone tirant des revenus de la vente de crédits de carbone.	11. Modélisation de la mesure, notification et vérification basée sur les paramètres par défaut du GIEC.	11. Développer une base de données qui couvre les paramètres nationaux et plus de réservoirs de carbone.	11. Rejet de certains crédits des projets REDD+ avec des méthodologies ne répondant pas aux normes ; Prix bas des crédits carbone REDD+ sur les marchés conformes et non conformes.
	12. Expérience de la vente de crédits carbone sur des marchés volontaires et conformes.	12. Pas dans le plein contrôle des prix pour les crédits et souvent dicté par les acheteurs.	12. Améliorer les paramètres et les méthodologies pour les projets REDD+ afin d'attirer des prix plus élevés.	12. Demande moins ambitieuse des demandes de crédits carbone REDD+ des pays de l'Annexe I en raison d'un objectif de faibles émissions fixé par la communauté

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
				internationale de 40 Gt qui devrait conduire à la 2°C.
	13.13. Les institutions de recherche soutiennent les besoins technologiques de REDD+.	13.13. Institutions de recherche sous-financées et en sous-effectifs.	13. Développer les capacités de recherche pour inclure des projets de recherche techniques et d'adaptation de REDD+	13. Manque de transfert de technologie des pays développés et financement inadéquat.
	14. Vente de carbone REDD+ sur les marchés conformes.	14. Des problèmes d'ADN pour comprendre les méthodologies des projets MDP et REDD+ et donc des retards dans la délivrance des lettres d'autorité.	14. Possibilités de renforcer les capacités d'administration de l'ADN par le biais des compétences et de la dotation en personnel.	14. Flux de crédits REDD+ sur les marchés de la Chine et de l'Inde qui auraient dû passer au statut.
	15. Plusieurs projets BR-MDP qui offrent un apprentissage expérientiel et qui peuvent être transférés à des projets REDD+.	15. Les projets BR qui ont été conçus ont parfois été abandonnés par les développeurs en raison de l'inexpérience et de la sous-estimation des coûts de développement initiaux.	15. Possibilité d'attirer des financements de la part de la BAD et d'autres sources pour soutenir les phases d'investissement du projet et de résultats.	15. L'échec de la communauté internationale à honorer les promesses de soutien aux mécanismes d'atténuation et d'adaptation de la REDD+ et des avantages non liés au carbone.
	16. Etat de la population formée et instruite et déterminant de	16. Inertie du personnel technique et professionnel pour étudier de manière	16. Possibilité de travailler avec d'autres	16. Echec dans la définition d'une vision commune parmi les

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
	l'adoption de la REDD+.	approfondie les méthodologies pertinentes pour REDD+.	professionnels.	parties prenantes éduquées - différents intérêts et avantages.
	17.Présence de différents types de forêts (Miombo, savane, Montane, mangrove et équatoriale) où la REDD+ peut être mise en œuvre.	17.Différents types de forêts ont différentes potentialités de séquestration et de stockage du carbone.	17.Possibilités d'améliorer l'adaptation et la résilience des forêts au CC en menant également des recherches adaptatives.	17.Les préférences pour le financement des projets.
	18.Soutien juridique constitutionnel et sectoriel à REDD+.	18.La REDD+ est toujours perçue comme une approche d'accaparement des terres, un soutien à la mise en œuvre et une résistance au changement.	18.Il existe des opportunités de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la REDD+.	18.Engagements en matière de promesses de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.
	19.L'ajout de POA est une force qui peut proliférer la base pour les mécanismes d'atténuation, y compris REDD+.	19.La connaissance des POA reste limitée à quelques technocrates.	19.Apprendre à appliquer les POA pour augmenter les projets REDD+.	19.Défaut de transmettre les avantages aux utilisateurs finaux.
	20.Les communautés locales s'intéressent aux projets de boisement / reboisement, y compris REDD+.	20.Le manque de financement initial et les longues périodes d'attente avant que les communautés réalisant les rendements financiers des crédits carbone rendent impossible pour les	20.Il existe des possibilités de doter la NCB des moyens nécessaires pour amortir les besoins et l'offre de financement grâce à la vente de crédits	20.manque de soutien technique et financier du gouvernement, d'autres parties prenantes et de politisation excessive

Pays	Facteurs affectant la mise en œuvre de REDD+			
	Facteurs internes	Facteurs internes	Facteurs externes	Facteurs externes
	Forces (F)	Faiblesses (F)	Opportunités (O)	Menasses (M)
		communautés locales d'initier et de développer de tels projets forestiers.	carbone. De même, les entreprises ont une chance d'investir dans des portefeuilles de projets diversifiés de la communauté locale.	
	21. Les investisseurs locaux tels que les banques se préparent à investir dans des projets carbone.	21. Même avec un financement initial, les expériences sur le terrain ont montré que les investissements nécessaires pour ces projets sont plus que les rendements financiers des crédits carbone.	21. Il existe des possibilités de diversifier les sources de revenus grâce à l'utilisation de la PNE, par exemple le soutien aux agro-industries, l'écotourisme, entre autres.	21. La pauvreté et les chocs dans les facteurs macroéconomiques de l'économie peuvent perturber les efforts de conservation.
	22. REDD+ générera divers crédits carbone.	22. Absence de définition internationale faisant autorité pour REDD+ en ce qui concerne les différents types de crédits carbone qui pourraient être générés.	22. Il existe des possibilités de définir la REDD+, par ex. définitions telles qu'elles ont été données aux projets BR-CDM tels que les tCER, les ICER, les CER et les VCU, etc.	22. Débats et prolongation de la décision sur les définitions des organes subsidiaires.

### Annexe 3 : Mécanismes de partage des bénéfices REDD+ dans les pays échantillonnés

Pays	Avantages carbone	Avantages Non du carbone	Partage des bénéfices de la REDD+ et des mécanismes contemporains <sup>17</sup>			Équité, efficacité et efficience du mécanisme de partage des avantages dans 3Es√ ; pas de son dans 3Es X		
			Présent √	Absence de mécanisme national de REDD+ X	Ratio de partage d'avantage	Équitable Perception de l'équité de BSM aux parties prenantes	Efficacité : Capacité de réduire les coûts de transaction de production et de livraison	Efficacité Contribution à la réduction des émissions de carbone
<b>Ethiopie</b>	Transferts en espèces	Accès au bois et aux PFNL			Kebeles : 30 % Coopératives PFM / JFM, 15 % PFM / JFM Union / Fédération : 5 % Gestion / protection des forêts : 35 % ; Recherche et surveillance : 5 % Secrétariat REDD+ : 2% Coût de transaction : 8 % Fiscalité : 0 % Total : 100 %	√ Répartition équitable des avantages entre les groupes représentatifs	X Le mécanisme était au stade de protocole, n'avait pas été mis en œuvre pour être testé pour son efficacité	X Au stade de protocole. Le mécanisme n'a pas été mis en œuvre pour être testé pour son efficacité
<b>Ghana</b>	Transferts en espèces		√	X	Domaine de gestion des ressources communautaires / Partage des	X Il pourrait y avoir très peu	X Il était inefficace car il ne	X Le mécanisme a été

<sup>17</sup> © Les mécanismes contemporains de partage des avantages sont ceux qui ont été conçus et appliqués dans des projets / programmes de gestion conjointe des forêts, forêts participatives et forêts communautaires, intégrés dans des modèles basés sur des projets REDD+ pour développer des mécanismes nationaux de partage des bénéfices REDD+. Les mécanismes (R) étaient ceux des projets pilotes REDD+, qui étaient des hybrides ou des innovations.

Pays	Avantages carbone	Avantages Non du carbone	Partage des bénéfices de la REDD+ et des mécanismes contemporains <sup>17</sup>			Équité, efficacité et efficience du mécanisme de partage des avantages dans 3Es√ ; pas de son dans 3Es X		
			Présent √	Absence de mécanisme national de REDD+ X	Ratio de partage d'avantage	Équitable Perception de l'équité de BSM aux parties prenantes	Efficacité : Capacité de réduire les coûts de transaction de production et de livraison	Efficacité Contribution à la réduction des émissions de carbone
					<p>avantages CREMA : 5-10 % des revenus à l'exécutif 95-90 % des revenus vont aux communautés (Katoomba, 2012).                      Système de chefferie traditionnelle (Stool and Skin) :                      frais administratifs à l'officier responsable des selles : 10 % ;                      90 % des revenus décaissés dans les proportions suivantes :                      (a) selles par l'intermédiaire de l'autorité traditionnelle : 25 % ;                      (b) autorité traditionnelle : 25 % à la ; et                      (c) Assemblée de district : 55 %</p>	<p>d'équité dans les 2 mécanismes de partage des bénéfices échantillonnés au Ghana. L'étroitesse du mécanisme CREMA lui enlève le facteur équité. Le mécanisme fondé sur les souches d'arbre était fondé sur des motifs d'apaisement politique plutôt que sur une justification objective</p>	<p>fournissait pas les revenus des concessionnaires de bois qui se livraient à des pratiques de corruption, ignorés pour payer des concessions totales à la Commission des forêts du Ghana.</p>	<p>inefficace dans son exclusion des propriétaires de plantations forestières dans le partage des revenus.</p>
<b>Kenya</b>	Transferts en espèces	Infrastructure, bourses, intrants agricoles, écotourisme,	√	X	<p><b>Projet REDD+ de Kasigau :</b>                      33 % de revenus bruts pour les propriétaires locaux :</p>	X Ce mécanisme a pris en compte un certain nombre	X -33 % pour les travaux de la faune impliquait les	X Par virtuel de subventions, le projet était

Pays	Avantages carbone	Avantages Non du carbone	Partage des bénéfices de la REDD+ et des mécanismes contemporains <sup>17</sup>			Équité, efficacité et efficience du mécanisme de partage des avantages dans 3Es√ ; pas de son dans 3Es X		
			Présent √	Absence de mécanisme national de REDD+ X	Ratio de partage d'avantage	Équitable Perception de l'équité de BSM aux parties prenantes	Efficacité : Capacité de réduire les coûts de transaction de production et de livraison	Efficacité Contribution à la réduction des émissions de carbone
		activités d'emploi génératrices de revenus respectueuses de l'environnement			20 % pour les LCC, 50 % pour les emplois locaux ; 33 % pour la gestion de projet et la validation / vérification, les rangers (local), les équipes de parcelles arborées (local) ; 33 % d'autres parties prenantes (WW, investisseurs).	de bénéfices non liés au carbone et au carbone. Il s'est approché d'un modèle équitable, mais il était spécifique à l'emplacement et peut ne pas être appliqué sur une vaste zone avec des conditions de forêt biophysique différentes	investisseurs subventionnaient le projet	inefficace
<b>Tanzanie</b>	Transferts en espèces, soutien aux projets	Développement d'infrastructure, matériel, équipement, accès aux PFNL en particulier par les femmes	√	X	Parmi les six projets REDD+, il n'y avait pas un seul modèle satisfaisant 3E (équité, efficience et efficacité). Les ratios BSM étaient trop nombreux, parfois trop altruistes pour signifier quoi que ce soit pour REDD+	X Le partage des revenus à Ngitilis n'était pas équitable et a été critiqué	X Donner des subventions à Zanzibar était également considéré comme inefficace	X Inefficace dans le sens où parfois le revenu était réparti uniformément
<b>Zambie</b>	Transferts en espèces	Accès contrôlé aux PFNL :	√	X	FD (2006) Zones communes de gestion	X Pas équitable ;	X Impossible	X La livraison du

Pays	Avantages carbone	Avantages Non du carbone	Partage des bénéfices de la REDD+ et des mécanismes contemporains <sup>17</sup>			Équité, efficacité et efficience du mécanisme de partage des avantages dans 3Es√ ; pas de son dans 3Es X		
			Présent √	Absence de mécanisme national de REDD+ X	Ratio de partage d'avantage	Équitable Perception de l'équité de BSM aux parties prenantes	Efficacité : Capacité de réduire les coûts de transaction de production et de livraison	Efficacité Contribution à la réduction des émissions de carbone
		champignons, médicaments, condiments, bambous, rotin, bois de chauffage			forestière (JFMA) impliquant des forêts nationales reléguées à JFMA ; (b) 60%:40%.  Modèle ZAWA : Patron (chef local) : 5 % Community Resource Board (CRB) : 50 % Autorité de la faune de la Zambie : 45 % Total : 100 %	irresponsable aux besoins sexo-spécifiques. N'a jamais été appliqué. Les communautés ont rejeté le modèle et les directives du gouvernement ont été mises de côté. Le mode ZAWA a été accepté, mais le gouvernement était inefficace	d'évaluer un mécanisme qui n'a pas été implémenté	mécanisme non testé sur ce qu'il avait proposé n'a pas été mise en œuvre - testée

**Annexe 4 : Etat du BR-MDP sur le marché volontaire du carbone**

Pays	Nom du projet BR	Superficie en ha	Réduction des émissions Carbone	Période de crédit	Comité de validation	Commentaires
Ghana	FORM Ghana Ltd ARR	15 000		40 ans	VCS	Le projet ARS VCS vise à reboiser 15 000 ha dans les réserves forestières dégradées du Ghana. Actuellement, 1 506 hectares dans la réserve forestière d'Asubima, dans le nord de la région d'Ashanti, sont réalisés, formant ainsi le premier exemple de projet de ce projet groupé. Le projet prévoit une expansion moyenne de 1000 hectares par an, en ajoutant de nouvelles zones et instances de projet. Ceci est un projet du secteur AFOLU et est un ARR-Boisement / Reboisement / végétalisation (catégorie)
Ethiopie	Humbo	2 726	886 296 tCO <sub>2</sub> eq	60 ans	CDM –EB	1er projet BR-MDP de vente de URCE-T en Afrique en 2012. Il a été validé en tant que projet BR-MDP en 2009 et a soldé ses 73 000 crédits au Fonds BioCarbon de la Banque Mondiale. The Humbo Community Managed Natural Regeneration projet6 (situé dans la zone administrative de Wolayita, South Nations, Nationalities and Peoples' Region, Sud de l'Éthiopie)

Pays	Nom du projet BR	Superficie en ha	Réduction des émissions Carbone	Période de crédit	Comité de validation	Commentaires
	Bale Mt. Projet d'écosystème REDD+		18 million tCO <sub>2</sub> eq	20 ans	VCS	Estimé à 20 ans au cours desquels il devrait réduire les émissions de CO <sub>2</sub> à environ 18 millions de tonnes
<b>Tanzanie</b>	Uchindile-Mapanda AR	18 379	419 670 tCO <sub>2</sub> eq	20 ans	VCS	Les projets GRL-Uchindile et Mapanda Forest en Tanzanie ont été validés sous le Voluntary Carbon Standard (VCS) conformément aux directives de l'AFOLU pour les projets de boisement et de reboisement. La validation a été réalisée par TÜV Süd. Le VCS est largement reconnu comme la référence et la norme la plus exigeante pour le marché volontaire du carbone
	Reboisement au projet forestier d'Idete	11 500			VCS	GRL- Reboisement dans les zones de prairies d'Idete, district de Mufindi, région d'Iringa, Tanzanie. Dans les hautes terres du sud de la Tanzanie. Il y avait une proposition pour enregistrer ce projet sous BR-MDP (c.-à-d. MDP-registre). Après 13 ans de mise en œuvre du projet, GRL a finalement pu générer et vendre des crédits carbonés vérifiés en 2010. GRL a vendu 130 000 crédits à Carbon Neutral Company (UK) pour environ 835 000

Pays	Nom du projet BR	Superficie en ha	Réduction des émissions Carbone	Période de crédit	Comité de validation	Commentaires
						USD. Comme promis, GRL a redonné à la communauté 10 % des ventes.
Zambie	Projet REDD+ du Zambèze inférieur	39 000			VCS Triple-Gold & (CCBS)	<b>Groupe Bio-carbone</b> - Le projet a vendu ses crédits à Microsoft, Climate Community et Biodiversity Alliance Standard Project travaille avec plus de 8000 membres de la communauté locale pour améliorer les pratiques agro-alimentaires et agricoles
Kenya	KENYA GBM Projet de Reforestation BIOCF	2 000	400 000 tCO <sub>2</sub> e d'ici 2017	60 ans		Le projet est situé à Aberdares Range et Mt. Kenya ; Deux des cinq châteaux d'eau au Kenya. Le projet consiste à utiliser une période de crédit de 20 ans avec l'option de renouvellement deux fois (jusqu'à un maximum de 60 ans). Il y a 7 sites de projets BR-MDP de portefeuille de petite taille situés au Mont Kenya et Mt Aberdare comme suit :
	Mt Kenya					Kibarinyeki
	Mt Kenya					Kititi/Kienini
	Mt Kenya					Mugeria
	Mt Kenya					Kabaru

Pays	Nom du projet BR	Superficie en ha	Réduction des émissions Carbone	Période de crédit	Comité de validation	Commentaires
	Aberdare Mt					Kapipiri
	Aberdare Mt					Kamae
	Aberdare Mt					Tanyai/Ruiri

## Annexe 5 : Pays Africains partenaires de l'UN-REDD

### Pays partenaires du programme

#### UNREDD en Afrique

<b>Benin</b>	
<b>Cameroun</b>	
<b>République Centrafricaine</b>	
<b>Côte-d'Ivoire</b>	
<b>République Démocratique du Congo</b>	
<b>Ethiopie</b>	
<b>Gabon</b>	
<b>Ghana</b>	
<b>Kenya</b>	
<b>Nigéria</b>	
<b>République du Congo</b>	
<b>Sudan</b>	
<b>Sudan</b>	
<b>Tanzanie</b>	
<b>Ouganda</b>	
<b>Zambie</b>	
<b>Zimbabwe</b>	
<b>Burkina-Faso</b>	

# African Forest Forum



African Forest Forum  
P.O. Box 30677-00100  
Nairobi GPO KENYA  
Tel: +254 20 722 4203 Fax: +254 20 722  
4001 E-mail : [exsec.sec@afforum.org](mailto:exsec.sec@afforum.org)  
Website: [www.afforum.org](http://www.afforum.org)

